L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1601 - VENDREDI 23 OCTOBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Face au retour de l'épidémie

S'adapter aux annulations



C'est un fait : nous ne sommes pas sortis du Covid-19. Il va falloir, pendant de longs mois encore, s'adapter aux contraintes imposées par la remontée en puissance de l'épidémie. L'annulation du prochain salon de l'agriculture est une traduction spectaculaire des conséquences de cette situation mais, à des échelles plus réduites, localement, les agriculteurs et viticulteurs de notre région doivent revoir leurs plans pour les mois qui viennent. Comment préserver son chiffre d'affaires ? Contourner le bouleversement des règles habituelles de fonctionnement des marchés ? Ici et là, chacun tente de trouver des solutions.

Pages 05, 06, 11, 12, 14, 16.

Côte d'Or

› Production de moutarde

Prendre son mal en patience



Nièvre

› Marchés bovins

Envisager l'avenir



Yonne

› Annulation des salons

Des craintes pour les vignerons







Sommaire

Côte d'Or
04 • Productions végétales : Prendre son mal en patience
05 • Auxois-sud : Pas de concours, mais des portes ouvertes
06 • Viticulture : Un climat incertain
07 • Éoliennes : Du vent, mais pas seulement

Nièvre
08 • Marchés bovins : Une réunion pour envisager l'avenir
09 • Concours équin : « *Valoriser la race auxoise* »
10 • Énergies : Un méthaniseur bientôt à Annay
11 • AS BFC : «*Un service de proximité*»

Yonne
12 • Annulation des concours : Les éleveurs perdent une vitrine importante
13 • J'veux du local 89 : La promotion de l'agriculture locale
14 • Vols, effractions, incendies… Une formation pour prévenir les risques sur les exploitations agricoles
15 • FDSEA : Le point avec la section lait du syndicat

Région et ailleurs
16 • Innovations : AG Meet Up, le marché aux idées
17 • Viticulture : Découvrez les meilleurs crémants de Bourgogne Franche-Comté
18 • Diversification : La Tiny House, une piste pour des revenus complémentaires

Filières
19 • Cultures Jaunisse nanisante :Objectif pucerons
20 • Élevage Installation : Les personnes non issues du milieu agricole, la solution du futur ?

Infos Services
22 • Firmes et machinisme
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Programme national pour l'alimentation

Deux projets lauréats en Bourgogne Franche-Comté

L'appel à projet 2019-2020 lancé dans le cadre du programme national pour l'alimentation débouche sur une liste de 39 lauréats nationaux, dont deux dans notre région.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation souhaite renforcer le développement des Projets alimentaires territoriaux (PAT). Ces projets, portés par une collectivité, une association ou encore un collectif d'agriculteurs, sont construits sur un territoire et fédèrent l'ensemble de ses acteurs afin de favoriser l'ancrage local de l'alimentation. À l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation, le 16 octobre, le ministère a dévoilé la liste des 24 nouveaux projets alimentaires territoriaux retenus dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020 du Programme national pour l'alimentation, ainsi que 15 projets innovants ou pilotes pouvant servir à l'essaimage de démarches exemplaires. Cet appel à projet était doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros, en hausse de 400 000 euros par rapport à la précédente édition. Les Projets alimentaires territoriaux constituent l'une des mesures phare du volet agricole et alimentaire du plan de relance. Cette mesure, dotée de plus de 75 millions d'euros, vise à renforcer les PAT déjà existants. Un nouvel appel à projet sera lancé cet automne, avec une enveloppe triplée par des crédits du plan de relance, afin de poursuivre l'effort de re-territorialisation de notre alimentation et avec pour objectif de doter chaque département d'un PAT d'ici 2022.

En Bourgogne Franche-Comté, les deux projets retenus sont :

- Dans le cadre des projets alimentaires territoriaux : la mise en œuvre d'un PAT bio dans le Jura, sur la région de Lons-le-Saunier. Dans la poursuite du travail engagé par la cuisine centrale de Lons-le-Saunier, le projet vise à augmenter la production biologique du territoire, tout en facilitant les débouchés en restauration hors domicile, dans une logique d'alimentation durable. Il associera les restaurations collectives, les organisations de producteurs et les habitants du territoire.

- Dans le cadre des projets d'essaimage ou d'innovation : Valorisation des légumineuses locales en alimentation humaine, porté par l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (Eplefpa) de Quetigny - Plombières-lès-Dijon, en Côte-d'Or. L'établissement, en partenariat avec AgroSup Dijon, la Chambre régionale d'agriculture et Terre Innovia, propose ce projet qui vise à faire le lien entre la production et la consommation humaine, en restauration collective notamment. Il a pour objectif de mettre au service des territoires des compétences et des outils permettant de promouvoir la valorisation des légumineuses en alimentation humaine. Les actions concerneront l'amont et l'aval de la filière légumineuses, par des activités telles que le développement des compétences pour diversifier les débouchés en première transformation des légumineuses, peu maîtrisée en Bourgogne Franche-Comté.

BERTY ROBERT

en bref

Santé La MSA appelle à se faire vacciner contre la grippe

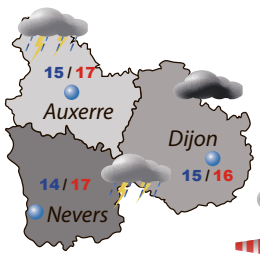
Lancée depuis quelques jours, la campagne de vaccination contre la grippe se déroulera jusqu'au 31 janvier 2021. La Mutualité sociale agricole (MSA) rappelle que la priorité est donnée aux professionnels de santé et aux personnes les plus fragiles. Elle leur demande de « *se faire vacciner dès maintenant* ». Dressant le bilan de l'année 2019, elle a remarqué que seulement « *56,6 % des personnes à risque ont été vaccinées au cours de la campagne 2019-2020* » et que « *la vaccination reste très insuffisante chez les professionnels de santé* ». Avant le lancement de la campagne de vaccination, la MSA a adressé à presque 1,2 million d'adhérents, un bon de prise en charge du vaccin. Ils peuvent retirer leur vaccin à la pharmacie sur simple présentation de ce document. Chaque hiver, 2 à 6 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe. L'hiver dernier, les trois-quarts des personnes admises en réanimation pour une grippe grave étaient éligibles à la vaccination.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 23 Octobre

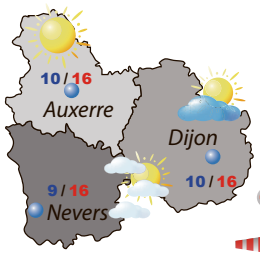


Orageux
Un temps instable s'annonce, avec quelques pluies localement orageuses.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 15 à 18°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint J.de Capistran
Soleil : 08h24 - 18h47
Lune : 15h53 - N.C.

Samedi 24 Octobre

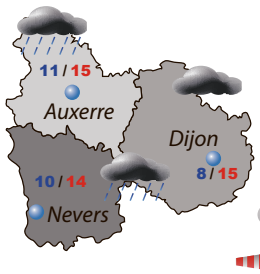


Agréable
Le soleil sera présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 15 à 17°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Florentin
Soleil : 08h26 - 18h45
Lune : 16h29 - 00h24

Dimanche 25 Octobre



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 11 à 16°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Crépin
Soleil : 08h27 - 18h43
Lune : 16h57 - 01h33

Prévisions à 7 jours

Lundi 26 Octobre au Mercredi 28 Octobre
Un ciel très nuageux à couvert s'annonce.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 5 à 7°C — T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 29 Octobre au Dimanche 1 Novembre
Des précipitations sont attendues.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C — T° maxi : 13 à 15°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Export

Une nouvelle géographie des échanges commerciaux

La Chine est le premier pays tiers importateur de blé et d'orges français. Sur le marché européen du maïs, la France n'aura pas à faire face à la concurrence agressive des pays de la Mer Noire. En trois mois, le paysage des échanges commerciaux de céréales françaises a été totalement chamboulé.



C'est l'un des principaux enseignements du dernier conseil spécialisé *« grandes cultures »* de FranceAgriMer, le 14 octobre. La Chine est le premier client de la France en blé et en orges depuis le début du mois de juillet. Sur le marché européen du maïs, notre pays n'a pas à craindre, comme les années passées, des concurrences virulentes des pays de la Mer Noire. En n'ayant que 6,7 millions de tonnes (Mt) de blé à exporter vers les pays tiers jusqu'à la fin de la campagne 2020-2021, notre pays n'a vendu que 1,3 Mt de blé depuis le mois de juillet dernier, soit 0,7 Mt de moins que l'an passé. Mais 370 000 tonnes (t) de blé, soit 29 % des expéditions, ont été achetées par la Chine alors qu'elle était quasiment absente l'an passé à la même époque sur le marché français. Entre-temps, l'Afrique subsaharienne est devenue un acteur proportionnellement plus important même si moins de blé a été vendu que l'an passé. Mais les 377 000 tonnes achetées représentent 28 % des ventes (+ 5 points en un an).

La Chine dans une logique de stockage

A contrario, l'Algérie n'a importé que 360 000 t (28 % des ventes), soit 960 000 t de moins qu'en 2019 et une part de marché réduite de 36 points en un an. La Chine s'est lancée dans une nouvelle opération de stockage de blé. La crise économique et sanitaire mondiale inquiète son gouvernement, tenté de renforcer la sécurité alimentaire du pays. Aussi, ce dernier importera jusqu'à 7,5 Mt de blé pour le stocker. À la fin de la campagne, l'ex-empire du Milieu disposerait alors de 164 Mt, soit l'équivalent de 120 % de sa production annuelle. De plus, le pays reconstitue son cheptel porcin victime de la peste, consommateur de céréales, et l'élevage de volailles est en pleine expansion. Par ailleurs, les différends diplomatiques qui opposent la Chine à l'Australie et au Canada, deux pays qui comptent sur les marchés mondiaux des céréales, conduisent l'ex-empire du Milieu à revoir sa stratégie commerciale et à se tourner sur l'Union européenne, et la France notamment. Aussi, la Chine est devenue le pays importateur quasi-exclusif d'orges françaises depuis le début de la campagne 2020-2021. Elle en a acheté 1,09 Mt, soit 96 % des grains expédiés hors de l'Union européenne ces trois derniers mois. Mais l'incertitude plane pour l'avenir. Les capacités d'exportation de la France sont particulièrement réduites (2,7 Mt dans l'Union européenne et 2,9 Mt vers les pays tiers). Et l'Arabie saoudite n'est encore pas venue aux achats depuis le début de la campagne.

Maïs : la France tire son épingle du jeu

Quant aux exportations françaises de maïs vers ses voisins européens, l'horizon concurrentiel se dégage. La Roumanie, la Bulgarie et l'Ukraine voient leur production de maïs s'effondrer de près de 14 Mt, ce qui réduit quasiment d'autant leurs capacités d'exportation. Alors qu'en produisant 12,7 Mt de grains, la France est en mesure de vendre 4,1 Mt de grains, soit 300 000 t de plus que l'an passé. Malgré la sécheresse, l'augmentation des surfaces implantées a globalement compensé la baisse des rendements et même augmenté les capacités d'exportation de notre pays. Enfin, l'été dernier, la Pologne a rejoint la liste étroite des pays très compétitifs pour approvisionner l'Égypte. Elle a en effet expédié 238 000 t de blé. En revanche, la France sera absente tout au long de la campagne et la Roumanie n'est pas prête à réitérer l'exploit de l'an passé. Seules 60 000 t de blé ont été expédiées (600 000 t la saison passée). Dans le même temps, la Russie a déjà livré 2,8 Mt de blé et l'Ukraine, 530 000 t.

ACTUAGRI

en bref

Pac Versement de l'avance des aides directes et de l'ICHN

Le paiement des avances des aides de la PAC 2020 arrive sur les comptes des agriculteurs depuis le 16 octobre, premier jour permis par la réglementation européenne. Ainsi, environ 4,4 milliards d'euros seront versés par l'ASP au titre des aides du 1er pilier de la PAC et de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Sont concernés plus de 289 800 demandeurs soit plus de 95 % des bénéficiaires des aides découplées, et plus de 93 600 exploitations ayant demandé l'ICHN soit plus de 92 % des bénéficiaires de cette aide. Ces avances concernent les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), la plupart des aides couplées animales (aides aux bovins allaitants et laitiers, aide ovine et aide caprine) ainsi que l'ICHN. Les agriculteurs bénéficient pour ce paiement d'une augmentation des taux d'avance des aides à hauteur de 70 % des montants finaux pour les aides directes et de 85 % pour l'ICHN. De nouveaux versements seront ensuite réalisés au titre de cette avance, fin octobre, mi-novembre et fin novembre, notamment pour les agriculteurs dont les dossiers faisaient encore l'objet d'un contrôle au moment de cette première avance ou pour compléter l'avance avec la partie paiement vert. Le paiement du solde de ces aides interviendra à partir de la mi-décembre.

Emploi Parution du guide *« Emploi dans la filière des fruits et légumes »*

L'Apecita vient d'éditer son Cahier Expert « L'Emploi dans la filière fruits et légumes ». Dans ce guide, vous aurez toutes les informations sur la filière : un panorama du marché de l'emploi, les formations, les métiers existants, des témoignages des référents et d'entreprises… C'est un guide complet pour tout savoir sur la filière Fruits et Légumes. Le Cahier Expert est consultable sur le site de l'Apecita https://fr.calameo.com/read/0049286987d848a7d677c ou vous pouvez le commander auprès des bureaux régionaux de l'organisme.

Sécheresse FNSEA et JA exigent des réponses identiques à la crise du coronavirus

« Le gouvernement doit prendre la mesure de la détresse des agriculteurs en urgence », déclarent la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) dans un communiqué le 15 octobre. Alors que les deux syndicats espèrent, d'ici la fin d'année, une issue favorable à leur demande de report de paiement de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) *« dans les territoires les plus touchés par la sécheresse »,* ils dénoncent l'absence de mesures économiques et sociales prises à l'échelle nationale. Ils souhaitent notamment que l'option de calcul des cotisations sur la base de l'assiette de nouvel installé soit « *étendue aux agriculteurs pour lesquels l'impact sur le chiffre d'affaires de la sécheresse s'avère significatif »*. Une demande formulée sous forme d'amendement, dans le cadre du PLFSS 2021, qui a été rejetée en Commission des affaires sociales de l'Assemblée. La FNSEA et les JA estiment par ailleurs qu'il faut *« tripler a minima »* l'enveloppe annuelle de 30 millions d'euros destinée au Fonds d'action sanitaire et sociale (FNASS) de la MSA. Enfin, ils demandent le déclenchement du Fonds d'allègement des charges (FAC) et l'extension des prêts garantis par l'État aux agriculteurs affectés par la sécheresse.

Phytos Le décret sur l'indépendance du conseil est paru au Journal officiel

Un décret, paru au Journal officiel le 18 octobre, précise le contenu ainsi que les modalités d'exercice des activités de conseils stratégiques et spécifiques à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Il entérine la date du 1er janvier 2021 pour l'entrée en vigueur des dispositions relatives à l'« *indépendance des activités de conseil »*, conformément à l'ordonnance du 24 avril 2019 prise en application de la loi Égalim. « *C'est un texte très proche du projet »* mis en consultation, réagit François Gibon, délégué général de la FNA (négoce agricole), notant « *des évolutions à la marge »*. Pour avoir une vue d'ensemble de cette séparation des activités de vente et de conseil en phytos, des arrêtés sont attendus à propos du référentiel de certification sur l'organisation générale de l'entreprise et des référentiels spécifiques d'activité (distribution et conseil). La FNA avait annoncé le 14 octobre avoir engagé devant le Conseil d'État un recours en référé-suspension vu le « *délai manifestement trop court »* entre la mise en œuvre de la réforme et la parution des derniers textes réglementaires.

Productions végétales

Prendre son mal en patience

Le président de l'AGPMB dresse un état des lieux de la moutarde dans le département.

Une nouvelle campagne débute chez les producteurs de moutarde. Après un très maigre rendement de 9,8 q/ha en 2020 et des solutions phytosanitaires réduites à peau de chagrin, l'ambiance générale n'est pas au beau fixe… Une diminution des surfaces des cultures est d'ailleurs enregistrée. Par un important travail de prospection, l'APGMB (Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne) a réussi à limiter cette tendance baissière ces dernières semaines. *«Nous partons sur un total de 3 600 ha, contre un peu plus de 4 000 lors de la précédente campagne. La commande des industriels reste identique, à 7 900 tonnes, sachant que nous n'avons pu l'honorer qu'à hauteur de 60 % cette année»*, indique Fabrice Genin, président de l'association et agriculteur à Marsannay-le-Bois. Pour les personnes intéressées, des graines de moutarde peuvent encore être semées ces tout prochains jours. Des fenêtres de tir seront peut-être possibles fin février - début mars pour cultiver de la moutarde de printemps.

«Nous y arriverons»

Fabrice Genin reste optimiste malgré les difficultés : *«nous devons prendre notre mal en patience. Les idées pour résoudre nos problèmes, nous les avons. Des solutions arriveront assurément à moyen terme avec les travaux de la recherche et la mise en place de nouvelles techniques culturales. Mais cela ne se fera pas en claquant des doigts, c'est certain, il faudra patienter encore quatre ou cinq ans… Notre filière a les clés en main et nous y arriverons. La donne est aujourd'hui d'autant plus difficile que les solutions insecticides s'amenuisent… C'est un maigre lot de consolation mais le Boravi est encore autorisé cette année, lui qui ne marche qu'à 50 %. Si nous avons un hiver digne de ce nom, celui-ci limitera très certainement la pression d'altises. Si nous avons des conditions climatiques propices au bon développement des plantes, la moutarde pourra à nouveau tirer son épingle du jeu»*.

Place aux mélanges

Fabrice Genin indiquait que seulement 30 à 40 % des surfaces de moutarde étaient semées à la date du 14 octobre, jour de la rencontre dans sa cour de ferme. *«Elles l'ont été vers la fin septembre, juste avant l'arrivée des pluies»*, précise le Côte-d'orien. La constitution de mélanges de variétés est l'une des particularités de cette campagne : *«80 % des champs sont concernés, l'idée est de cumuler plusieurs stades de développement pour lisser l'impact des aléas climatiques et des insectes. Par cette stratégie, nous nous donnons les chances de passer entre les gouttes et d'assurer, je l'espère, un minimum de production»*. Fabrice Genin termine son propos par une nouvelle note d'optimisme : *«il y a une quinzaine d'années, nous rencontrions de gros problèmes avec les méligèthes, beaucoup de producteurs n'y croyaient plus. Finalement, nous nous en sommes sortis. J'espère que ce sera la même chose avec ces altises. La moutarde a rémunéré les producteurs un bon nombre d'années, il ne faut pas l'oublier. Le prix est encore de 950 euros/t pour cette campagne»*.

AG



«Le travail de la recherche et la mise en place de nouvelles techniques culturales changeront la donne à moyen terme», assure Fabrice Genin.

«Ce serait un comble»

Fabrice Genin, qui préside également le pôle productions végétales pérennes de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, observe un certain retard dans les semis d'automne : *«Nous avons pleuré la pluie pendant six mois et là, nous nous prenons 150 mm au pire moment… Ce serait un comble de ne pas pouvoir semer comme nous le voulons. Il n'y a heureusement rien d'alarmant, du moins pas encore… La tendance est justement de semer un peu plus tard, pour favoriser les faux semis et limiter le désherbage»*. Le responsable professionnel évoque plusieurs cultures, à commencer par le colza : *«ses surfaces de production sont encore en diminution en Côte-d'Or, certainement entre 10 et 20 %. Les levées ont été à peu près réussies et la pression d'insectes n'a pas l'air d'être très élevée pour le moment, c'est plutôt positif. Bien peu d'orges et de blés ont été semés… Avec la diminution du colza, il va se faire davantage de blé sur blé et de blé sur orge, nous pouvons craindre un accroissement des problèmes sanitaires et de désherbage. Il y a un an sévissaient les pucerons, à l'origine de la virose et de retournements de nombreuses parcelles : ce problème est loin d'être réglé… Face à la complexité des interventions, nombre d'agriculteurs vont privilégier des traitements systématiques et des problèmes de résistance sont à redouter»*.

Méthanisation L'heure des grands travaux



Seigle semé à la mi-septembre, destiné à la méthanisation.





L'agriculteur de Marsannay-le-Bois, dans un mélange sorgho-tournesol qui sera ensilé ces prochains jours.

Le Gaec MLGG, dont Fabrice Genin est l'un des six associés, se lance dans une unité de méthanisation d'une capacité d'injection de 140 normo m3/h. La structure devrait être opérationnelle courant janvier et couvrira les besoins en gaz de plus de 5 000 habitations au nord de Dijon. Un investissement de 5 millions d'euros a été nécessaire pour cette réalisation, un million d'euros supplémentaire permettra d'acquérir du matériel spécifique pour le fonctionnement de l'unité. En pratique, deux méthaniseurs recevront un total de 10 000 tonnes de matières premières chaque année, comme l'explique Fabrice Genin : *«Pour 95 % de ces volumes, il s'agira de Cive, des Cultures intermédiaires à vocation énergétique. Le seigle sera largement privilégié, c'est l'une des graminées semées à l'automne qui produit le plus de biomasse. Nous ferons aussi des mélanges, comme du seigle-trèfle, du seigle-luzerne ou encore du ray-grass-trèfle. Les 5 % restants seront des cultures principales, comme du maïs»*. Le Gaec MLGG peut voir *«large»* avec ses 1 000 ha de SAU, auxquels s'ajouteront 300 autres hectares appartenant à deux exploitations partenaires. Environ 360 ha de Cive seront récoltées en mai prochain. *«Nous visons une récolte moyenne de 25 tonnes brutes à l'hectare, l'idée est aussi de se constituer un stock tampon pour faire face aux années difficiles. Cela a déjà été le cas cette année : nous n'avons récolté que la moitié de ce que nous espérions…»*, ajoute Fabrice Genin. Ce projet, motivé par des raisons agronomiques et de rentabilité, devrait être amorti en seulement sept ou huit ans, avec un prix de rachat du gaz garanti sur quinze ans.

Auxois-sud

Pas de concours, mais des portes ouvertes



Éric Bize, président du comice et Florian Renon, l'un des participants.

Le comice agricole de Pouilly-en-Auxois s'adapte à la crise sanitaire et donne rendez-vous le 31 octobre pour un évènement inspiré des journées commerciales de la Fédération charolaise.

Les organisateurs d'évènements, coronavirus oblige, se grattent beaucoup la tête en cette fin d'année 2020. Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, ne dément pas : le concours charolais de l'Auxois-sud, organisé tous les ans au pôle agricole de Créancey a fait l'objet de nombreuses discussions ces dernières semaines : *« Il a tout d'abord été question de l'annuler, puis de le maintenir… Mais compte tenu de la récente tournure des évènements, nous revenons sur notre idée première de ne pas l'organiser cette année. Une manifestation de ce type était bien trop compliquée et beaucoup trop aléatoire, la préfecture étant susceptible de nous retirer l'autorisation au tout dernier moment »*. Désireux de maintenir une journée d'élevage, le comice agricole de Pouilly-en-Auxois a décidé d'innover : *« nous organisons une journée portes ouvertes dans les élevages qui se sont inscrits ces derniers jours. L'idée est de maintenir un rendez-vous pour que les éleveurs ayant préparé des animaux puissent les commercialiser ou du moins, les montrer. Les personnes intéressées peuvent se rendre chez eux sans le moindre rendez-vous, les éleveurs les accueilleront dans les meilleures conditions. Oui, nous nous inspirons un peu des journées commerciales de la Fédération charolaise. Ces dernières ont d'ailleurs rencontré un succès intéressant lors de leur dernière édition »*. Par tirage au sort, le comice offrira des lots de différentes valeurs : 150 euros aux futurs acheteurs et 50 euros aux visiteurs qui se rendront sur plusieurs exploitations ce samedi 31 octobre. Cela va sans dire : le port du masque et le respect des gestes barrière seront appliqués lors de ces portes ouvertes. La liste des bovins disponibles est proposée sur le site de la Chambre d'agriculture ou sur simple demande après de Lydie Perrin (03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr).

« Pas d'année blanche »

Florian Renon, éleveur à Lacour-d'Arcenay, fait partie des premiers participants inscrits. Son exploitation proposera notamment trois veaux de l'année : *« il était important de maintenir un rendez-vous, quelque chose qui marque le coup. J'aurais préféré un concours mais la situation ne le permet pas. Ces portes ouvertes permettent d'éviter une année blanche »*. Le Gaec Renon est l'un des très rares élevages côte-d'oriens, si ce n'est le seul, à participer tous les ans aux quatre concours bovins organisés dans le département (deux en reproducteurs et deux en boucherie) : *« nous avons la chance d'avoir ces quatre rendez-vous à proximité alors nous y allons, il faut sortir et se montrer si l'on veut réaliser des ventes. Ce type d'évènement est aussi important en termes de convivialité. Il est toujours intéressant de se retrouver entre éleveurs, encore plus en ces temps particulièrement difficiles. Ces portes ouvertes se dérouleront dans le même état d'esprit »*. Les élevages participants aux portes ouvertes le 31 octobre : EARL Bolatre, EARL Gabory, EARL Lechenault, EARL Poillot-Boyer, Gaec Baudot, Gaec Baulot, Gaec Choubley, Gaec de la Fontaine, Gaec de Pergeot, Gaec Ferroux, Gaec Lechenault, Gaec Menetrier-Parizot, Gaec Noireaut, Gaec Renon, François Lucand, Françoise Manière, SCEA Lucotte, Sébastien Tursin.

AG

Annulation à Semur

Le bureau du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois a décidé de ne pas organiser son concours charolais initialement prévu le 18 novembre. *« Les contraintes imposées, liées à la pandémie Covid-19, nous paraissent tout simplement irréalisables »*, déclare Jean-Luc Baudot, président du comité, *« c'est avec regret et beaucoup d'amertume que cette décision fut unanimement prise. Le comité, afin de respecter le travail de chaque éleveur, a décidé d'organiser des journées portes ouvertes d'élevages dans la semaine du 18 au 23 janvier 2021. Ces portes ouvertes seront réservées aux éleveurs fidèles acteurs de notre rendez-vous de ces trois dernières années. Conscient du manque économique lié à l'annulation du concours, le comité mettra tout en œuvre pour communiquer largement sur ces journées commerciales via les médias »*. Les modalités d'inscription seront prochainement communiquées.

► Formations

02/11 L'histoire agricole du Châtillonnais est encore à écrire
Châtillon-sur-Seine. Contact : Mathilde Matrat, CA21 Tél. 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

2, 9 et 16/11 Évoluer et (ré)agir en période de changements
Bretenière. Contact : Aline Parize, CA21 Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

17/11 Rédiger son DUER
Châtillon sur Seine. Contact : Aline Parize, CA21 Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

12 et 13/11 Devenir Sauveteur Secouriste du Travail
Bretenière. Contact : Aline Parize, CA21, Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

16 et 17/11 Se perfectionner dans le traitement à bas volume
À Bretenière (16/11) et Châtillon-sur-Seine (17/11). Contact : Mathilde Matrat, CA21, Tél. 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/



Viticulture

Un climat incertain

Deux viticulteurs évoquent les perturbations du marché liées à la crise sanitaire.



Guillaume Legou et Iris Amiot, dans une de leurs parcelles à Gilly-lès-Cîteaux.

Leurs ventes de bouteilles avaient chuté de près de 100 % lors du confinement. Les mois de juin, juillet et août avaient, à l'inverse, été exceptionnels avec un pic d'activité supérieure à 30 % par rapport aux autres années. La donne a malheureusement bien changé depuis plusieurs semaines et l'arrivée de la seconde vague de coronavirus. Guillaume Legou et Iris Amiot, qui travaillent beaucoup avec la restauration, ressentent une certaine frilosité chez les acheteurs : *«Un certain nombre de responsables d'établissements redoutent une fermeture du jour au lendemain, comme cela avait été le cas au printemps. Chacun attend de vendre sa dernière bouteille pour recommander, ils ne veulent plus de stocks… Quand des commandes sont bel et bien passées, celles-ci sont généralement deux fois moins importantes qu'auparavant et la livraison doit être réalisée le plus vite possible»*.

Pas d'export, heureusement

C'est une autre conséquence de la crise sanitaire : les deux viticulteurs n'ont pas pu se rendre il y a quelques jours dans un marché de producteurs organisé dans leur secteur, les dégustations de vin n'étant pas autorisées… Concernant l'export, la situation pourrait être davantage compliquée si le domaine de Gilly-lès-Cîteaux vendait ses bouteilles à l'étranger : *«environ 95 % de notre marché reste en France métropolitaine, avec la moitié en local. Les 5 % restants sont écoulés à Tahiti. Rien n'est évident non plus avec le commerce hors de nos frontières, sachant qu'il y a déjà l'impact du Brexit et les taxes instaurées par Trump aux USA. Ce n'est vraiment pas facile pour nombre de collègues»*. Guillaume Legou ajoute une autre contrainte grandissante, pas forcément liée au coronavirus : *«les foires aux vins de la grande distribution sont de plus en plus longues et impactent considérablement le marché, ces évènements s'étendent désormais sur près de 40 jours dans l'année. Il y a moins de dix ans, ils ne duraient pas plus de quinze jours… Les prix pratiqués sont très bas et pas sans conséquence pour les producteurs que nous sommes, cela n'arrange rien à cette période si particulière. Nos produits ne sont pas périssables et nous pouvons les conserver, certes, mais nous évoluons sur des circuits avec des charges mensuelles importantes. Les stocks qui s'accumulent ont un coût non négligeable»*.

AG

2019 arrive !

La mise en bouteille du millésime 2019 est imminente au Domaine Guillaume Legou, qui procède à un élevage en fûts d'une durée de douze à treize mois. Ses nouveaux vins souples, légers, très aromatiques avec une pointe boisée seront donc disponibles ces toutes prochaines semaines. Différentes appellations sont proposées : Hautes Côtes de Nuits, Pernand Vergelesses, Beaune et Crémant de Bourgogne. Afin d'élargir davantage leur gamme, Guillaume Legou et Iris Amiot se lancent pour la toute première fois dans du rosé. Un millier de bouteilles issues des dernières vendanges seront commercialisées à partir d'avril prochain. En attendant, des visites à la cuverie restent possibles sur rendez-vous au 16 rue des Cerisiers à Gilly-lès-Cîteaux. Contact : 06 12 54 20 39, domaineguillaumelegou@gmail.com.



Maraîchage

Un bel exemple de diversification

Une classe du CFA de Quetigny s'est rendue à la Ferme du Château à Chevigny-Saint-Sauveur.

Une sortie fort intéressante était proposée le 7 octobre aux apprentis de Première bac pro polyculture-élevage du CFA de Quetigny. Dans le cadre d'un module professionnel dédié aux pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole, les jeunes Quetignois sont allés à la rencontre d'Olivier Père, exploitant agricole à Chevigny-Saint-Sauveur. Ce Côte-d'orien de 42 ans, associé à Sylvain Bourguignot, leur a présenté un nouvel atelier mis en place sur son exploitation en 2016 : *«Nous n'avions, à l'époque, que des grandes cultures dont les résultats fléchissaient d'année en année. Nous nous sommes lancés dans la production de légumes avec un magasin de vente et un système de libre cueillette. La proximité d'un important bassin de consommation nous avait motivés à franchir le cap. Aujourd'hui, nous ne regrettons pas du tout ce choix»*. La Ferme du Château n'a cessé de se développer depuis quatre ans : l'exploitation compte aujourd'hui 12 ha consacrés au maraîchage. L'espace de vente reçoit une moyenne de 700 clients chaque semaine. La Ferme du Château, qui travaille depuis peu avec Carrefour Quetigny, emploie trois personnes à plein temps, deux saisonniers et accueille également un stagiaire ainsi qu'un apprenti. Ces précieux échanges *«terrain»* ont été bénéfiques pour les apprentis du CFA de Quetigny, tous désireux de travailler plus tard dans le monde agricole. Le port du masque et le respect des gestes barrière étaient bien sûr appliqués lors de cette sortie.



Les apprentis de Première bac pro polyculture-élevage, entourés de Lakbir Oumagane, formateur en agroécologie et d'Olivier Père, agriculteur.

AG

Lycée de Quétigny

Val Suzon, une forêt d'exception

Des élèves d'Olivier de Serres ont « planché » sur la première réserve naturelle de Bourgogne.

Joli travail, les jeunes. Des étudiants de BTS *«Aménagements paysagers»* du lycée agricole de Quetigny ont réalisé une exposition sur la forêt du Val Suzon, en mettant en valeur différentes personnes côtoyant cette réserve naturelle de 3 000 ha située à proximité de Dijon. De septembre à décembre 2019, les jeunes Quetignois sont allés à la rencontre de plusieurs acteurs (technicien ONF, expert de la mycologie, randonneur, élu, entomologue, ornithologue, historien, chasseur…). Le groupe d'élèves était accompagné de Marlène Tréca, conservatrice de la réserve naturelle, du journaliste Jean-Christophe Tardivon, de trois enseignants du lycée : Sandrine Hily, Madjid Tayebi et Sylviane Duvernoy. Les portraits des acteurs rencontrés figurent sur de grands panneaux amovibles, avec une large description de leurs activités. Ce travail de communication était soutenu par le Conseil régional et l'ONF. Renseignements : sandrine.hily@educagri.fr

AG

Parmi les acteurs… Sylvain Tortochot, chasseur

«Grand passionné de chasse, Sylvain Tortochot a débuté cette pratique à l'âge de 20 ans. Il a toujours chassé dans la forêt du Val Suzon. Par engouement, Sylvain Tortochot est président de la société de chasse des hautes-montagnes depuis 2011. Sylvain Tortochot est attentif à l'image qu'il essaie de transmettre de la chasse et des chasseurs».
«Les passionnés de chasse entretiennent de bonnes relations avec les agriculteurs souvent, eux aussi, chasseurs. Les chasseurs, en partenariat avec les agriculteurs, se doivent de limiter les dégâts dans les parcelles, causés principalement par les sangliers». «Le chasseur est un amoureux de la nature : il aime se balader. Sylvain Tortochot coopère avec l'ONF pour conserver l'équilibre cynégétique ainsi que l'équilibre naturel de la forêt. Les chasseurs réalisent un entretien des lignes de forêt communale tous les ans pour assurer la propreté des lieux».

Éoliennes

Du vent, mais pas seulement

Un agriculteur de Bligny-le-Sec dresse un très bon bilan du parc éolien installé sur sa commune il y a une douzaine d'années.



Le village de Dominique Garrot perçoit 30 000 euros chaque année. Cette somme est aussitôt réinvestie dans l'aménagement communal.

Les éoliennes, il commence à bien les connaître. *« Nous en sommes entourés ici »*, fait remarquer Dominique Garrot, exploitant agricole à Bligny-le-Sec, *« il y en a six sur ma commune, six autres à Saint-Martin-du-Mont, cinq sur Villotte-Saint-Seine, huit à Turcey et six à Vaux-Saules. Au loin, nous apercevons celles de Poiseul-la-Ville, Aignay-le-Duc et Quincey-le-Vicomte »*. Ces grands mâts pouvant atteindre 120 mètres de haut – quand l'une des trois pales est à la verticale - ne dérange aucunement cet exploitant de 61 ans : *« sur le plan visuel, ce n'est pas du tout comparable à ce que l'on peut voir dans le sud de la France, le long de l'autoroute. Ici, les éoliennes ne sont pas alignées, il y a en a beaucoup moins et elles sont assez dispersées. J'ai toujours dit que je préférais voir ce type d'installation plutôt que de grands dômes en béton, en faisant allusion aux centrales nucléaires. Des personnes étaient contre ce projet : il faut respecter l'avis de chacun, nous sommes en démocratie… Une enquête d'utilité publique avait été menée, tout le monde avait pu s'exprimer. La majorité l'avait emporté et le projet avait bien été lancé »*. Dominique Garrot ne relève aucun problème non plus dans le domaine des nuisances sonores : *« nous ne pouvons pas dire que les éoliennes font du bruit… Pour bien les entendre, il faut être au pied d'un mât, un jour de grand vent »*. Le Côte-d'orien n'observe pas la moindre incidence en termes de biodiversité et d'impact sur les espèces animales : *« il y a toujours autant de monde autour des parcelles agricoles, je peux le confirmer ! J'ai encore vu un sanglier de plus de 80 kg ce matin »*.

Retombées financières

La présence de six éoliennes sur le territoire de Bligny-le-Sec permet à cette commune de 170 habitants de percevoir une manne annuelle de 30 000 euros. *« C'est très intéressant pour nous, sachant que le budget de Bligny est compris entre 150 000 et 200 000 euros »*, souligne Dominique Garrot, adjoint au maire. Ce futur retraité - il transmettra très prochainement sa ferme de polyculture-élevage - avait fermement défendu le projet éolien, à l'époque : *« je ne regrette pas du tout de l'avoir fait. Notre commune en profite pleinement aujourd'hui sur le plan financier : l'argent perçu nous permet de mener à bien des projets. L'assainissement collectif a été réalisé il y a cinq ans, les éoliennes nous ont bien aidés pour le financement. La place du village a été refaite. Les chemins, notamment agricoles, sont régulièrement entretenus, c'est une grande satisfaction »*. Les terres sur lesquelles sont installées les éoliennes sont également rémunérées : *« des baux de 20 ans sont signés entre la société installatrice, les exploitants agricoles et les propriétaires. Il y a une éolienne sur une parcelle que j'exploite, la somme versée est indexée sur le coût de la vie. Personnellement, je touche environ 2 200 euros chaque année, le propriétaire du terrain en reçoit autant. L'emprise d'une éolienne est légèrement supérieure à 100 m². Pour ma part, le terrain en question est très pauvre et ce revenu est vraiment le bienvenu. Nous sommes en zones intermédiaires, l'un de mes derniers résultats dans ce champ en question est un très maigre 27 q/ha en blé »*.

Et après ?

Dominique Garrot *« valide »* l'installation d'éoliennes sur le territoire : *« on peut être contre tout, mais à un moment donné, la société doit avancer. Aujourd'hui, la population doit choisir entre abaisser sa consommation d'énergie et trouver des solutions comme l'éolien… Il faut savoir ce que l'on veut »*. Au fait, que se passera-t-il au terme du contrat de 20 ans ? *« La société installatrice des éoliennes a bloqué une somme d'argent à la caisse des dépôts et consignations pour tout démonter et nous rendre le terrain comme il l'était autrefois »*, répond l'agriculteur, *« mais personnellement, je pense que les baux seront reconduits, le parc est régulièrement entretenu et pourrait poursuivre sur sa lancée, du moins c'est mon avis »*.

AG

Pourquoi ça ne tourne pas ?

Les éoliennes ne sont pas toujours en action, même en période de grand vent. Dominique Garrot nous éclaire sur le sujet : *« La production d'électricité n'est pas continue et n'est effective qu'en cas de besoins. Aussi, si le vent est violent, les pales peuvent se mettre en sécurité et donc ne pas tourner. À noter que le parc est géré depuis la base d'Éole Res, à Avignon »*.

Fermes pédagogiques

En pleine réflexion

Les adhérents de l'École en Herbe se sont réunis en assemblée générale le 29 septembre à Bretenière. Le rapport d'activité n'aura pas duré très longtemps cette année et pour cause : seulement trois classes ont été accueillies dans les fermes pédagogiques du réseau, faute à la crise sanitaire. Les adhérents ont profité de cette réunion annuelle pour réfléchir à un nouveau plan de relance et de communication auprès des écoles, l'idée étant de leur *« redonner l'envie »* de se déplacer dans les fermes pédagogiques du département, dès 2021. Le réseau présidé par Lys Mony mettra *« tout en œuvre »* pour regagner la confiance des enseignants et jouera la carte du plein air, la proximité des fermes et l'accueil limité à seulement une ou deux classes pour y parvenir. Le strict respect des mesures de protection contre le coronavirus sera un argument supplémentaire. Les agriculteurs du réseau réfléchissent également à l'idée de se déplacer directement dans les établissements scolaires, même si leur cœur de métier reste bien évidemment l'accueil dans leurs fermes. La participation des fidèles partenaires financiers (Dijon Céréales, Crédit Agricole, Groupama, Conseil départemental et Dijon Métropole) sera une fois encore essentielle pour atteindre ces objectifs.

Cette assemblée générale a aussi permis aux adhérents de se retrouver après des derniers mois difficiles, marqués par de nombreuses visites annulées et de sérieuses baisses de chiffres d'affaires. *« Cette période difficile en tout point a au moins un avantage, celui de nous permettre de nous réinterroger sur nos pratiques d'accueil. Nous revoyons actuellement les modalités de notre fonctionnement »*, souligne Aline Parize, conseillère à la Chambre d'agriculture et animatrice du réseau.

AG

Contact : Aline Parize Tél. 03 80 68 66 28, aline.parize@cote-dor.chambagri.fr).



ASSURANCES CLIMATIQUES

LE TEMPS CHANGE,



METTEZ VOS REVENUS À L'ABRI.

Découvrez nos solutions pour protéger votre production agricole.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

10/2020 - H41213 – Les contrats d'assurance Récoltes et Grêle sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images.

Marchés bovins

Une réunion pour envisager l'avenir

L'interprofession bovine, la Fédération des Marchés de Bétail Vif et des élus FNB se sont réunis mardi 13 octobre dans les locaux de la Sicafome pour échanger sur les alternatives envisageables au désengagement de FranceAgriMer de l'observatoire des prix des marchés de vif.


De gauche à droite : Christian Bajard, président de la FDSEA 71, Gilles Rousseau, président de la FMBV et Emmanuel Bernard de la FNB.

Échanger pour envisager l'avenir ensemble. Tel était l'objectif de cette réunion de travail entre l'interprofession bovine, (Interbev, FNB) la Fédération des Marchés de Bétail Vif et des représentants des marchés au cadran dont la Sicafome qui a accueilli ces participants. La réunion de ces acteurs de la filière fait écho à la volonté de FranceAgriMer de faire évoluer la collecte de ses cotations en conformité avec le nouveau règlement européen de 2019 (voir article ci-contre). Les échanges ont débuté par un exposé de Martial Tardivon, responsable des ventes à la Sicafome, sur la manière avec laquelle la structure collecte les cotations pour le compte de sa fédération : « *En préambule, je voudrais signaler que la seule intervention humaine dans la restitution de ces chiffres se situe au niveau du classement des animaux lorsqu'ils rentrent sur le ring. Nous ne classons que du charolais, donc si nous avons une autre race, nous sortons l'animal pour ne pas parasiter la cotation. Ensuite on se sert de deux documents : la liste des ventes et la moyenne des cotations. La structure dispose, grâce à ce premier document, d'une mine d'informations pour renseigner les éleveurs le plus précisément possible. J'entends parfois la rumeur selon laquelle la Sicafome modifie le résultat des cotations. Mais si l'on compare la publication de ces dernières dans les journaux agricoles avec nos statistiques, je mets au défi quiconque de trouver une erreur. Cette moyenne des cotations est ensuite envoyée à la FMBV qui la diffuse à la presse. Ce qu'on publie reflète rigoureusement ce qui s'est passé sur notre marché* » affirme Martial Tardivon. En ce qui concerne les marchés de gré à gré, les données sont moins précises qu'au cadran mais les résultats sont néanmoins suivis par FranceAgriMer lors des commissions de cotations.

Cette présentation a été l'occasion pour la FMBV de montrer à l'interprofession le rôle essentiel joué par les marchés au cadran dans la collecte des cotations. Un travail effectué en toute transparence selon eux.

Un indicateur mal compris

Depuis cet été, la FNB a fortement réagi à la baisse des prix du broutard en publiant notamment plusieurs indicateurs (dont un baromètre du cours moyen du broutard charolais U 400 kg). Un outil qui se veut complémentaire aux cotations de marchés mais qui ne correspond pas au travail effectué par la FMBV qui réalise 25 % de l'export notamment vers l'Italie. D'où la nécessité de mettre les pratiques à plat. « *À la FNB, nous réfléchissons à proposer des solutions pour les agriculteurs. Les marchés sont certes des lieux d'échanges mais on voudrait que les éleveurs puissent se confronter à d'autres données pour éviter que soit colportées de fausses informations. D'où l'idée de créer un indicateur national* » estime Christian Bajard, le président de la FDSEA de Saône-et-Loire. Mais le mode de calcul de cet indicateur fourni par FranceAgrimer étonne les marchés au cadran qui ont repéré des différences de prix par rapport à leurs statistiques. C'est en tous les cas le sentiment de Martial Tardivon. « *Sur les trois dernières semaines, j'ai relevé jusqu'à 10 centimes d'écart entre le charolais U à Moulins-Engilbert et l'indicateur FNB. Cette différence n'est pas à l'avantage des éleveurs et certains opérateurs pourraient être tentés de se servir de ce flou pour jouer sur le prix et ça me gêne* » a estimé le chef des ventes de la Sicafome. « *Nous ne parlons pas du même périmètre. Nous collectons des données des opérateurs au niveau national dont FranceAgriMer. Or, d'un bassin à un autre il peut y avoir des différences d'où cet écart de prix. Mais il n'y a pas de notre part une volonté de rentrer en contradiction avec les cotations marchés. Notre indicateur est un outil supplémentaire qui se veut pédagogique pour les éleveurs* » explique Marie Penn, chargée de mission à la FNB.

« La véracité des cotations en question »

Le désengagement possible de FranceAgriMer via l'observatoire des prix inquiète la FMBV qui craint pour la représentativité des marchés. Actuellement pour que des cotations soient prises en compte, il faut que les marchés au cadran commercialisent 5 000 gros bovins et ovins et 2 500 veaux. Depuis 1995, FranceAgriMer soutient la FMBV au travers d'un observatoire des prix qui a débouché notamment sur une grille de cotation commune pour tous les marchés. 38 marchés, sur les 45 que compte la FMBV dans son effectif d'adhérents, font partie de l'observatoire de FranceAgriMer. Si le désengagement est confirmé, 78 % du volume d'animaux vendus par les cadrans vont disparaître de cette instance de surveillance. Pour essayer de faire entendre leurs arguments, la FMBV a envoyé un courrier au ministère de l'Agriculture. Une missive signée conjointement par la FNB, Interbev, Elvéa (association d'éleveurs) et la FFCB (Fédération des commerçants de bestiaux). Des pétitions circulent également sur tous les marchés. Preuve sans doute que la profession a compris qu'il fallait désormais s'unir pour qu'il y ait encore demain des cotations vérifiées de manière impartiale qui favorisent le commerce et in fine la juste rémunération des éleveurs.

THÉOPHILE MERCIER

Les explications de FranceAgriMer

Contacté sur le sujet de l'observatoire des prix sur le marché du vif, le service communication FranceAgriMer a tenu à nous préciser les choses.

■ **Pouvez-vous nous rappeler le cadre légal de l'accompagnement de FranceAgriMer ?**
FranceAgriMer : « *FranceAgriMer soutient l'observatoire des prix sur les marchés en vif animé par la FMBV depuis 1995, selon des modalités qui ont peu évolué depuis cette date. Or le contexte, notamment réglementaire, a profondément changé depuis 1995 et FranceAgriMer se voit contraint de faire évoluer les modalités de soutien à cet observatoire. De plus, pour les animaux engraissés et vendus pour la boucherie, une cotation « entrée abattoir » pour les gros bovins, les veaux et les ovins, reposant sur des déclarations des abatteurs, a été instaurée par un règlement de l'Union européenne de 2008. Cette cotation a été mise en place en France par un décret de 2012, qui en a confié la réalisation à FranceAgriMer. La cotation des animaux vendus pour la boucherie sur les marchés en vif ne revêt donc plus un caractère réglementaire* ».

■ **On entend parler d'une nouvelle réglementation, pouvez-vous nous en dire plus ?**
FAM : « *Cette réglementation de l'Union européenne datant d'octobre 2019 et dénommée « transparence des marchés », instaure 90 nouvelles notifications de données économiques (tous secteurs confondus) à transmettre à la Commission européenne à compter du 1er janvier 2021. FranceAgriMer est chargé de ces notifications et, pour une bonne partie d'entre elles, doit faire évoluer ses enquêtes existantes ou en créer de nouvelles, ce qui constitue un chantier important tant en ressources humaines qu'en budget pour l'évolution de son système d'information. Toutes ces évolutions conduisent FranceAgriMer, dans un contexte global de réduction des effectifs et des moyens, pour tout ce qui est des enquêtes ou cotations (tous secteurs confondus), à se recentrer sur ce qui relève strictement des obligations réglementaires. Pour ce qui concerne les animaux vifs qui font l'objet de cotations sur les marchés de l'observatoire, FranceAgriMer ne met pas fin à l'observatoire, mais continue à apporter son soutien aux cotations des catégories d'animaux concernées par la réglementation, à savoir les veaux de 8 jours à 4 semaines (encore appelés « petits veaux ») ou les bovins destinés à l'engraissement (encore appelés « bovins maigres »). Ce soutien concerne des marchés dont le seuil d'activité est significatif afin de garantir la représentativité et la robustesse de ces cotations. Ces critères de représentativité sont pour le moment à l'étude* ».

■ **Qu'en est-il du coup pour les marchés qui ne relèvent pas du caractère réglementaire ?**
FAM : « *L'évolution du soutien de FranceAgriMer à l'observatoire des marchés en vif animé par la FMBV a fait l'objet d'échanges avec la FMBV depuis décembre 2019 et une période transitoire avait été prévue pour 2020. Par la suite, afin de tenir compte du contexte sanitaire lié à la Covid-19, l'intégralité du soutien à l'observatoire a été maintenue en 2020. Pour 2021, FranceAgriMer et la FMBV travaillent ensemble actuellement sur la mise en place des nouvelles modalités de soutien aux cotations « réglementaires » sur les marchés en vif représentatifs de l'observatoire. Pour ce qui est des cotations établies sur les marchés en vif mais n'ayant pas de caractère réglementaire ou effectuées sur des marchés non représentatifs, FranceAgriMer est conscient de leur utilité pour le secteur professionnel. C'est pourquoi il a été suggéré à la FMBV de se rapprocher de l'interprofession Interbev afin d'étudier des modalités de soutien adaptées dans le cadre interprofessionnel* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

À la découverte du marché de Moulins-Engilbert

En marge de la réunion, Benoît Blandin, le président de la Sicafome a organisé une visite du marché avec les personnels administratifs et les élus de la FNB, d'Interbev et de la FMBV. Sans oublier les élus du marché au cadran de Mauriac et de la quasi-totalité des marchés du « *Grand Massif Central* » ainsi que la municipalité de Moulins-Engilbert. Une déambulation au sein de la structure qui a permis au président de la Sicafome de présenter les évolutions et investissements entrepris au marché depuis sa création.

Concours équin

« Valoriser la race auxoise »

L'Union Nationale du Cheval de Trait Auxois a organisé pour la première fois un concours d'utilisation de Trait sur le sol nivernais à Saint-Agnan les 10 et 11 octobre derniers. L'occasion de mettre à l'honneur une race à faible effectif.



L'une des quatre épreuves : la maniabilité où le cavalier doit allier vitesse et adresse.

De la passion, de l'abnégation et beaucoup d'entraînement. Voilà ce qui ressort de ces deux jours à Saint-Agnan pour le premier concours d'utilisation de chevaux de trait organisé du 10 au 11 octobre par l'Union Nationale des Traits Auxois.

Le samedi était consacré aux épreuves d'Équidés Cup et le dimanche a fait la part belle aux épreuves PEJET (Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail), équivalant à un contrôle de performances pour les jeunes chevaux de 1 à 4 ans. Alexandra Bailly revient sur les spécificités de ces épreuves du samedi où 24 concurrents se sont engagés toutes épreuves confondues : *« L'objectif principal de ce concours est de montrer le cheval dans son environnement de travail. Il peut être très utile dans les travaux des champs, dans la viticulture notamment. Il y a donc quatre épreuves différentes : Des épreuves de force : la traction. Des épreuves d'adresse : c'est la maniabilité attelée. Le Marathon et une épreuve montée »* explique-t-elle. Le marathon, épreuve très impressionnante a été de loin la plus spectaculaire. Alexandra Bailly nous la détaille : *« C'est une épreuve de vitesse en attelage avec deux obstacles visuels en terrain varié comme le passage de gué. Une autre épreuve est un parcours en maniabilité attelée avec seize portes sur lesquelles sont posées des balles de tennis qu'il faut éviter de faire tomber en faisant le meilleur temps possible. Enfin, il y a l'épreuve montée pour montrer que le cheval peut aussi bien être un animal de loisir que de travail »* explique la jeune cavalière. *« Ce type de concours nécessite des séances d'entraînement courtes mais répétées pour que le cheval puisse passer d'une épreuve à une autre. La finalité est de qualifier des chevaux pour la finale nationale Équidés Cup qui se déroulera du 8 au 13 décembre au Pôle Équestre Vendée aux Sables d'Olonne »* ajoute Alexandra Bailly.

« Se battre pour faire exister la race »

David Lucas est le tout nouveau président de l'UNCTA. Pour lui ces journées sont l'occasion de mettre un coup de projecteur sur la race Auxoise. *« Nous avons des attelages de toute la région voire au-delà. Il faut savoir que le Trait Auxois fait partie des neuf races de chevaux de trait françaises. Nous avons un petit effectif avec environ 97 naissances cette année, ce qui est un peu moins que l'année dernière en raison des aléas climatiques qui ont impacté les élevages. Néanmoins, le travail de sélection se poursuit et notre objectif et de sauver la race auxoise afin de vendre nos animaux dans la filière de l'élevage et non à boucherie. Nous avons une carte à jouer notamment dans les grandes villes où la police ou les services municipaux font appel à nos chevaux pour travailler et ainsi diminuer la pollution. Ce travail de valorisation est aussi du ressort des éleveurs qui doivent comprendre que la meilleure valorisation pour eux est à l'utilisation et non pas en boucherie »* estime le président de l'UNCTA.

Théophile Mercier



Épreuve de maniabilité attelée qui est chronométrée.



Le passage de gué est le passage le plus technique et le plus impressionnant du marathon.

Le fonctionnement de l'association

Cette association dont le siège social se trouve à Semur-en-Auxois a été créée en 2013 et compte une centaine d'adhérents. Elle organise régulièrement des concours de modèle et allure et d'utilisation en Côte-d'Or, Yonne, dans la Nièvre et en Saône-et-Loire. Un classement par points est attribué à chaque compétition locale ce qui donne lieu ensuite à une sélection en vue du concours national à Semur-en-Auxois qui rassemble une centaine de chevaux.

Résultats du concours Équidés Cup

En Traction : 1er Aurélien Decaen avec Greco Du Mousseau, 2ème Émilie Miguet Decaen avec Dubaï de la Croix, 3ème Mickaël Aulas avec Fureur des Guernes.
En Maniabilité Attelée : 1er Aurélien Decaen avec Guignol de Nesque, 2ème Mickaël Aulas avec Fureur des Guernes, 3ème David Lucas avec Danette de Bellenot.
En Marathon : 1er Aurélien Decaen avec Guignol de Nesque, 2ème Mickaël Aulas avec Fureur des Guernes, 3ème Aurélien Decaen avec Gwladyse de Brange.
En Maniabilité Montée : 1er David Lucas avec Danette de Bellenot, 2ème Romain Merlin avec Quérida de Gourdon, 3ème Alexandra Bailly avec Hôtesse de Cissey. Un podium 100 % Auxois !

UN
I-JOURNAL
NE MEURT
JAMAIS.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

►Formations

29/10 Initiation à la comptabilité agricole.
Découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, c'est l'objectif de cette formation organisée par la Chambre d'agriculture les 8, 15, 22 et 29 octobre. 4 jours pour comprendre les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultats et du bilan. Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

29 /10 Découvrir l'agroforesterie
La Chambre d'agriculture organise une formation d'initiation à l'agroforesterie le jeudi 29 octobre à Saint Saulge à partir de 09h00. Objectif : Appréhender les grandes lignes de l'agroforesterie, évaluer l'intérêt des systèmes agroforestiers, et découvrir la mise en œuvre concrète sur une exploitation. Une formation animée par Etienne Bourgy, conseiller énergie. Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

05 /11 Concevoir mon aliment fermier en élevage de volailles bio
Bio Bourgogne organise le 05 novembre à Varzy, une formation sur l'alimentation des volailles en agriculture biologique. Objectif : savoir produire les aliments fermiers sur son exploitation dans la recherche d'autonomie et construire une ration équilibrée en fonction du stade physiologique de l'animal. Inscription auprès de Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou par mail : damien.nicolas@biobourgogne.org.

09-10 /11 Protéger ces cultures aves la phytothérapie
La Chambre d'agriculture organise une formation sur la phytothérapie les 09 et 10 novembre dans les bureaux de la Chambre d'agriculture à Nevers. Au programme : Comprendre le fonctionnement de la plante et du sol ; comprendre les fondamentaux de la phytothérapie agricole et connaître les différentes préparations utilisées. Inscriptions : CDA58 Centre de Formation +33 (0)3 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

19 /11 Rendre les applications phytopharmaceutique efficientes
La Chambre d'agriculture organise une formation le jeudi 19 novembre sur les pratiques phytopharmaceutiques à partir de 9h à Nevers. Approfondir et perfectionner les connaissances sur la préparation de la bouillie phytopharmaceutique (mélanges,choix des adjuvants…) et comprendre les paramètres d'efficacité en fonction des conditions de passage (climat,etc),des cibles,des modes d'action des produits,etc. Inscriptions : CDA58 Centre de Formation +33 (0)3 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

Énergies

Un méthaniseur bientôt à Annay

Jan et Sven Bogerman sont éleveurs laitiers sur la commune d'Annay. Ensemble, ils ont créé la société SAS des Bruyères pour mettre au point une unité de méthanisation en cogénération. L'objectif est de produire de l'électricité pour le Gaec des Picards. Les deux frères nous ont reçus pour nous en dire plus sur leur projet.

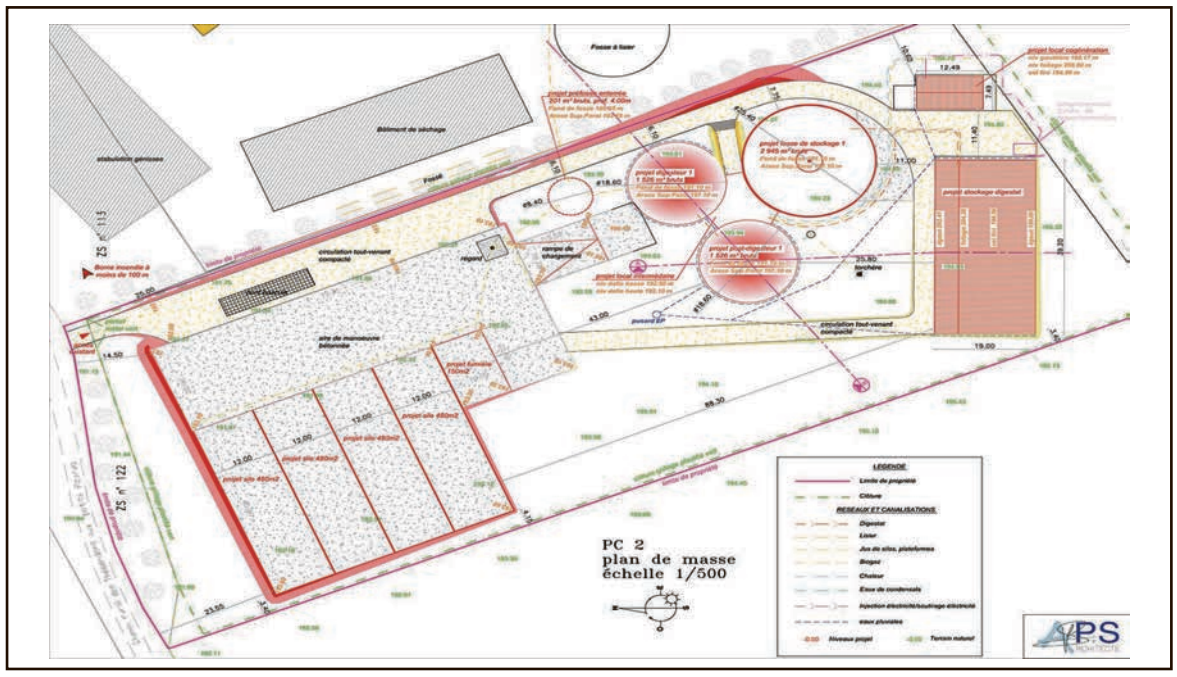

Sven et Jan Bogerman sur la parcelle qui doit accueillir le méthaniseur.

C'est un projet d'envergure qui devrait sortir de terre dans les prochains mois. Les frères Bogerman, Jan et Sven finalisent leur projet de méthaniseur par voix liquide infiniment mélangé en cogénération. Ils ont monté pour l'occasion la SAS des Bruyères avec pour objectif de valoriser un maximum de matières produites à l'exploitation et générer de l'électricité pour le Gaec des Picards. Aussi pour être sûr de valoriser au mieux la matière organique, un post-digesteur a été installé : « *Il apporte de la souplesse dans la conduite* » explique Jan Bogerman. 30 tonnes de matière brutes vont être ainsi apportées dans le digestat en trois parties : une partie effluents avec 5 400 tonnes de lisier, 100 tonnes de céréales et environ 3 000 tonnes de fumier. La deuxième partie est végétale : avec un apport de 200 tonnes de menue paille et 800 tonnes de CIVES. Enfin troisième partie : avec environ 100 tonnes de céréales qui proviennent de l'extérieur et du marc de raisin. À la différence d'une unité de méthanisation en injection, la cogénération permet d'utiliser le gaz pour produire à la fois de la chaleur et surtout de l'électricité. En ce qui concerne le projet des frères Bogerman, le ratio de production est de 41 % d'électricité et 44 % de thermique. Ainsi, les deux éleveurs laitiers vont pouvoir installer un séchoir polyvalent. En été, ils envisagent de sécher le fourrage, notamment la luzerne, les fleurs d'oignon et leurs grains pour faire descendre le taux d'humidité. En hiver, ils pourront proposer du bois bûches et du bois plaquettes en prestation.

Objectif : valoriser les effluents

26 tonnes de digestat devraient être ainsi produites par jour dans cette nouvelle unité de méthanisation. Un digestat qui est ensuite stocké dans une fosse pour être soit épandu en brut soit séparé en digestat liquide ou solide. « *Ces matières inodores permettent de diminuer de 80 % l'apport d'engrais chimique* » affirment les deux frères Bogerman. Pour les besoins du projet, ils se sont équipés d'une tonne à lisier pour rependre le digestat avec une rampe de 28 mètres afin de récupérer les mêmes traces de tracteurs que lors des passages de traitement des cultures. Enfin concernant le tarif d'électricité, les frères Bogerman bénéficient d'une prime de 5 centimes du kW/h pour la valorisation de leurs effluents dans le méthaniseur. Leur contrat est donc établi sur un tarif de 21, 323 centimes au lieu des 16,323 centimes du prix de base. Pour l'heure, ils attendent encore la dernière étape de leur projet à savoir la validation de la banque.

THÉOPHILE MERCIER



Les plans de leur future unité de méthanisation.

GDS Calendrier des réunions cantonales 2020
Afin de procéder au renouvellement de ses délégués, le GDS 58 organisera ses 5 réunions cantonales les :
- mardi 27 octobre à 14 h 15 à Donzy (petite salle des fêtes)
- mercredi 28 octobre à 14 h 15 à Dornes (salle des associations, rue de Decize)
- lundi 2 novembre à 14 h 15 à Saint Benin (salle de l'ancienne Mairie Paul Doumer)
- mercredi 4 novembre à 14 h 15 à Corbigny (Sicagemac)
- jeudi 5 novembre à 14 h 15 à Saint Honoré les Bains (petite salle polyvalente)

Ces rendez-vous permettront aussi de faire à nouveau une présentation de la prophylaxie BVD débutée le 1er août dernier dans tout le département ainsi qu'un point de situation de la prophylaxie IBR.
Merci de venir nombreux et de bien vouloir respecter les mesures Covid en vigueur (port du masque et gestes barrières notamment).

Préfecture
Du changement à la sous-préfecture de Château-Chinon

Grégoire Pierre-Dessaux, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, a été nommé le 6 octobre dernier sous- préfet de Château-Chinon. Il remplace Colette Lanson partie à la retraite. Grégoire Pierre-Dessaux était auparavant directeur des services du cabinet du préfet de Saint Barthélémy et de Saint Martin.
Théophile Mercier

AS BFC

«Un service de proximité»

Il y a un an, la FDSEA 58 a inauguré par l'intermédiaire d'AS BFC un nouveau service d'accompagnement pour la gestion comptable des exploitants agricoles. L'occasion de faire le point sur l'évolution de la structure.



Thierry Dudouit, le responsable d'agence aux côtés de Pierre-Yves Buisson, l'un de ses deux collaborateurs.

C'est une association qui prend de l'ampleur dans le département. Arrivé de Saône-et-Loire, le cabinet de comptabilité AS BFC s'est implanté dans la Nièvre avec la volonté de répondre à la demande dans un premier temps des adhérents de la FDSEA. Sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté, AS BFC gère un portefeuille de 1 500 clients. Aujourd'hui, l'antenne de Nevers s'est étoffée de deux collaborateurs : Pierre-Yves Buisson, pour la préparation des dossiers et Christelle François, en qualité de comptable conseil.

«Les prospects viennent chez nous pour la simplicité des relations et notre disponibilité pour répondre au mieux à leurs besoins» estime Thierry Dudouit, le responsable de l'agence de Nevers. Ce dernier souligne également la force du réseau régional qui permet à son agence de proposer une palette de services en conseil la plus large possible. Ainsi Alyson Vonck, basée à Mâcon, est en charge du service juridique des exploitations et intervient notamment dans les dossiers de transmission de patrimoine. AS BFC Nevers propose aussi un service de conseil d'entreprise comme l'évaluation des parts sociales, l'audit 360 par l'intermédiaire d'Amélie Laporte.

Le *«360 d'AS»*

«Le 360 d'AS propose à l'exploitant agricole de prendre du recul avec sa conduite d'entreprise, c'est une approche globale. C'est aussi un véritable outil d'aide à la prise de décision. Je pense que nos clients, en particulier les céréaliers, ont besoin de ce type d'outil de gestion notamment après deux années catastrophiques pour eux» explique Thierry Dudouit. Ce service débute toujours par un entretien d'environ 2 h 30 chez l'exploitant pour passer toute l'entreprise en revue. À l'issu, le conseiller d'AS BFC réalise une synthèse et propose des pistes de réflexion à la fois sur le cours mais aussi sur le moyen terme. Un calendrier d'actions est établi avec l'exploitant et un suivi régulier de la part du conseiller est réalisé tout au long de l'année. Preuve que ce type de structure était attendue sur notre territoire, AS BFC a récemment ouvert une permanence à Château-Chinon au centre social le troisième lundi de chaque mois.

Théophile Mercier

Contact : Thierry Dudouit, 41 boulevard du Pré Plantin, 58 000 Nevers. Tél. 06 45 98 28 14, tdudouit@asbfc.fr

Concours

La fête de l'élevage aura bien lieu


Le catalogue est disponible à partir du 1er novembre à l'adresse : cowllection.simongenetic.com

Malgré le contexte sanitaire, le comité des foires de Cercy-la-Tour a maintenu la 9e édition de la fête de l'élevage qui aura lieu le 7 novembre. En ce qui concerne le concours qui débutera dès 8 h 00, les organisateurs ont fait le choix de limiter le nombre d'animaux à 150 contre 200 habituellement. En revanche, compte tenu des conditions sanitaires, il n'y aura pas de ventes aux enchères physiques. Une autre méthode a été développée pour la première fois par Simon Génétic : la vente en ligne. Une présentation des animaux sélectionnés pour ce nouveau concept commercial aura tout de même lieu en début d'après-midi à Cercy-la-Tour. Cette stratégie mise en place par Simon Génétic permet de s'adapter aux contraintes sanitaires tout en assurant tout de même un dynamisme commercial. De plus, les organisateurs n'ont pas voulu créer d'obligation d'exposition des animaux, afin que les personnes à risques vis-à-vis de l'épidémie, puissent faire le choix de ne pas venir si elles le souhaitent. Les photos et les pedigrees des 80 animaux sélectionnés sont d'ores et déjà disponibles sur le site de Simon Génétic et le début des ventes est fixé au 1er novembre. Le lot reste en ligne pendant 48 heures à partir de la première mise à prix. Les éleveurs à la recherche de reproducteurs pourront compter à la fois sur les animaux de la vente aux enchères mais aussi ceux du concours également disponibles à la vente amiable. En parallèle, un marché aux produits du terroir sera proposé aux visiteurs où une quinzaine de producteurs seront présents, avec un large panel de produits (fromages, vins, escargots, miel, champagne, viande, terrine, charcuterie…).

Toutes les mesures sanitaires demandées par les services de l'État seront mises en place (masque obligatoire, gel hydro alcoolique, sens de circulation…), tout cela afin que les visiteurs, les exposants et les éleveurs passent un agréable moment, malgré le contexte sanitaire.

Contact : 06 16 78 01 47

▸ Agenda

24/10 Concours bovins.
La société d'agriculture organise son traditionnel concours le samedi 24 octobre à la ferme du Marault. Cette année, 200 bêtes sont engagées. Au programme : jugement des bêtes à partir de 8 heures L'après-midi visite libre des professionnels désirant faire du commerce et remise des prix en soirée.
Contact : André Boury au 06 14 48 42 55

29/10 Bâtiment d'élevage, construisez votre avenir
La Chambre d'agriculture organise une porte ouverte chez Claude Blaise au lieu-dit Maulaix, 58250 La Nocle-Maulaix. L'objectif est d'étudier les évolutions en matière de bâtiment d'élevage. Rendez-vous à 14 heures.

29/10 Agriculture et faune sauvage
La Fédération Départementale des Chasseurs organise une visite de sa ferme pilote du programme Agri Faune. Rdv de 9 h 30 à 12 heures à la Ferme des Pessottes, 58 270 Limon. Au programme : présentation du dispositif et visite des aménagements (jachères, bandes enherbées…) Inscriptions au 03 36 93 16 ou fdc-58@wanadoo.fr

03/11 Foire concours
Le comité des foires de Moulins-Engilbert organisera sa foire concours bovins reproducteurs le mardi 3 novembre sur le Champ de foire de Moulins-Engilbert et sous abri. En raison des contraintes sanitaires, le concours n'aura lieu que le matin sans repas ni animation. Renseignements et inscriptions auprès d'Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

10/11 La reproduction à l'heure du changement climatique
La Chambre d'agriculture organise une porte ouverte de 13 h 30 à 17 heures, au Gaec Taupin situé au 1 rue de la porte Monnot à Saisy. L'objectif est d'étudier les adaptations à mettre en place pour adapter la reproduction face au changement climatique. Renseignements : Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 32.



Annulation des concours

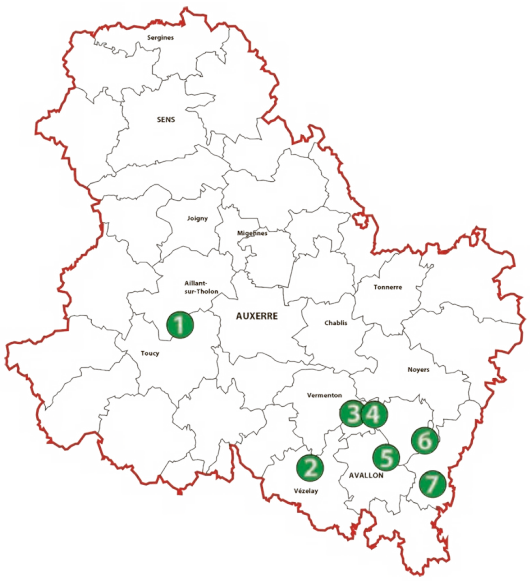
Les éleveurs perdent une vitrine importante

Ces derniers mois, avec la crise sanitaire qui perdure en France, les concours et salons s'annulent les uns après les autres. C'est le cas du concours charolais d'Avallon et encore plus récemment le salon international de l'agriculture, à Paris. Des annulations qui font mal aux éleveurs, qui voient une vitrine importante s'effacer de mois en mois.



Gaec Cadoux

Ces derniers mois, avec la crise sanitaire, les concours et salons s'annulent les uns après les autres



Nous n'avons pas fini d'entendre parler de la Covid-19 et de ses conséquences. Aujourd'hui, en France, aucun secteur n'est épargné. Dans le milieu agricole, au niveau de l'élevage plus précisément, les concours d'animaux et les salons s'annulent les uns après les autres, depuis le début de l'année. Les derniers en date : le concours charolais d'Avallon et le salon international de l'agriculture, qui a lieu chaque année à Paris.

«Pour nous, éleveurs, les concours sont un outil de travail. C'est l'endroit où nous pouvons nous faire repérer par les acheteurs», indique Claude Cadoux, éleveur à Saint-André-en-Terre-Plaine. *«Avec les annulations successives, il y a une perte économique pour nous»*. Le Gaec Cadoux fait six concours par an. Une entrée d'argent potentielle importante qui manque cruellement cette année. *«Sur chaque concours, nous vendons généralement une à deux bêtes. Le prix d'un animal dépend de son niveau génétique. En moyenne, cela va, pour nous, de 3 000 à 5 000 € par animal»*, détaille Claude Cadoux.

De l'argent et du temps de perdu

Les concours et salon représentent également une vitrine importante qui s'efface pour les éleveurs. *«Lors des concours, nos animaux sont souvent récompensés par des médailles. Nos bêtes se situent très bien sur l'échelle de la génétique. Avec les concours supprimés, les gens vont moins regarder cet aspect génétique»*, commente Claude Cadoux. *«Les concours sont pour les éleveurs un moyen de se démarquer des autres vis-à-vis des acheteurs. Le client peut voir directement l'animal et juger s'il est intéressé ou pas pour l'acquérir»*.

Ces annulations rendent un peu plus difficiles les ventes d'animaux pour les éleveurs, voire les diminuent.

De l'argent mais aussi du temps de perdu. *«C'est le travail de plusieurs années voire de plusieurs générations d'animaux qui en pâtit. Car l'animal a une durée de vie assez limitée. Lorsqu'elle est prête pour un concours, elle ne le sera pas forcément deux ou trois ans après»*, assure l'éleveur de Saint-André-en-Terre-Plaine.

Les animaux du Gaec Cadoux pourront néanmoins être visibles pour les acheteurs lors de leur traditionnel week-end portes ouvertes, les 23, 24 et 25 octobre. Le Gaec Cadoux participe également à la quinzaine charolaise du 26 octobre au 7 novembre prochain (lire par ailleurs)

CHRISTOPHER LEVÉ

La quinzaine Charolaise

Suite à l'annulation du concours charolais d'Avallon, les éleveurs du syndicat charolais organisent des portes ouvertes dans leurs élevages, du 26 octobre au 7 novembre. Sept éleveurs participent à l'événement : (1) Gaec Petit (Maurepas à Merry-la-Vallée), (2) Laurent Mandron (10, rue du Tilleul à Montillot), (3) Earl la Croix du Château (7, Grande rue à Joux-la-Ville), (4) Earl Bretagne (7, Grande rue à Joux-la-Ville),(5) Gaec de Marcilly (20, voie de la Bergerie à Provency),(6) Scea Riotte-Schrapfer (15, rue Soeurs à Angely), (7) Gaec Cadoux (1, rue de la Fontaine à Saint-André-en-Terre-Plaine).

Annulation des salons

Perte financière importante et craintes pour les vignerons

Comme en agriculture, les salons viticoles sont tous, ou presque, annulés depuis l'arrivée de la Covid-19 en France. Avec pour conséquence une perte importante du chiffre d'affaires des vignerons. Et à l'aube des fêtes de fin d'année, où se font les plus grosses ventes de vin, les viticulteurs craignent de voir les pertes continuer d'augmenter.

Pour beaucoup de viticulteurs, les ventes de vin durant les salons représentent une grosse partie du chiffre d'affaires annuel. Avec la crise sanitaire due à la Covid-19, les salons s'annulent les uns après les autres, avec des conséquences importantes pour les vignerons. *«Cela représente environ 20 % de perte sur notre chiffre d'affaires»*, indique Laurent Ternynck, viticulteur à Préhy, qui fait une vingtaine de salons par an. *«Ce qui nous gêne le plus, c'est l'annulation du salon des vignerons indépendants, porte de Versailles. C'est notre plus gros salon. Il devait avoir lieu le premier week-end de décembre. Ce salon, c'est beaucoup de perte financière»*, poursuit Laurent Ternynck.

Avec la crise sanitaire qui se poursuit et qui ne semble pas être prête de s'arrêter, les vignerons craignent cette fin d'année civile. *«Le gros des salons et de nos ventes a lieu sur la fin d'année. Nous faisons environ 150 000 € de chiffre d'affaires sur ces salons»*, confie Stéphanie Futaully, viticultrice à Beine, qui participe à 17 salons chaque année. *«Si nous ne pouvons pas faire ce chiffre-là, sans compter tout ce que nous avons déjà perdu depuis le début de la crise sanitaire, cela va commencer à devenir très compliqué. Car nous avons toujours les mêmes charges à payer. Et la vigne ne s'arrête pas de pousser. Il faut toujours autant de personnes pour travailler dedans»*.

«Deux poids, deux mesures»

Pour Laurent Ternynck, *«la situation est très compliquée aujourd'hui. Il y a une diminution du volume vendu dans le Chablisien. Le recours que nous avons, c'est la vente en vrac. Mais celle-ci a chuté de 20 à 30 % par rapport à l'année dernière»*.

La visibilité des vins est aussi impactée. Parce que les salons ne sont pas les seuls à être annulés. *«Il y a aussi les concours, comme le concours général agricole qui a lieu durant le salon international de l'agriculture»*, précise Stéphanie Futaully.

Selon elle, *«ceux qui s'en sortent le mieux sont les viticulteurs qui étaient déjà en place en grande distribution»*. Elle ajoute. *«Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi nous interdisons aux gens d'aller dans un salon des vins, ou certains marchés, acheter un carton de vin, alors que nous les autorisons à le faire au supermarché ? Et cela sans limiter les entrées, du moment qu'ils aient un masque. C'est deux poids, deux mesures»*.



Les salons (comme ici au SIA 2020) sont annulés les uns après les autres, avec une perte importante sur le chiffre d'affaires des vignerons.

Alors, comment faire pour limiter la casse ? *«Nous faisons du mailing»*, répond Laurent Ternynck. *«Cela compense un peu la perte financière mais pas la totalité. Nous avons aussi mis en place un site internet que nous n'avions pas jusque-là»*. Même chose pour Stéphanie Futaully. *«Nous proposons également des livraisons sous forme de drive»*.

L'accueil dans les caveaux est pour le moment toujours possible. De quoi continuer de vendre du vin. Avec l'aspect convivial (et non moins important) des salons en moins.

CHRISTOPHER LEVÉ

J'veux du local 89

La promotion de l'agriculture locale

Lancé depuis le 18 mai par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec le Conseil départemental, le site J'veux du local 89 permet aux producteurs et artisans icaunais d'être référencés. Un moyen pour promouvoir les produits locaux et favoriser la proximité avec le consommateur.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

J'veux du local 89 permet aux producteurs et artisans icaunais d'être référencés.

Depuis le 18 mai dernier, les producteurs et artisans peuvent s'inscrire sur le site J'veux du local 89. Une plateforme en ligne lancée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, avec l'appui du Conseil départemental. L'outil est également présent en Saône-et-Loire (le précurseur), Côte-d'Or, Doubs et Haute-Saône. *«C'est un site de promotion sur l'alimentation locale, pour inciter à s'approvisionner localement en indiquant où trouver la diversité des produits icaunais»*, indique Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Aujourd'hui, 180 producteurs sont inscrits sur J'veux du local 89, dont 40 viticulteurs. Et sur ces 180 inscrits, 30 % sont en agriculture biologique»*. Dans le département, la Chambre d'agriculture attend encore l'inscription d'environ 150 producteurs faisant de la vente directe. Chaque semaine 150 à 200 personnes consultent le site pour trouver les producteurs et les lieux de vente à proximité de leur localisation.

Une multitude de produits locaux

Quant au fonctionnement du site ? Rien de plus simple pour le consommateur avec une clé d'entrée par produits : fruits, légumes, produits laitiers, viandes, volailles, œufs, escargots, poissons, miels, boulangerie, vins, boissons, horticulture et d'autres produits comme des plantes aromatiques ou de l'épicerie. Il y en a pour tous les goûts. *«Sur le site de l'Yonne, il y a aussi une catégorie « marques et certification», qu'il n'y a pas sur les sites des autres départements de la Bourgogne Franche-Comté. On peut faire une recherche spécifiquement sur des produits bios, des produits de la marque Bienvenue à la ferme, des produits qui ont été médaillés au concours général agricole, et des produits issus d'exploitations à haute valeur environnementale»*, détaille Déborah Colard. *«J'veux du local 89 sert aux consommateurs icaunais mais aussi aux touristes qui viennent dans la région et recherchent des marchés ou des producteurs à proximité d'où ils se trouvent»*.

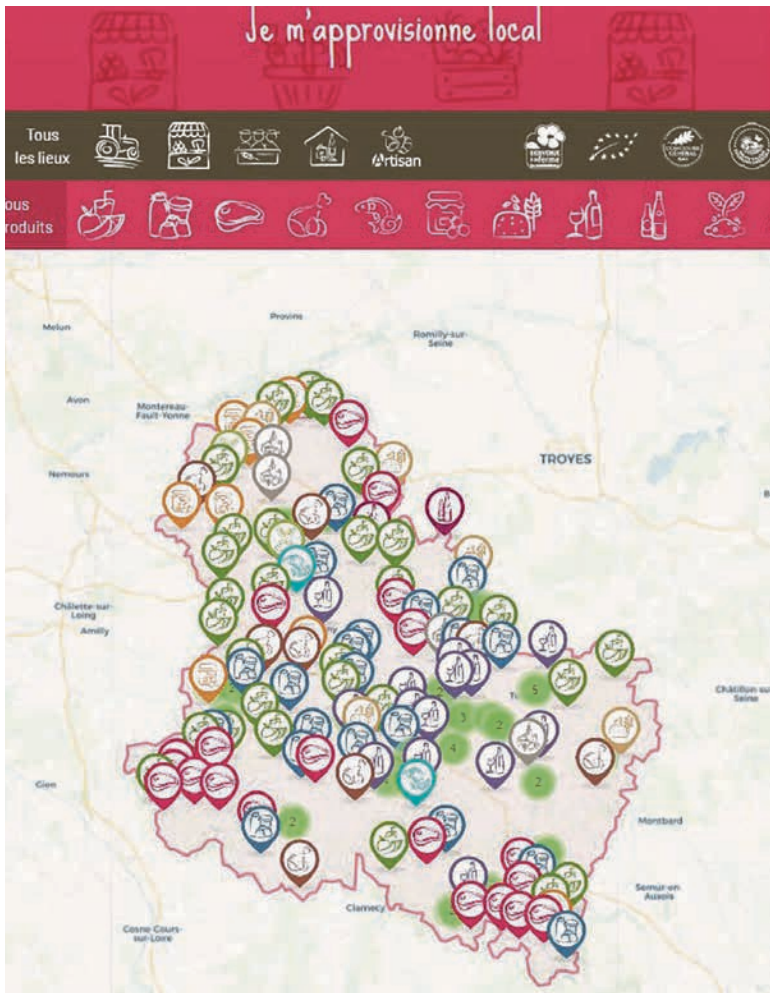
Un outil pour les collectivités

L'outil sert également aux collectivités. *«Certaines nous contactent pour créer un marché de producteurs. On les incite à consulter le site pour qu'ils aient accès à la liste de producteurs inscrits qui se trouvent dans le département. Les données qui sont sur le site sont accessibles par tous. Ce sont les producteurs eux-mêmes qui les fournissent et donnent leur accord pour que cela soit visible»*, poursuit la conseillère de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Alors, comment s'inscrire sur le site lorsque l'on est producteur ? C'est très simple aussi. Il suffit de renseigner les informations demandées en cliquant sur *«inscription pro»*. *«Pour est recensé, il faut avoir son siège social dans l'Yonne et avoir des produits locaux à proposer»*, continue-t-elle.

Le site permet aussi aux artisans de s'inscrire, même si ces derniers se font moins nombreux. *«Il n'y a pas vraiment un engouement de leur part. Peut-être aussi car ils n'entrent pas dans le cahier des charges qui impose qu'ils transforment au moins 50 % de produits locaux en valeur»*, conclut Déborah Colard.

Christopher Levé



Les producteurs et leurs produits sont localisables grâce à une carte.



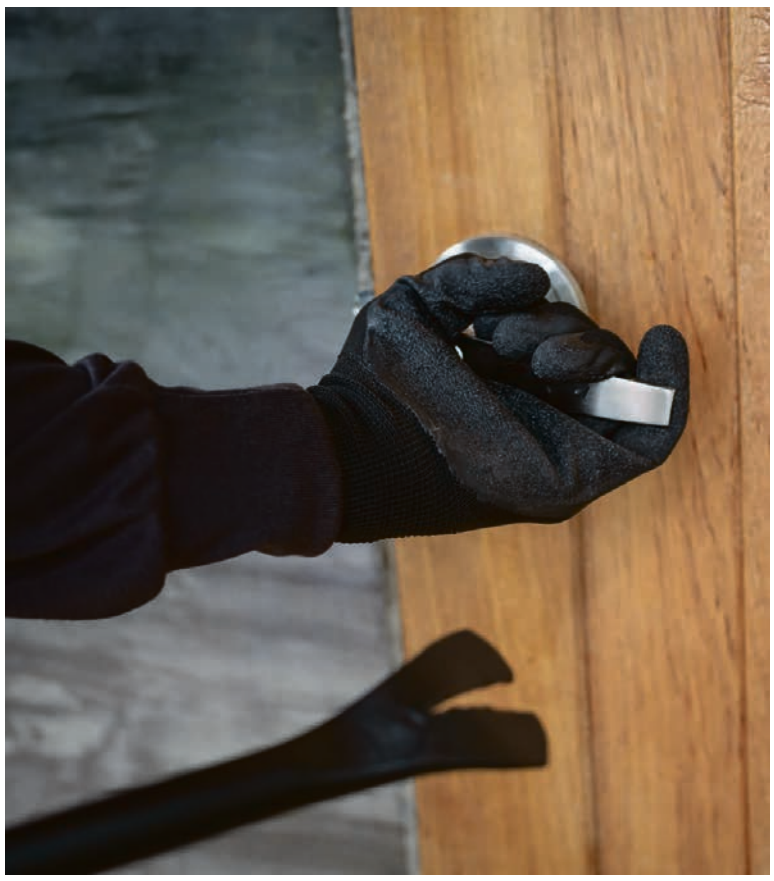
Vols, effractions, incendies…

Une formation pour prévenir les risques sur les exploitations agricoles

Les exploitations agricoles sont sujettes à de multiples risques, notamment les vols et incendies, qui peuvent avoir de lourdes conséquences pour l'agriculteur qui les subit. Devant une recrudescence des vols et du risque d'incendies avec les étés secs, la FDSEA organise une formation pour aider les exploitants à se prémunir au mieux.

Être victime d'une effraction, d'un vol ou d'un incendie n'est jamais une partie de plaisir et plus encore lorsque l'on est agriculteur. Outre le préjudice financier, les répercussions peuvent être désastreuses : manque de fourrages, matériels inutilisables, mortalité d'animaux… C'est l'outil de travail qui est impacté durement. D'autant qu'en cas de sinistre, on peut aussi se rendre compte que la couverture assurantielle n'était pas adaptée.

Afin d'aider les agriculteurs à y voir plus clair, la FDSEA de l'Yonne, en partenariat avec la gendarmerie de l'Yonne, le SDIS 89 et Groupama, a décidé d'organiser des formations pour aider les agriculteurs à anticiper les risques, à se prémunir et à adopter les bons réflexes en cas de problème. Ces formations réparties sur l'ensemble du territoire sont ouvertes à tous les agriculteurs du département car elles sont financées par Vivéa. Elles sont aussi ouvertes aux retraités qui vivent souvent à proximité de l'exploitation.



La FDSEA organise une formation pour aider les exploitants à se prémunir au mieux face aux vols et aux incendies.

Des exercices pratiques

Les formations se tiendront sur les exploitations et beaucoup d'exercices pratiques sont prévus afin que les agriculteurs puissent bien envisager la prévention sur leur exploitation ensuite. Apprendre à poser une caméra, à protéger l'accès aux cuves de fioul, à utiliser une sonde fourrage, à manipuler un extincteur, tout ceci est au programme de la formation.

Les matinées seront réservées à la prévention des vols et la sécurisation des abords de fermes. Les après-midi seront consacrés aux incendies. Tout au long de la journée, un point sera fait sur les assurances et les points de vigilance à avoir. La FDSEA de l'Yonne encourage vivement ses adhérents à participer à ces formations sur mesures qui ont été pensées pour répondre aux attentes des adhérents formulées dans les réunions locales.



Prévenir pour limiter les dégâts

Que ce soit pour les vols ou les incendies, il est très important d'adopter les bons gestes afin d'éviter de faire empirer la situation. Cette formation a pour vocation d'aider les agriculteurs à garder la tête froide en cas de danger et à adopter le comportement adéquat. Il est possible de limiter les risques de vols et d'incendies. De plus en plus d'outils sont à disposition des agriculteurs avec des coûts peu élevés. Ces matériels seront présentés et testés sur place pour certains.

FDSEA DE L'YONNE

Le programme des formations

Les formations se dérouleront :
- **Mardi 3 novembre, sur l'exploitation du Gaec de Chassigny, à Avallon**
- **Jeudi 5 novembre, sur l'exploitation de la SCEA Renoux, à Villebougis**
- **Lundi 9 novembre, sur l'exploitation du GAEC du Mont Régnier, au Mont Saint-Sulpice**
- **Mercredi 18 novembre, au local de la CUMA de Saint-Privé**
- **Mardi 24 novembre, au lycée de La Brosse, à Venoy**
- **Jeudi 26 novembre, sur l'exploitation d'Hervé et Émeric Biziot, à Fulvy**

N'hésitez pas à contacter Marianne Ranque à la FDSEA si vous avez besoin de renseignements complémentaires au 03 86 49 48 10.

En bref

Marché Le dimanche des Terres de France annulé

Alors qu'il devait se dérouler ce samedi 25 octobre, le dimanche des Terres de France a été annulé par la mairie de Paris, pour raison sanitaire. La 27e édition de ce marché, qui se déroule rue de Chine à Paris, n'aura donc pas lieu. Une vingtaine de producteurs adhérents de la FDSEA de l'Yonne devait se rendre sur place pour cet événement.



Élevage

Le concours charolais d'Avallon annulé

Organisé par le Syndicat d'élevage de la race bovine charolaise, le traditionnel concours interdépartemental d'animaux reproducteurs d'Avallon, initialement prévu le 31 octobre, n'aura pas lieu. Par conséquent, le concours de jugement de bétail par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, qui se déroule lors de cet événement, ne pourra pas non plus être maintenu. « *Les mesures sanitaires actuelles et l'annulation du Salon de l'agriculture ne permettent pas de mener à bien l'événement* », indique les Jeunes agriculteurs de l'Yonne. Les éleveurs espèrent dorénavant voir revenir les concours l'année prochaine, avec un contexte sanitaire plus favorable.

C. L.



Le concours de jugement de bétail traditionnellement organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne durant le concours charolais d'Avallon, n'aura pas lieu cette année.

FDSEA

Le point avec la section lait du syndicat

Nouvellement élu président de la section lait de la FDSEA 89, Kamel Ferrag a souhaité mettre le prix de vente du lait et le revenu des éleveurs laitiers au premier plan. L'entretien des relations entre les organisations de producteurs, les laiteries et les producteurs fait aussi partie des objectifs de la section lait du syndicat.



La priorité de la section lait de la FDSEA 89 est d'aider les agriculteurs à avoir de meilleurs prix de vente et de meilleurs revenus.

Arrivé à la présidence de la section lait de la FDSEA 89 en septembre, Kamel Ferrag souhaite poursuivre le bon travail effectué ces dernières années par l'ancienne présidente Nadine Darlot. « *Aujourd'hui, ce que l'on souhaite, c'est retravailler le suivi du prix du lait et reprendre contact avec les différentes organisations de producteurs et les laiteries pour un travail sur certains dossiers pouvant être transversaux. Comme l'empreinte carbone et le suivi des producteurs, entre autres. Il y a pas mal de travail à faire autour de cela* », détaille-t-il.

Comme souvent, la priorité revient aux prix de vente des productions et aux revenus des agriculteurs. « *Notre objectif est d'être attentif aux évolutions, surtout depuis que la loi Égalim est en place. Depuis le début de la crise sanitaire, la loi n'a plus été respectée. Il y a une sorte d'appel d'air au niveau des prix* », réagit Kamel Ferrag. « *Les transformateurs ont baissé les prix. Cela a été compliqué pour nous, notamment en mars et avril. Initialement, la loi nous permettait d'avoir un certain suivi. Ce qui s'est passé (la baisse des prix), c'est un peu décevant. Nos collègues ont longtemps travaillé pour mettre quelque chose en place et en huit jours de temps tout a été balayé* ».

Le président de la section lait, souhaite également « *travailler avec les collègues de la section bovine. Ils ont les mêmes problématiques que nous vis-à-vis des prix et des revenus. Nos filières sont communes d'une façon générale* ».

S'adapter face aux conditions climatiques

Quant aux actions à mettre en place ? « *Nous allons essayer de reprendre contact avec tous les producteurs laitiers du département. Nous allons aussi nous préoccuper d'autres aspects comme la qualité du lait, les contrats d'engagement qui existent entre producteurs et transformateurs, et avoir des projets pour les producteurs de lait. Notre but est aussi d'accompagner des producteurs qui auraient des idées de projets. Et être un relais efficace entre les organisations de producteurs et les producteurs* », répond Kamel Ferrag.

Ce dernier n'oublie pas de pointer l'importance de l'autonomie fourragère pour les exploitations. Notamment avec les conditions climatiques difficiles, qui sont de plus en plus récurrentes. « *La situation climatique, tout le monde l'aborde, mais il y a peut-être aussi une adaptation technique qu'il faut que nous travaillions avec nos partenaires, comme le contrôle laitier. Sans parler de valorisation, l'autonomie fourragère c'est sécuriser notre système alimentaire et éviter les à-coups climatiques et financiers* ».

Alors, comment avoir une autonomie fourragère dans ce contexte climatique ? « *Il faut repartir sur des bilans fourragers un peu plus serrés, être plus vigilant sur les stocks. C'est peut-être aussi revoir son assolement, revoir certaines pratiques d'alimentation ou d'élevage. Ce n'est pas non plus révolutionner le système mais le consolider* », indique Kamel Ferrag. « *Il faut bien se rendre compte que si nous ne nous prenons pas un peu en main, cela sera très compliqué pour nous* », conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

Rendez-vous

La première Fête de la citrouille

Cette année, toutes les manifestations s'annulent les unes après les autres et les agriculteurs qui font de la vente directe perdent de nombreuses opportunités. Avec l'annulation de la foire Saint-Martin en novembre, la FDSEA a décidé de lancer sa première Fête de la citrouille pour garder le lien entre les producteurs et le grand public.

Malgré une forte demande en produits fermiers pendant le confinement, les consommateurs s'éloignent à nouveau des agriculteurs qui pratiquent la vente directe depuis le déconfinement. La fermeture des foires et des marchés ne va pas aider à renouer ce lien fort qui avait pu se tisser. La FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser des marchés de producteurs sur des espaces privés ce qui facilite l'organisation d'événements.

C'est ainsi que la FDSEA de l'Yonne annonce sa première Fête de la citrouille qui se tiendra le 31 octobre de 9 heures à 19 heures devant le magasin Botanic, à Perrigny.

Mettre en avant le territoire

Ce petit marché mettra en avant des produits locaux et de saison autour de la star de l'automne : la courge. Celle-ci sera déclinée sous toutes ses formes : glaces, soupe, crue. À cette occasion, une collection de variétés de courges produites dans l'Yonne sera présentée au grand public.

La mise en avant de ce produit gourmand et de saison sera l'occasion de rappeler aux consommateurs que les gestes essentiels de la consommation responsable sont d'acheter des produits de saison et de proximité. La FDSEA a aussi réalisé, en collaboration avec les JA 89, une toute nouvelle plaquette pour présenter la richesse gastronomique de l'Yonne et les produits locaux que l'on peut trouver dans notre département.



La FDSEA a décidé de lancer sa première Fête de la citrouille pour garder le lien entre les producteurs et le grand public.

Pour les gourmands, la FDSEA de l'Yonne vendra une soupe de potiron réalisée par la MFR (Maison Familiale rurale) de Villevallier et le stand proposera aussi du vin chaud. Les JA 89 présenteront le résultat de leur concours photo sur le thème des moissons. Notre syndicat espère à cette occasion promouvoir les circuits courts et le savoir-faire de nos producteurs locaux.

À la veille des fêtes de fin d'année, il paraît essentiel de rappeler aux consommateurs l'importance de la souveraineté alimentaire et de maintenir une production de qualité sur l'ensemble du territoire. Les adhérents de la FDSEA ou de la SDAE (Section des anciens exploitants) qui le souhaitent sont les bienvenus pour aider à la bonne réalisation de cette journée, qui sera placée sous le signe de la convivialité et de la gourmandise.

FDSEA DE L'YONNE

▸ Brèves

Sécheresse Levée des restrictions des usages de l'eau sur l'ensemble du département

Dans un communiqué datant du 16 octobre, la préfecture de l'Yonne indique la levée des restrictions des usages de l'eau sur l'ensemble du département. « *Avec le retour des précipitations ces dernières semaines, la situation hydrologique des cours d'eau s'est notablement améliorée avec un cumul significatif des pluies des mois de septembre et d'octobre 2020* », indique la préfecture de l'Yonne.

Pour rappel, des mesures de restriction des usages de l'eau avaient été mises en place durant la période estivale, suite à un nouvel épisode de sécheresse exceptionnelle.

C. L.

▸ Agenda

31/10 Fête de la citrouille

Le samedi 31 octobre aura lieu la première édition de la Fête de la citrouille, organisée par la FDSEA 89. Ce petit marché de producteurs se tiendra à Perrigny, sur le parking de Botanic. Un stand de découverte de l'univers des courges sera installé. Une dégustation de vin chaud sera également proposée. Les clichés du concours photos des JA 89 seront exposés à cette occasion.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Initiation à l'homéopathie avec un module à distance.
Le 19 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Homéopathie Perfectionnement avec un module à distance.
Le 20 novembre, à Auxerre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Mettre un chien de protection dans un troupeau.
Le 26 novembre et 6 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Éleveur infirmier en élevages ovin.
Le 3 décembre. Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18 ou à c.bonin@yonne.chambagri.fr.

Bon dosage en minéraux, oligo-éléments et vitamines, bovins allaitants en bonne santé.
Le 10 décembre, à Toucy. Contact : Isabelle Cadoux au 06 73 67 08 66 ou à i.cadoux@yonne.chambagri.fr.

Formations proposées par la FDSEA 89 :

Prévention vols et incendies.
Le 3 novembre 2020 (Avallon), le 5 novembre (Villebougis), le 9 novembre (Mont Saint-Sulpice), le 18 novembre (Saint-Privé), le 24 novembre (Venoy) et le 26 novembre (Fulvy).
Contact : Marianne Ranque au 03 86 49 48 10.

Innovations

AG Meet Up, le marché aux idées

Même sous un format réduit pour cause de Covid-19, la seconde édition d'AG Meet Up a pu se tenir à Dijon le 15 octobre, en privilégiant les rendez-vous d'affaires. Pour les entreprises du monde agricole, c'est l'opportunité de trouver les partenaires de leurs ambitions technologiques.



Les rendez-vous d'affaires ont été préservés lors d'AG Meet-Up, avec un respect strict des contraintes sanitaires.

Elle revient de loin, cette seconde édition d'AG Meet Up ! Face à la seconde vague montante de Covid-19, son organisateur, le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, a craint de ne pouvoir la maintenir. Finalement, elle a bien eu lieu le 15 octobre, dans les locaux de Dijon Métropole, mais selon une formule *«resserrée»* : les conférences ont été supprimées et seuls avaient été conservés les rendez-vous d'affaires.

Des rencontres sur un format court d'une demi-heure permettant à des représentants d'entreprises en lien avec l'agriculture de rencontrer des dirigeants de structures très innovantes, de types start-up.

D'un côté, il y a des besoins, des attentes ou des projets innovants qu'il faut parvenir à concrétiser et, de l'autre, des apporteurs de solutions. AG Meet Up ambitionne d'être le carrefour où se rencontrent ces attentes afin de faire émerger des solutions technologiques

«Nouer des partenariats»

Une logique qui intéresse au plus haut point David Lhuillier. Il est en charge du développement de projets permettant d'améliorer les méthodes de travail, les processus ou les connaissances des vignerons, au sein de l'Union des vignerons associés des Monts de Bourgogne (qui rassemble deux caves coopératives : celle des Hautes-Côtes à Beaune et celle des Vignerons des Terres secrètes à Prissé, en Saône-et-Loire). *«L'intérêt pour moi d'être ici,* précise-t-il, *c'est de rencontrer des entreprises du territoire qui innovent dans le sens d'une agriculture plus durable. C'est le moyen de nouer des partenariats, d'obtenir des réponses à des problématiques vigneronnes, de faire entrer l'innovation agricole au cœur de la coopérative».* Sur la journée, ce participant, dont l'entreprise est adhérente d'Agronov, avait programmé une quinzaine de rendez-vous. *«J'ai été très intéressé par ma rencontre avec une personne qui fait de la cartographie parcellaire, qui permet de voir la vigueur des vignes, d'adapter des plans de fertilisation. J'ai aussi discuté avec un participant qui fait de l'analyse de la biodiversité des sols. Il pourrait compléter le travail que nous avons déjà entamé avec Agronov sur ces problématiques. J'ai aussi abordé des questions liées à la stratégie et à l'organisation de l'entreprise, lors d'un troisième rendez-vous…»* Un spectre très large qui ouvre des opportunités.

Trouver des compétences externes

D'autres participants sont venus à l'AG Meet Up avec des attentes plus précises. C'est le cas de Patrick Naudot, responsable de site pour Mazeron, un constructeur de matériel agricole et d'élevage basé à Magny, dans l'Yonne, près d'Avallon (adhérente d'Agronov) : *«on sait que nos métiers évoluent et, dans l'agroéquipement, nous sommes conduits à intégrer de plus en plus de composants électroniques. Nous travaillons aussi sur les problématiques de traçage. Nous n'avons pas toujours les compétences nécessaires en interne. Il nous faut aller les chercher ailleurs et AG Meet Up peut nous y aider».* Les besoins identifiés au sein de Mazeron touchent autant à l'évolution des matériels existants qu'à l'émergence de solutions technologiques inédites. Pour cet AG Meet Up, Patrick Naudot s'était programmé six rendez-vous. *«Cela concerne de nombreux domaines,* précise-t-il. *Par exemple, j'ai rencontré une société qui propose d'aider sur des montages financiers et le suivi administratif dans le cadre de l'obtention d'aides ou de subventions».* La pertinence d'un tel événement se mesure à sa capacité à permettre la prise de contact avec des entreprises qui, à première vue, n'ont aucun lien avec l'agriculture.

Néanmoins, elles sont porteuses de solutions qui peuvent, en étant adaptées, répondre à des attentes de ce secteur. C'est le cas, par exemple, pour Page Up, développeur et intégrateur de solutions web et mobiles avec un produit qui, au départ, servait à tracer… les bouteilles de gaz. L'an passé, lors de la première édition d'AG Meet Up, Patrick Naudot avait tissé des liens intéressants avec elle.

«S'ouvrir l'accès à un réseau d'entreprises»

Et du côté de ces start-up, justement, que vient-on chercher ici ? François Gallet est le cofondateur de Scanopy, spécialiste de la cartographie agronomique de la vigne, basé dans le Cher et né en 2016 : *«Nos solutions permettent de renseigner des viticulteurs sur des problèmes auxquels ils peuvent être confrontés (maladies, problèmes du sol…) et de les aider à mettre en œuvre des outils afin de cibler les interventions nécessaires. En apportant plus de précision dans la manière de gérer les parcelles, cela permet d'améliorer la productivité de la vigne».* Une solution technologique qui, selon son concepteur, s'inscrit dans la nécessité, pour les viticulteurs, de s'adapter aux attentes en matière de développement durable, mais aussi face au changement climatique ou aux pressions des marchés à l'export. *«Adhérer à Agronov, pour nous,* poursuit François Gallet, *c'est s'ouvrir l'accès à un réseau d'entreprises, c'est la possibilité de monter des projets en commun avec des partenaires et mieux comprendre les problématiques de nos clients. Avec l'année que l'on connaît, nous n'avons pas beaucoup eu l'occasion de nous rencontrer donc AG Meet Up est aussi l'occasion de renouer des liens dans le réseau».*

Cet entrepreneur est donc venu à Dijon à la fois pour trouver des pistes d'amélioration de ses produits, en échangeant avec d'autres membres du réseau, mais aussi pour trouver des clients. *«C'est une forme de prospection,* précise-t-il, *parce que nous sommes connus sur le Centre - Val-de-Loire mais beaucoup moins sur la Bourgogne. Ce rendez-vous peut nous permettre de mieux connaître les problématiques propres à cette région viticole. J'ai échangé avec une cave coopérative qui m'a permis de mieux comprendre les questions liées au sol, ici».*

D'autant plus que les solutions développées pour la vigne au sein de Scanopy peuvent être adaptées aux cultures de plantes pérennes plantées en rangs, et donc donner lieu à des exploitations élargies à d'autres secteurs agricoles.

Le brassage d'idées que représente AG Meet Up nourrit ainsi le monde agricole selon des dimensions multiples et qui semblent se renouveler en permanence.

Berty Robert

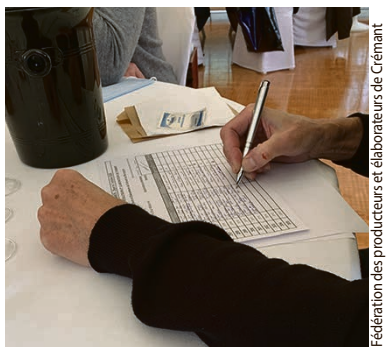
«Proposer de la connexion au marché»

Frédéric Imbert, directeur général d'Agronov, revient sur le rôle d'AG Meet Up : *«Cette manifestation, c'est l'ADN d'Agronov. Nous sommes au service des entreprises (start-up, TPE, PME…) régionales ou même d'ailleurs, pour leur proposer de la connexion au marché ou à d'autres intervenants, au monde de la recherche ou à celui de l'expérimentation appliquée. Cela permet à ces entreprises innovantes de tester leurs innovations ou les évolutions de leurs produits, en lien avec les thématiques de l'agroécologie, des attentes sociétales et de celles des consommateurs».*

Viticulture

Découvrez les meilleurs crémants de Bourgogne Franche-Comté

S'adaptant à la crise sanitaire, la Fédération nationale des producteurs et élaborateurs de Crémant a décidé de décliner son concours national par région. En Bourgogne Franche-Comté, les résultats pour les crémants de Bourgogne et du Jura sont révélés.


Fédération des producteurs et élaborateurs de Crémant

Pour les Crémants de Bourgogne, un total de 16 médailles d'or a été attribué.

Chaque année a lieu le concours national des Crémants. Chaque année, mais pas en 2020, qui restera décidément comme une période à part sur de nombreux points. Face aux contraintes et aux risques liés à la Covid-19, la Fédération nationale des producteurs et élaborateurs de crémants, qui regroupe huit appellations (Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Die, Jura, Limoux, Loire et Savoie) a décidé, non pas d'annuler son traditionnel concours national, qui en était à sa 29ème édition, mais de le décliner en concours régionaux. En Bourgogne, ce choix avait d'autant plus de résonance que, normalement, devait se tenir à Beaune en avril dernier, le congrès national de la fédération. Finalement, ce dernier a été reporté à mai 2021, toujours à Beaune. En attendant le concours pour les Crémants de Bourgogne s'est tenu, lui au domaine de Pont-de-Pany, à l'ouest de Dijon, le 7 octobre.

Les Crémants de Bourgogne, c'est 133 élaborateurs pour une production d'un peu plus de 129 000 hectolitres. Pour les Crémants du Jura, on est sur 167 élaborateurs et une production d'environ 12 500 hectolitres.


Une cinquantaine de dégustateurs étaient réunis au Domaine de Pont-de-Pany, à l'ouest de Dijon, le 7 octobre, pour le concours des Crémants de Bourgogne. Celui des Crémants du Jura avait lieu le lendemain.

Le palmarès 2020

En Crémant de Bourgogne, ont été attribuées : 16 médailles d'or, 21 d'argent et 8 de bronze.

Médailles d'or :
- Caves Bailly-Lapierre (89), cuvée Chardonnay blanc brut.
- François Martenot (21), cuvée Chartron et Trébuchet chardonnay 2018 blanc brut.
- Kriter (21), cuvée Patriarche blanc brut.
- Les Vignerons d'Igé (71), blanc brut.
- Oedoria (69), cuvée Vignerons des Terres d'or – Élégance blanc brut.
- Pascal Bouchard (89), blanc brut.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée Vive la joie, blanc brut millésimé.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée Egarade, blanc brut millésimé.
- Oedoria, cuvée Claude Denis, blanc brut millésimé.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée pinot noir Bailly-Lapierre, blanc de noirs brut.
- Veuve Ambal (21), cuvée blanc de noirs, blanc de noirs brut.
- Veuve Ambal, cuvée blanc de noirs, blanc de noirs brut.
- Louis Bouillot (21), cuvée fine réserve, Crémants cuvées spéciales.
- Louis Picamelot (71), cuvée Les Reipes-blanc de blancs, Crémants cuvées spéciales.
- Guillaume de Vergy (21), cuvée Crémant rosé brut.
- Sainchargny (71), cuvée Catharsis, rosé brut.

Médailles d'argent :
- Compagnie vinicole de Bourgogne (71), cuvée Levert Frères, blanc brut.
- D'Heilly Huberdeau (71), blanc brut.
- François Martenot, cuvée Moillard brut blanc 2018.
- François Martenot, cuvée Moillard Grivot brut blanc 2018.
- Loron Louis et Fils (69), cuvée Prestige, blanc brut.
- Louis Bouillot, cuvée Perle d'ivoire, blanc brut.
- Louis Bouillot, cuvée Perle de jade, blanc brut.
- Oedoria, cuvée Diamant, blanc brut.
- Sainchargny, cuvée Extatic, blanc brut.
- Veuve Ambal, cuvée Tradition, blanc brut.
- Vitteaut-Alberti (71), cuvée Crémant de Bourgogne blanc brut.
- Albert Sounit (71), Grande cuvée, blanc brut millésimé.
- Louis Bouillot, cuvée Perle rare 2016 Éminent, blanc brut millésimé.
- Albert Sounit, cuvée blanc de noirs.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée pinot noir, blanc de noirs brut.
- Oedoria, cuvée Rubis, blanc de noirs brut.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée Ravizotte extra brut, Crémant cuvées spéciales.
- Louis Picamelot, cuvée Les 90 ans, Crémant cuvées spéciales.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée Rose Burgondie, rosé brut.
- François Martenot, cuvée Moillard Grivot brut rosé 2018.
- Oedoria, cuvée Opaline, rosé brut.

Médailles de bronze :
- Château de la Greffière (71), cuvée Crémant, blanc brut.
- Guillaume de Vergy, cuvée Crémant blanc brut.
- Veuve Ambal, cuvée Tradition, blanc brut.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée blanc de noirs Marsigny.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée Rose Marsigny, rosé brut.
- Caves Bailly-Lapierre, cuvée rose Paul Delane, rosé brut.
- Louis Bouillot, cuvée Perle d'Aurore, rosé brut.
- Veuve Ambal, cuvée Tradition, rosé brut.

En Crémant du Jura, ont été attribuées : 7 médailles d'or et 7 d'argent.

Médailles d'or :
- Caveau des Byards, blanc brut.
- Caveau des Byards, blanc brut.
- Domaine Jacques Tissot, blanc brut.
- Fruitière vinicole d'Arbois, cuvée Crémant du Jura Montboisie 2017, blanc brut millésimé. -Maison du Vigneron, cuvée Marcel Cabelier, blanc de noirs brut.
- SCV Domaine Maire et Fils, cuvée Tissot-Maire extra-brut, Crémant cuvées spéciales. -Domaine de Savagny, rosé brut.

Médailles d'argent :
- Domaine de Savagny, blanc brut.
- Fruitière vinicole d'Arbois, cuvée Crémant du Jura blanc brut.
- Fruitière vinicole d'Arbois, cuvée Crémant duy Jura blanc brut.
- Maison du Vigneron, cuvée Marcel Cabelier, blanc brut.
- Caveau des Byards, cuvée Prestige, blanc brut millésimé.
- Caveau des Byards, blanc de noirs brut.
- Fruitière vinicole de Pupillin, rosé brut.

150 échantillons à découvrir

Une cinquantaine de dégustateurs (œnologues, producteurs…) avaient à goûter 150 échantillons répartis dans plusieurs catégories : millésimés, blanc de noirs, rosé, blanc et blanc de blancs. Pour Édouard Cassanet, président de l'AOC Crémant de Bourgogne, on avait là un bon millésime, *«caractérisé par des vendanges très précoces sur le pinot. Au final, dans l'ensemble nous avons eu une très belle qualité»*. Sur le plan des ventes, 2020 arrive après une année 2019 marquée par des résultats excellents, avec 21 millions de bouteilles vendues sur un total de 90 millions pour les Crémants français dans leur ensemble. *«Cette année»*, poursuit Édouard Cassanet, *«le marché français a beaucoup souffert mais l'export a compensé en partie. Nos marchés de prédilection sont les États-Unis et l'Europe du Nord. Le Royaume-Uni se réveille également. Fin 2020 nous espérons limiter la baisse entre -5 et -10 % en volumes»*. Avant, peut-être, de voir le marché repartir véritablement à la hausse en 2021 ? En attendant, découvrez dans l'encadré le détail du palmarès, à la fois pour les Crémants de Bourgogne, mais aussi pour ceux du Jura, dont le concours s'est tenu le 8 octobre.

Berty Robert


Les dégustateurs sont des professionnels du vin (œnologues, cavistes, restaurateurs…)


La production de Crémants entre la Bourgogne et le Jura dépasse 140 000 hectolitres.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

▶ Agenda

Conseil régional
Plusieurs dossiers votés en commission permanente

Réunis en commission permanente le 16 octobre, les élus du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté se sont prononcés sur plusieurs dossiers en lien avec l'agriculture. En soutien à la filière bois, la Région va affecter une enveloppe de 45 667 euros dont 25 667 euros pour l'interprofession Fibois, pour la mise en œuvre de son programme construction bois favorable à l'intégration d'autres matériaux biosourcés, et 20 000 euros à l'institut technologique FCBA pour son projet Bons outils et organisation pour la récolte mécanisée des feuillus (Boom). 31 813 euros ont été attribués à l'entreprise Opale Énergies Naturelles, basée à Fontain, dans le Doubs, pour le financement de formations pour ses salariés. Opale Énergies Naturelles a pour objet le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables, notamment dans les domaines de l'éolien, de la méthanisation agricole collective et du photovoltaïque. Par ailleurs, consciente des difficultés d'instruction des dossiers Fonds européen agricole pour le développement rural - Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (Feader-Leader) et dans une logique de solidarité territoriale, la Région a pris d'importantes mesures correctrices en substituant des crédits Région aux crédits européens (UE). La Région effectue un nouveau transfert de 78 dossiers Leader sur les crédits Région pour 2,24 M€.

MSA
Date limite décalée pour les dossiers d'exonération des employeurs agricoles

Du fait de l'impact de l'épidémie de la Covid-19 sur l'activité économique, et conformément aux annonces du gouvernement, la MSA continue de se mobiliser pour accompagner les entreprises agricoles rencontrant des difficultés de trésorerie. Ainsi, les employeurs peuvent bénéficier des dispositifs d'exonération et d'aide au paiement des cotisations et contributions patronales, adoptés dans le cadre de la loi de finances rectificative du 30 juillet. Afin de garantir ces mesures de soutien économique aux entreprises qui y sont éligibles, la date limite pour les solliciter est décalée du 31 octobre au 30 novembre prochain. Un formulaire est accessible en ligne sur les sites des caisses MSA pour les employeurs souhaitant bénéficier de ces mesures. Ils devront compléter ce formulaire et le retourner à leur caisse MSA au plus tard le 30 novembre. Pour plus d'informations sur les mesures de soutien aux entreprises et les secteurs concernés : consulter la page web dédiée : https://bourgogne.msa.fr/lfy/employeur/mesures-soutien-covid-19

Diversification

La Tiny House, une piste pour des revenus complémentaires

Concept venu des États-Unis, la Tiny House se développe en France, notamment par le biais de l'agritourisme. Installer ces petites maisons mobiles sur des terrains à la campagne, c'est ce que propose la start-up Bucoli. Une idée qui peut constituer une forme de diversification.



Louis Graffeuil (à gauche) et Marc Arnal, les fondateurs de Bucoli, sont en recherche d'agriculteurs qui pourraient être séduits par leur concept.



La Tiny House se présente comme un hébergement écologique et autonome, facile à installer sur des terrains qu'un agriculteur n'exploiterait pas. Le but, pour Bucoli, étant d'offrir ainsi une expérience de séjour au calme.

Installer une petite maison sur un terrain que l'on ne sait comment valoriser, c'est l'idée que propose Bucoli. Cette start-up, créée très récemment par Marc Arnal et Louis Graffeuil, tente de développer un concept d'agritourisme permettant à des urbains d'aller se mettre au vert, et à des agriculteurs de trouver un complément de revenus. Bucoli investit dans des hébergements écologiques en bois (ces fameuses Tiny Houses, nées aux États-Unis en réaction aux problèmes de logement entraînés par la crise économique de 2008). Si ces petites maisons avaient d'abord vocation à répondre à une problématique de crise pour des personnes ayant perdu leur logement, rapidement, le concept a aussi évolué vers une approche plus touristique. Le mot anglais *«Tiny»* signifie minuscule dans notre langue et la caractéristique principale de ces hébergements c'est effectivement leur petite taille, qui les rend faciles à déplacer et à transporter. Mais ces constructions sont pourtant de vraies maisons, bien plus élaborées qu'un simple mobile-home.

À deux heures de Paris

En lançant leur entreprise, les créateurs de Bucoli ont voulu faire le lien entre le désir d'évasion vers la nature exprimé par les jeunes urbains, et l'opportunité que pouvaient représenter les terrains, certes entretenus, mais pas toujours cultivés, que possèdent de nombreux agriculteurs. *«En partant de cette volonté*, explique Louis Graffeuil, *nous avons tenté d'élaborer une offre qui, dans un premier temps, peut faire émerger des possibilités de séjour à deux heures de Paris»*. Une première Tiny House a ainsi été installée dans le sud de l'Yonne, à Sainpuits. *«Le but*, poursuit Louis Graffeuil, *n'est pas de créer des «campings» avec des alignements de Tiny Houses. Au contraire, nous vendons à nos clients la possibilité de passer quelques jours le plus tranquillement possible, sans vis-à-vis, en pleine nature»*. C'est la raison pour laquelle la société est en recherche d'agriculteurs, déjà impliqués dans l'agritourisme sous une forme ou sous une autre, ou qui souhaiteraient se lancer pour la première fois, afin de se constituer un complément de revenus par ce biais. *«Pour l'instant, le principe est de disposer d'une offre à deux heures de Paris mais nous comptons l'élargir ensuite aux alentours d'autres grandes villes, en ciblant toujours la clientèle urbaine»*.

Pas une contrainte supplémentaire

L'un des points centraux de ce concept, c'est qu'il ne doit pas constituer une contrainte supplémentaire pour l'exploitant agricole : *«nous investissons dans l'hébergement, nous l'installons sur le lieu, nous nous occupons des aspects administratifs et de l'assurance. Nous nous chargeons aussi de remplir cet hébergement avec notre propre plateforme de réservation. L'agriculteur, lui, doit mettre à disposition son terrain dont il doit assurer l'entretien, ce que la plupart font, même sans cela d'ailleurs. Il n'y a pas de nécessité d'aménagements particuliers en ce qui le concerne. Pour la rémunération, nous lui reversons 20 % du montant de la réservation plus le forfait ménage qui lui revient en intégralité»*. À cela s'ajoute pour l'exploitant agricole la possibilité, s'il le souhaite, de proposer ses propres services aux clients (dégustation et vente de produits de sa ferme, organisation de visites de sa région…) Pour le mois d'octobre, Bucoli annonce un taux de remplissage de 80 % pour ses Tiny Houses déjà implantées. Les tarifs de nuitées sont de l'ordre de 129 euros les week-ends et autour de 100 euros en semaine.

Berty Robert

Notes : Si vous souhaitez contacter la start-up pour proposer un terrain, rendez-vous sur le site www.buco.li

Syndicalisme

Contre les incohérences !

Les JA BFC réagissent à la décision de la fromagerie Bel de produire une partie de ses fromages en remplaçant le lait par des protéines végétales.

Il nous est venu aux oreilles une énième aberration quant à la conduite d'une alimentation *«responsable»*. Et ce fait nous touche d'autant plus qu'il vient d'une entreprise de chez nous, en Bourgogne Franche-Comté, dans le Jura. L'entreprise Bel, née il y a longtemps dans le Jura pour produire des fromages à partir du lait collecté localement a décidé de passer 50 % de sa gamme en *«végétale»*, pour des raisons environnementales. Face à toutes ces aberrations, nous ne pouvons que réagir. Il n'est pas question ici de dicter une quelconque conduite alimentaire mais tout simplement d'éclairer plus concrètement tout ce que cela sous-entend.

Remplacer le lait de vache par du lait de coco ou du lait de soja, tout en maintenant une appellation de fromage n'est pas clair et pas honnête. Remplacer de la viande par du soja et appeler le résultat un steak végétal n'est pas plus transparent. La seule chose qui est claire est la volonté de répondre à un phénomène qui prend de l'ampleur mais à quel prix ? Au prix de la rupture d'un tissu territorial et local, au prix d'aliments dont la complexité de la composition n'a d'égal que le goût original qu'on cherche à calquer. Au prix d'arguments environnementaux vendeurs qui n'ont de sens que dans la tête de ceux qui ne réfléchissent pas… Quoi de mieux pour l'environnement que des produits qui sont créés sur place, avec une traçabilité et un mode de production à la française qui garantit une qualité bien au-delà de ce qu'on peut imaginer ? Quoi de mieux pour la santé qu'un ingrédient produit localement par une agriculture responsable et soumise à des contraintes environnementales et sanitaires strictes ? Aujourd'hui les pâturages français contribuent efficacement au combat contre le réchauffement climatique, par leurs captations du carbone. La déforestation amazonienne qui permet d'apporter de la protéine végétale sur le continent européen est un désastre à l'échelle mondiale. C'est pourquoi consommer français, local et de saison agira bien mieux sur le réchauffement climatique que de faire importer des protéines végétales pour des raisons faussement écologiques ! Quels que soient vos régimes alimentaires, pour assurer une alimentation qui a du sens écologique, social, territorial et sanitaire, regardez ce que vous avez dans vos assiettes, soyez attentifs à la composition et réfléchissez à ce que tout cela sous-entend. Quels que soient vos régimes alimentaires, manger français est un gage de développement durable !

JA BFC

Jaunisse nanisante

Objectif pucerons

A défaut de solution efficace contre les virus de la JNO, la lutte cible les pucerons. Les produits disponibles en céréales à paille offrent une protection satisfaisante, mais ils doivent être correctement positionnés : pas trop tôt (car ils n'ont pas d'action préventive), mais mieux vaut un peu tard que jamais en cas de risque avéré !

Les pucerons ne sont pas responsables de dégâts directs. Ils sont nuisibles par le biais des virus qu'ils peuvent transmettre aux plantes. Mais à défaut de solution efficace contre les virus, la lutte cible uniquement les pucerons.

Les plantes sont très sensibles à l'infection virale depuis les tous premiers stades jusqu'au stade début montaison. En pratique, la période à risque s'étale donc depuis la levée jusqu'aux premières gelées significatives.

Les symptômes sont visibles à partir de la sortie hiver sur orge d'hiver et au printemps sur blé tendre. Mais lorsque les symptômes apparaissent, il n'existe aucune solution de lutte curative.

A ce jour, l'analyse de risque repose uniquement sur les observations de pucerons réalisées directement sur les plantes dans les parcelles.

Sur jeune plante, les pucerons sont assez facilement visibles sur les feuilles à condition de respecter quelques règles pour l'observation :

- Privilégiez si possible les conditions ensoleillées, durant les heures les plus chaudes de la journée (fin de matinée et début d'après-midi). Privilégier les zones à risque (proches des haies ou de réservoirs potentiels tels que des bandes enherbées, jachères, maïs) et rechercher la présence de pucerons sur des séries de 10 plantes (plusieurs lignes de semis).
- Tôt le matin ou en conditions froides et pluvieuses, les pucerons sont beaucoup plus difficiles à voir car ils sont souvent positionnés à l'insertion des feuilles ou au pied des plantules. Dans des conditions de visite non favorables, l'absence d'observation de puceron ne signifie pas qu'il n'y en a pas ! Il faudra revenir sur les parcelles à des créneaux plus propices à l'observation.

2. Une protection à bien positionner face à un risque couvrant une longue période

Les insecticides disponibles ont une action par contact, ils sont donc à positionner quand les pucerons sont présents sur les plantes.

Le déclenchement de l'insecticide ne dépend pas de l'opportunité de réaliser un mélange avec un traitement herbicide (dont les conditions d'efficacités optimales seront différentes par rapport à la lutte contre les pucerons).

Les résultats d'essais réalisés par Arvalis mettent en évidence une relative souplesse dans la date d'application de l'insecticide : il n'y a pas de perte de rendement lorsque l'application est réalisée jusqu'à 14 jours après la date conseillée. Mieux, retarder l'application de 14 jours a été bénéfique dans 3 essais sur 13. En effet, lorsque l'application est réalisée alors que des pucerons ailés continuent d'arriver sur la parcelle et que les conditions sont favorables à une croissance rapide des plantes, l'efficacité de l'insecticide est diminuée faute de persistance d'action sur les arrivées de pucerons postérieures à l'application.

Dans la plupart des situations, une seule application insecticide est suffisante, en particulier dans notre région.

3. Produits de lutte insecticide : un choix restreint à des produits encore efficaces

En cas de présence de pucerons, et s'il ne s'agit pas d'une variété d'orge tolérante à la JNO, le dernier recours est de réaliser une lutte insecticide en végétation grâce à l'application d'un produit comportant une substance active de la famille des pyréthrinoïdes.

L'absence d'alternative aux produits comportant une pyréthrinoïdes est favorable à l'apparition de résistance. Une population de Sitobion avenae présentant une résistance à des substances actives de cette famille a déjà été mise en évidence au Royaume-Uni, en Allemagne et en Irlande. La présence de population de puceron vecteur de la JNO et résistante à des pyréthrinoïdes n'a pas été mise en évidence en France à ce jour mais le risque doit être pris en considération.

Par mesure de précaution, et à défaut de pouvoir diversifier les familles chimiques, il est conseillé de diversifier autant que possible les spécialités en fonction de la sous-famille des pyréthrinoïdes à laquelle la substance appartient (figure 4). L'esfenvalérate appartient à la sous-famille des Benzyl-carboxylates, le tau-fluvalinate appartient à celle des Valinates alors que les autres pyréthrinoïdes appartiennent toutes à la même sous-famille des Cyclopropane carboxylates.

Les produits à base de lambda-cyhalothrine (référence : Karaté Zéon) présentent régulièrement de très bonnes efficacités dans nos essais ce qui peut être en partie relié à une persistance d'action plus soutenue de cette substance active. Dans des conditions optimales d'application, la différence d'efficacité entre substances actives de la famille des pyréthrinoïdes (lambda-cyhalothrine, cyperméthrine, tau-fluvalinate, esfenvalerate…) est le plus souvent marginale (figure 5).

Luc Pelce et Diane Chavassieux
(Arvalis-Institut du végétal)

Vous n'êtes pas seul à observer ! Surveillez les publications du bulletin de santé du végétal (accessible gratuitement en ligne dans toutes les régions), des messages et observations des organismes économiques et de développement.
Il est recommandé d'intervenir dès lors que 10% des plantes sont porteuses de pucerons ou quand la présence de puceron(s) est observée dans la parcelle pendant plus de 10 jours.

Figure 3 : Positionnement de l'insecticide Karaté Zéon (0, 075 l/ha) sur orge d'hiver et gains de rendement – 13 essais 2015 à 2020 – situations à risque JNO

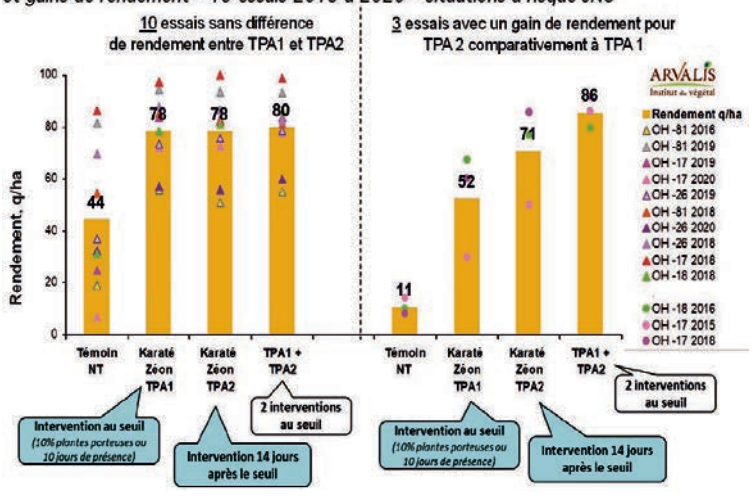


Tableau 1 : Prévision de la date médiane des stades levée et 1 feuille pour un blé semé à Dijon à différentes dates de semis. Météo réelle jusqu'au 17/10/2020 puis prévision jusqu'au 24/10/2020. Source : Météo-France / ARVALIS

Semis	Levée	1 feuille
1er oct. 2020	15 oct. 2020	23 oct. 2020
10 oct. 2020	26 oct. 2020	4 nov. 2020
20 oct. 2020	5 nov. 2020	19 nov. 2020

Figure 5 : Principales spécialités insecticides en végétation (d'après le dépliant ARVALIS Institut du végétal mai 2020)

Principales spécialités	L/ha ou kg/ha	Substances actives	Pucerons automne	Cicadelle	Zabre
AMICAR 100 EW, CYPERFOR 100 EW, SHERPA 100 EW (1)	0,2	Cyperméthrine 100 g/l			
CYTHRINE L	0,25	Cyperméthrine 100 g/l			
CYTHRINE MAX, PROFI CYPERMAX, CYPLAN MAX	0,05	Cyperméthrine 500 g/l			
DECIS EXPERT, SLYNT EXPERT, KESNET	0,075	Deltaméthrine 100 g/l			
DECIS PROTECH, DECLINE 1.5 EW, DELTASTAR, VIVATRINE EW	0,5	Deltaméthrine 15 g/l			
FASTAC	0,2	Alphaméthrine 50 g/l			
FURY 10 EW, MINUET 10 EW, SATEL	0,15	Zétacyperméthrine 100 g/l			
KARAKAS, ALICANTE, CORDOBA	0,075	Lambda-cyhalothrine 100 g/l			
KARATE K, OKAPI Equido, OPEN	1	Lambda-cyhalothrine 5 g/l + pyrimicarbe 100 g/l			
KARATE ZEON, KARATE XFLOW, KUSTI, NINJA PRO, SENTINEL PRO, KARAIBE PRO, KARIS 10 CS, SPARK, LAMBDASTAR,ENVERGURE, ESTAMINA,PROFI LAMBDA 100 CS, TARAK	0,075	Lambda-cyhalothrine 100 g/l			
MAGEOS MD, CLAMEUR	0,07	Alphaméthrine 150 g/kg			
MANDARIN GOLD, JUDOKA GOLD, TATAMI GOLD, TOLEDE GOLD, COUNTRY GOLD	0,125	Esfenvalérate 50 g/l			
MAVRIK FLO, TALITA MAVRIK SMART, TALITA SMART, KLARTAN SMART	0,2	Tau-fluvalinate 240 g/l			
NEXIDE, ARCHER	0,075	Gamma-cyhalothrine 60 g/l			
SUMI-ALPHA, GOREI	0,25	Esfenvalérate 25 g/l			
TEPPEKI (2)	0,14	Flonicamide 500 g/kg			

Légende : Non autorisé ; ⚠ : Non préconisé ni cautionné par la firme, application sous la responsabilité de l'utilisateur.
Efficacité : Bonne ; Moyenne ; Faible
(1) Non autorisé sur orge et avoine
(2) Non autorisé sur orge, avoine et seigle

Figure 4 : Pyréthrinoïdes : trois sous-familles

Pyréthrinoïde	Sous-famille	Exemple de spécialité autorisée sur pucerons
alphaméthrine	cyclopropane carboxylates	Mageos MD
cyperméthrine		Cythrine Max
deltaméthrine		Decis protech
gamma-cyhalothrine		Nexide
lambda-cyhalothrine		Karaté Zeon
zétacyperméthrine		Fury
esfenvalérate	benzyl-carboxylates	Mandarin Pro
tau-fluvalinate	valinates	Mavrik Flo



Installation

Les personnes non issues du milieu agricole, la solution du futur ?

Les inquiétudes quant au renouvellement des générations en agriculture ne cessent de croître. Dans une étude publiée début septembre, l'institut de l'élevage (Idele) et l'institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech, se sont penchés sur le profil des personnes non issues du milieu agricole.

Alors que le vieillissement de la population agricole laisse présager une importante vague de départs en retraite dans les années à venir, les enjeux sont importants pour assurer le renouvellement des générations. Le monde de l'élevage ne fait pas exception à ces bouleversements en devenir, d'autant plus que les enfants d'agriculteurs sont davantage nombreux à choisir une autre voie. Il est donc important d'attirer de nouveaux profils, hors cadres familiaux. Car est-il nécessaire de rappeler que l'élevage contribue à l'alimentation des consommateurs français (viande et produits laitiers), mais aussi au maintien de la biodiversité et des paysages ? Toujours est-il que le secteur de l'élevage des ruminants est caractérisé par le net vieillissement de la population de ses chefs d'exploitation depuis le début des années 2000 : 40 à 50 % d'entre eux avaient plus de 50 ans en 2016.
Aujourd'hui, le nombre d'installations en élevage de ruminants est insuffisant pour assurer le renouvellement des générations. Il faudrait chaque année plus que doubler le nombre d'emplois nouveaux (nouveaux installés et salariés) pour remplacer l'ensemble des départs à la retraite. Depuis une dizaine d'années, un phénomène nouveau s'impose dans le milieu agricole avec une nette augmentation du nombre de candidats non issus du milieu agricole (Nima) - donc n'ayant pas de parents agriculteurs ou de liens directs avec ce milieu - au sein des filières ruminants. En Bretagne par exemple, près de 25 % des agriculteurs qui se sont installés en 2009 n'étaient pas originaires du milieu agricole, contre seulement 13 % en 1998.

L'image du métier en décourage plus d'un

C'est dans ce contexte que l'Idele (Institut de l'élevage) a réalisé une étude sur l'ouverture des métiers agricoles à des personnes Nima, pour le compte de la Confédération nationale de l'élevage (CNE). Si les personnes Nima ont un profil aussi diversifié que peut l'être l'agriculture française, elles se rejoignent sur un point commun : leur quête de sens. En effet, ces nouveaux candidats veulent donner une valeur et une utilité profonde à leur métier. Nombre d'entre eux considèrent d'ailleurs que le métier d'agriculteur est un *« beau métier qu'il faut valoriser »*. La polyvalence de l'activité agricole associée à une certaine liberté, sont autant d'atouts qui attirent ces profils.
Pour autant, il semblerait qu'une minorité d'entre eux se tourne vers l'élevage, la majorité étant davantage attirée par les productions maraîchères. Les difficultés véhiculées autour du métier d'agriculteur, et d'éleveur en particulier, contribuent à décourager les futurs candidats à l'installation. *« Aujourd'hui la première difficulté qu'on a dans le renouvellement des générations, c'est l'image du métier. Il faut redonner envie aux gens de devenir agriculteur, ce qui n'est pas évident »*, mentionne l'étude. L'élevage étant souvent décrié, les candidats sont peu nombreux.

Des profils atypiques

Et ceux qui osent se lancer dans l'aventure préfèrent, de manière générale, s'installer dans des structures de taille relativement restreinte, à la recherche d'une valeur ajoutée (investissements moindres, découverte progressive du métier, etc.). Des projets atypiques, souvent en décalage avec les fermes classiques en termes de taille et de production. Et même s'il s'agit pour beaucoup d'un choix de vie, certains candidats Nima semblent avoir mal anticipé la charge de travail qu'un tel métier exige. Les Nima qui deviennent éleveur le font avec deux idées paradoxales : celle d'un projet de vie et l'envie d'y retrouver les caractéristiques d'un emploi comme un autre (horaires, vacances, etc.). *« Les Nima bousculent les mentalités et les visions du métier, apportant à la fois une ouverture bienvenue et parfois des tensions »*, est-il rapporté dans cette étude.
Globalement, et par rapport aux décennies passées, l'agriculture attire de plus en plus de nouveaux profils, hors cadres familiaux. Mais il semblerait que ces candidats manquent cruellement d'informations sur la réalité du métier. Un accompagnement plus poussé, par le biais de stages pratiques ou de formations, serait intéressant.


©flickr
Le secteur de l'élevage des ruminants est caractérisé par le net vieillissement de la population de ses chefs d'exploitation depuis le début des années 2000. Aujourd'hui, le nombre d'installations en élevage de ruminants est insuffisant pour assurer le renouvellement des générations.

Amandine Priolet

En savoir plus : L'étude complète est à retrouver sur le site http://idele.fr/.

Témoignages Ils ont choisi l'installation hors cadre familial

Chaque année, des Français non issus du milieu agricole s'installent à leur compte. Tiffany Bruyas, installée en caprins fromagers dans le Rhône et Vincent Salagnon, en grandes cultures et bovins viande en Gaec en Isère racontent leur parcours.

Par Pierre Garcia

Tiffany Bruyas « *Les chèvres représentent tout ce que je recherchais en m'installant* »


©Tiffany Bruyas
Tiffany Bruyas est installée depuis le 1er novembre 2019 en individuel en caprins fromagers.

Âgée de 28 ans, Tiffany Bruyas n'aurait jamais imaginé il y a quelques années qu'elle serait aujourd'hui à la tête d'une exploitation de 50 ha. *« Personne dans ma famille n'est agriculteur. J'ai travaillé pendant quatre ans en maison de retraite mais je me suis vite rendue compte que moralement je ne pourrais pas tenir le coup »*, raconte-t-elle. Basée à Chabanière dans le Rhône, elle découvre le métier d'agriculteur auprès d'un éleveur de chèvres de 64 ans désireux de transmettre son savoir-faire. *« J'ai envisagé les chevaux mais j'ai rapidement compris que ce monde ne me correspondait pas. Les vaches, ce n'est pas mon truc. Les chèvres représentent tout ce que je recherchais en m'installant »*, explique-t-elle. Pour concrétiser ses désirs d'installation, Tiffany Bruyas passe alors son BPREA, une formation de dix mois lui permettant de bénéficier de la dotation jeune agriculteur (DJA). Les galères de l'installation, elle n'y échappera pas : *« Lors de mon installation, il a fallu créer la salle de traite et le labo de transformation mais la crise du coronavirus nous a contraints à interrompre les travaux et à jeter du lait à la fosse »*. Malgré des débuts difficiles, elle parvient aujourd'hui à se verser un salaire en vendant ses produits fromagers sur les marchés. Durant le confinement, elle a même lancé un service de livraison à domicile qui fonctionne très bien dans les communes voisines. À la fin de l'année, c'est son mari qui devrait l'imiter en s'installant en vaches allaitantes sur leur exploitation.



Vincent Salagnon « *Le Gaec amène de la sécurité pour une première installation* »

Habitant depuis toujours à la campagne mais n'étant pas fils d'agriculteurs, Vincent Salagnon a concrétisé le 1er avril 2019 son rêve de s'installer à son compte. *« L'installation, j'ai toujours eu ça dans le sang et j'ai toujours dit que j'y arriverais un jour »*, raconte-t-il. Alors qu'il passe son Bac professionnel en agriculture, il réalise un stage en production de vaches laitières qui lui confirme son choix de prédilection. Une fois diplômé, il devient ensuite ouvrier agricole dans une exploitation. Désireux de s'installer, il se rapproche du Gaec de la Charrière aux Abrets-en-Dauphiné (Isère), alors à la recherche d'un troisième associé pour compenser le futur départ en retraite de l'un d'eux. *« Je n'avais rien pour commencer et pour faire de l'élevage, il faut de la surface et donc une grosse exploitation. Le Gaec amène de la sécurité pour une première installation et aussi un peu de répit de temps en temps »*, explique-t-il. Pendant quinze mois, il suit un stage de pré-installation proposé par sa Chambre d'agriculture. Passée sans encombre, cette période de transition lui confirme que cette exploitation de 230 ha en vaches allaitantes et céréales sera le lieu de sa première installation. Aujourd'hui âgé de 29 ans, il ne regrette pas son choix : *« Je suis très content de m'être installé même si c'est un métier très dur. D'après moi, la seule façon d'encourager des gens hors cadre familial à s'installer, c'est de travailler sur les prix pour avoir des métiers qui rémunèrent mieux »*.


Vincent Salagnon, 29 ans, est installé sur le Gaec de la Charrière (Isère) depuis le 1er avril 2019.

LES VIANDES DE BŒUF LABEL ROUGE : UN CHOIX D'AVENIR

Les consommateurs veulent plus que jamais une alimentation de qualité, saine, proche d'eux, respectueuse de l'environnement et du bien-être des animaux. Répondre à ces attentes et offrir une juste rémunération aux éleveurs engagés, telle est l'ambition des Viandes de Bœuf Label Rouge.

Pour soutenir leur développement, l'interprofession bovine travaille sur tous les leviers :

- **Les critères d'éligibilité au Label Rouge sont renforcés :** alimentation sans OGM des troupeaux, autonomie alimentaire des élevages à 80 % minimum, garanties en matière de bien-être animal…
- **La contractualisation est rendue obligatoire, depuis l'éleveur jusqu'au distributeur**, pour sécuriser les relations commerciales et favoriser une juste rémunération de chaque acteur.
- **La communication continue de se déployer**, avec une campagne dans les médias jugée incitative par 78 % des Français, et avec un accompagnement soutenu des magasins qui font le choix des Viandes de Bœuf Label Rouge.

LES VIANDES DE BŒUF LABEL ROUGE

Le plaisir de manger mieux

Pour plus d'informations : 01 42 86 08 14 | 06 62 80 78 77

Crédit photos : Place Cliché, Istock, 021320.

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Juridique

Distinguer un mur mitoyen d'un mur privatif

Selon l'implantation et les conditions de réalisation d'un mur entre deux propriétés, celui-ci aura soit le caractère privatif soit mitoyen.

Le principe posé par l'article 653 du Code civil est simple et dispose qu'en ville comme à la campagne, tout mur de séparation entre deux fonds voisins est présumé mitoyen sauf preuve du contraire. Cette présomption de mitoyenneté ne s'applique pas seulement aux murs, mais à tous types de clôtures séparant deux terrains voisins tels que les palissades, le grillage, les haies végétales, fossé ou talus. Ainsi le mur séparant deux jardins, deux cours, une cour et un jardin, ou deux enclos dans les champs est présumé mitoyen. Cette présomption de mitoyenneté ne joue que si les deux terrains sont entièrement clos. Sinon, le mur est présumé appartenir privativement au propriétaire de l'enclos.

De même, la présomption ne s'applique pas non plus au mur pignon d'un bâtiment le séparant du jardin ou de la cour du voisin. Il est censé appartenir au seul propriétaire de la construction.

Enfin, lorsque deux bâtiments accolés sont construits en limite de propriété, le mur est présumé entièrement mitoyen si les bâtiments sont de même hauteur et largeur, sinon la mitoyenneté ne porte que sur la surface de mur commune aux deux bâtiments.

La mitoyenneté d'un mur ne fait aucun doute lorsqu'il est mentionné dans un acte notarié, lorsqu'il est édifié sur la limite séparative de propriété, en accord entre voisins, ou lorsqu'un propriétaire impose un mur à son voisin en application de la réglementation sur la clôture forcée en ville.

La présomption de mitoyenneté peut être écartée si le voisin peut prouver par tous moyens que le mur qui clôt son terrain est sa propriété exclusive par un acte notarié par exemple qui constate le caractère privatif du mur.

Certains signes extérieurs peuvent constituer des faisceaux d'indices pour établir le caractère privatif d'un mur. L'article 654 du Code civil énumère les signes permettant d'établir le caractère privatif d'un mur dans les cas suivants :

• Lorsque le sommet du mur n'a qu'une pente, le mur est censé appartenir au propriétaire du terrain vers lequel la pente est inclinée. (Attention, si le mur dispose d'un sommet à deux pentes, il est présumé mitoyen)

• Lorsque le mur présente d'un seul côté un chaperon (aménagement de tuiles, ardoises ou ciment, placé au sommet du mur, qui empêche la pluie de ruisseler le long de celui-ci), un filet (corniche ou saillie placée plus bas), ou encore des corbeaux de pierre (éléments situés sur l'aplomb du mur et destinés à supporter une corniche ou un linteau).

Cette liste n'est pas limitative et en cas de litige, les juges peuvent tenir compte d'autres indices et marques de non-mitoyenneté en recherchant quelle était la situation du mur lors de son édification.

MARIE-LAURE BERLAND

▶ Des professionnels à votre service

feder élevage
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
ZI, Rue de l'Oze - 21150 Venarey les Laumes - Tel. 03 80 89 59 00
• PROMO CLÔTURE ÉLECTRIQUE PATURA •
1 POSTE P60 ACHETÉ = 1 pile 130 A OFFERTE

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Mesures économiques pour les employeurs agricoles

Prolongation des dispositifs d'exonération et d'aide au paiement de la MSA jusqu'au 30 novembre prochain

Du fait de l'impact de l'épidémie de la Covid-19 sur l'activité économique, et conformément aux annonces du Gouvernement, la MSA continue de se mobiliser pour accompagner les entreprises agricoles rencontrant des difficultés de trésorerie. Ainsi, les employeurs peuvent bénéficier des dispositifs d'exonération et d'aide au paiement des cotisations et contributions patronales, adoptés dans le cadre de la loi de finances rectificative du 30 juillet. Afin de garantir ces mesures de soutien économique aux entreprises qui y sont éligibles, la date limite pour les solliciter est décalée du 31 octobre au 30 novembre prochain.

Un formulaire est accessible en ligne sur les sites des caisses MSA pour les employeurs souhaitant bénéficier de ces mesures. Ils devront compléter ce formulaire et le retourner à leur caisse MSA au plus tard le 30 novembre.

Pour plus d'informations sur les mesures de soutien aux entreprises et les secteurs concernés : consulter la page web dédiée : https://bourgogne.msa.fr/lfy/employeur/mesures-soutien-covid-19

COMMUNIQUÉ MSA BOURGOGNE

PUBLI-INFORMATION

Groupama vous informe

La prévoyance agricole, une protection contre les aléas de la vie

La bonne marche d'une entreprise agricole repose sur son chef d'entreprise. S'il ne peut plus travailler, à la suite d'un accident ou d'une maladie, ses revenus seraient-ils suffisants pour maintenir son niveau de vie et assurer la continuité de la vie familiale ?

L'assurance prévoyance agricole aide à faire face financièrement à une telle situation.



À quoi sert l'assurance prévoyance ?

L'exploitant agricole doit anticiper les conséquences financières d'un coup dur. Du jour au lendemain, il peut se retrouver dans l'incapacité de travailler, pour quelques mois, voire définitivement.

Le fait de souscrire une assurance prévoyance permet de percevoir une somme d'argent pour faire face aux conséquences financières d'un arrêt de travail ou d'en faire bénéficier ses proches en cas de décès.

Exploitants agricoles, à quels risques êtes-vous exposés ?

L'activité agricole expose quotidiennement les exploitants à des risques d'accidents.

Ils peuvent être causés par divers facteurs : la manipulation des équipements agricoles, l'utilisation de machines ou la gestion quotidienne des animaux. En cas d'arrêt de travail, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), protection sociale dédiée à la population agricole, verse à l'exploitant une contrepartie financière sous la forme d'Indemnités Journalières appelées « IJ ».

Mais ces indemnités sont-elles suffisantes pour gérer la vie courante d'une famille ?

La prévoyance agricole propose des solutions pour compenser en partie le manque à gagner et pour protéger au mieux l'exploitant ainsi que sa famille, de plusieurs manières :

• **Limiter la perte de revenus :** en cas d'arrêt de travail, le contrat prévoyance permet de percevoir une indemnité qui complète le versement de la MSA.

• **Rémunérer un remplaçant :** avec cette indemnité, l'exploitant peut mettre en place un service de remplacement sur son exploitation agricole et ainsi rémunérer le salarié.

• **Adapter l'environnement :** en cas d'invalidité permanente, le contrat prévoyance permet de percevoir une somme d'argent, sous la forme d'un capital ou d'une rente. Souvent, cette garantie est complétée par des garanties d'assistance qui peuvent financer une aide à domicile ou adapter l'environnement de l'exploitant (son logement, son véhicule…).

Pour en savoir plus, et bénéficier de conseils adaptés à votre situation, nos conseillers Groupama sont à votre écoute.

GROUPAMA GRAND EST

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **20/10/2020**

Effectif global: 824 - Taux de vente: 98%

Effectif total: 539 - Taux de vente: 98%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	-200	3,05 €	3,14 €	3,09 €	-
			200-250	2,91 €	2,99 €	2,95 €	=
			250-300	2,68 €	2,81 €	2,70 €	-0,02
			300-350	2,49 €	2,75 €	2,64 €	-0,02
			350-400	2,48 €	2,63 €	2,49 €	+0,02
			400-450	2,31 €	2,57 €	2,41 €	=
			450-500	2,25 €	2,29 €	2,26 €	-0,10
		R	200-250	2,86 €	2,91 €	2,87 €	-
			300-350	2,55 €	2,56 €	2,56 €	+0,09
			400-450	2,24 €	2,35 €	2,28 €	-0,09
			450-500	2,24 €	2,28 €	2,25 €	-
	F	U	250-300	2,73 €	2,79€	2,77 €	-0,07
			300-350	2,70 €	2,82€	2,77€	-0,04
			350-400	2,70 €	2,75€	2,72€	+0,02
		R	300-350	2,55 €	2,67€	2,64€	+0,11

BROUTARDS : L'offre est plus réduite cette semaine, peut-être à cause de la rétention pratiquée par certains éleveurs mais certainement aussi parce qu'une bonne partie des vendeurs est occupée à préparer les semis. Cela ne suffit pas pour autant à emballer le commerce qui demeure calme à des tarifs qui peinent à se reconduire.

LAITONNES : Demande toujours aussi importante pour satisfaire les besoins italiens

Effectif total: 259 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
VACHES CHAROLAISES						
	E	- 5 ans	2,27 €	2,51 €	2,36 €	-0,24
	U	- 5 ans	1.85 €	2.26 €	2.05 €	+0.02
		5 à 10 ans	1,85 €	2,26 €	2,00 €	+0,02
		+ 10 ans	1,72€	2,07 €	1,83 €	-0,01
	R	- 5 ans	1,67 €	1,84 €	1,78 €	-0,01
		5 à 10 ans	1,66 €	1,82 €	1,74 €	=
		+ 10 ans	1,60€	1,72 €	1,65 €	+0,02
	E	24 à 36 mois	2,49 €	3,08€	2,74 €	-
	U	24 à 36 mois	2,02 €	2,35€	2,19 €	-
	R	24 à 36 mois	1,88 €	1,98€	1,93 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Offre réduite pour la saison, la qualité est moins bonne que le marché précédent. Néanmoins, les cours sont toujours aussi fermes avec une bonne ambiance commerciale. Très peu de relève. Demande non recouverte.

GÉNISSES

Sicagemac (prix au kg vif)		Marché de Corbigny du 19/10/2020
Bovins : 165		
Broutards :	**(295 - 360 kg)**	**790 - 950 2,43 - 2,78**
Broutards :	**(380 - 440 kg)**	**970 - 1060 2,31 - 2,58**
Laitonnes:	**(240 - 320 kg)**	**650 - 900 2,70 - 2,83**
Laitonnes :	**(335 - 360 kg)**	**920 - 960 2,67 - 2,85**
Vaches légères :	**610 - 1100**	
Vaches entre deux :	**1150 - 1310**	
Vaches lourdes :	**1320 – 1610**	

Placement difficile en broutards entrainant des invendus. Vente quasi-totale en génisses et laitonnes. Peu d'apports en vaches, cours fermes, 1 seul invendu.
Bovins gras : 4
Prochains marchés :
Bovins le lundi 26 et ovins lundi 2 novembre aux horaires habituels.

Commentaire FNB

19 OCTOBRE 2020 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : Résorption progressive du stock en JB. Stabilité des cours dans l'ensemble des catégories.

Bovins maigres : l'export vers l'Italie a été particulièrement dynamique la semaine passée : **+9,5% par rapport à la même semaine de 2019 !** Pourtant, toujours aucun sursaut décelé sur les prix payés aux producteurs

POLITIQUES

Au sein du Conseil Européen, les discussions se poursuivent sur les règlements PAC. A ce stade, la Présidence Allemagne propose un compromis sur une enveloppe de couplage jusqu'à 15% (13% + 2% sur les protéines), avec une fongibilité limitée avec les programmes opérationnels. La FNB défend cette enveloppe à 15% (séparée des PO) depuis le début des négociations.

FNB ENVIRONNEMENT

La Commission européenne a présenté mercredi la stratégie de l'UE pour réduire les émissions de méthane, visant à réduire les émissions de méthane en Europe, qui représente 10 % du total des émissions GES, dont 53% des émissions proviennent du secteur agricole.
Elle est basée sur une approche volontaire en premier lieu (déclaration et réduction des émissions) qui sera suivie de propositions législatives en 2021, notamment avec une révision de la législation européenne environnementale et climatique. La directive NEC pourra notamment être révisée d'ici 2025 pour inclure le méthane dans les polluants sous plafond d'émissions.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

L'un des objectifs du plan-filière est le déploiement de la démarche RSE, à travers le PACTE pour un engagement sociétal.
Afin d'illustrer de façon simple et pédagogique ce PACTE sur le terrain, la commission Enjeux Sociétaux, en collaboration avec le service communication institutionnelle d'INTERBEV, a réalisé une vidéo de présentation de la démarche collective et de ses principaux engagements.
Nous vous invitons à la visionner en cliquant sur le lien suivant : https://www.interbev.fr/pacte-engagement-societal/

FOCUS

Lors de la réunion déclenchée par le ministre avec les exportateurs de broutards et les représentants de la FNB, les analyses portées par la FNB ont été confirmées par les pouvoirs publics avec constat d'une situation équilibrée, notamment vers l'Italie. Le ministre a demandé des propositions concrètes sous 3 semaines, destinées à améliorer la valorisation des broutards français, sur le court et moyen terme.

EN REGION

L'Assemblée Générale d'Elvea France s'est tenue le jeudi 15 octobre à Ardon à proximité d'Orléans en comité restreint. Cette Assemblée Générale a été l'occasion d'évoquer les évolutions et les actions du réseau notamment sur le déploiement de la contractualisation et la création d'une AOP pour peser davantage dans les négociations commerciales. L'AOP aura comme finalité de créer de la valeur pour ses adhérents en mettant tout en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés par la loi EGALIM et les plans de filière sy afférent.

FAIT DE LA SEMAINE

Le Ministre de l'Agriculture a réalisé un déplacement le 16/10 dans le Puy-de-Dôme, avec l'objectif prioritaire vers le secteur bovin viande. Il s'est concrétisé par une réunion avec les exportateurs de broutards, un échange avec la FNB & une visite d'exploitation chez David CHAIZE. Lors de cette visite, la FNB a alerté le Ministre sur la situation économique dégradée des JB, sentie sur le terrain depuis le printemps & qui ne peut perdurer, si la filière souhaite un avenir de l'engraissement en France!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

1,2 milliard €

C'est le montant de l'enveloppe du plan de relance français destiné à l'agriculture. Dans cette enveloppe, 11 mesures (sur 19) peuvent concerner les élevages bovins viande. Par exemple, 100 M€ concernent l'autonomie protéique, 135 M€ la conversion des agroéquipements ou encore 100 M€ la biosécurité et le bien-être. L'élaboration des mesures est en cours par les pouvoirs publics et la FNB est associée aux concertations.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 14/10/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 145 - Taux de vente : 93%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	300 - 4350	2,42 €	2,68 €	2,54 €	-
			400 - 450	2,31 €	2,42 €	2,37 €	-
		R	300 - 350	2,35€	2,45 €	2,41 €	-
	F	R	250 - 300	2,58€	2,71 €	2,66 €	-

Effectif total : 204 - Taux de vente : 89%
Observation : Vaches / Génisses : trés peu d'apports cette semaine et un client en moins traduisant un léger repli sur les cours de la semaine passée néanmoins la demande est présente en vaches démarrées. Vente difficile dans les animaux maigres. Broutards: Cours globalement reconduits dans les catégories présentes cette semaine. Laitonnes: la demande est réelle et le peu d'offre ne nous permet pas de contenter nos fidèles acheteurs. Vente rapide cours reconduits.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/10/2020

BOVINS MAIGRES +18 MOIS Effectif total : 59 - Taux de vente : 81%

RACE	F	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	- 5 ans	1,94 €	2,18 €	2,02 €	-
			5 à 10 ans	1,81 €	2,02 €	1,90 €	-
			+10 ans	1,52 €	1,77€	1,72 €	-

Ovins

Sicagemac (prix au kg vif)		Marché de Corbigny du 19/10/2020
Ovins : 140	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux gras	100 - 169	(2,60 - 3,60)
Brebis	50 - 95	(0,83 - 1,28)

Placement actif et global en ovins à des tarifs soutenus.
Prochains marchés : lundi 2 novembre aux horaires habituels.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 12/10/2020 au 18/10/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,44	7,36	6,42	-	-	-	-
	Var.		0,04	0,07	0,11				
	R	6,82	7,07	7,03	-	7,34	7,25	-	-
	Var.	-0,03	0,04	0,02		-0,04	0,04		
	O	-	-	-	-	6,88	-	-	-
	Var.					0,04			
3 (couverts)	U	7,15	7,31	7,31	6,35	-	-	7,32	-
	Var.		-0,06	-0,04	-0,03			-0,03	
	R	6,99	7,11	7,10	6,37	7,37	7,28	7,02	6,44
	Var.	0,02	0,02	0,02	0,05	-0,02	0,02	-0,03	-0,03
	O	-	6,71	-	-	6,94	6,81	6,62	-
	Var.		0,07			-0,02	-0,02	=	
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Demande réduite, cours difficilement reconduits.
Zone sud : Application du réseau.

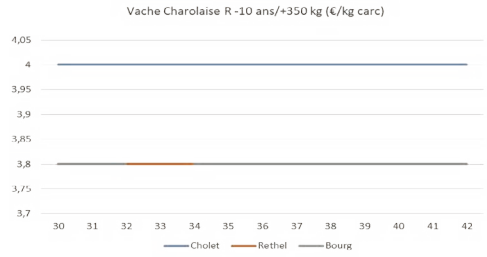
Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 42 – du 12 au 18 octobre 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

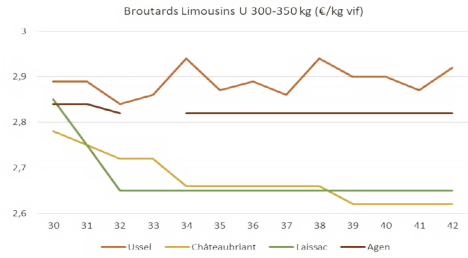
SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Les volumes restent stables : les sorties d'automne n'ont pas encore pleinement démarrées, les éleveurs gardent encore un peu leurs animaux en attendant des cours meilleurs. Le commerce semble se stabiliser après quelques semaines tendues. En charolais, les cours sont globalement reconduits, l'écoulement est un peu plus régulier. En limousins et croisés, la situation s'améliore avec une meilleure demande permettant une légère hausse des cours, à condition que les animaux soient valablement vaccinés. En femelles, les tarifs restent très élevés sur des ventes rapides, l'offre étant toujours insuffisante pour couvrir la demande.
Gros bovins maigres : Les apports restent importants, voire en hausse sur certaines places. Les acheteurs répondent présents et le commerce reste dynamique. Les sujets jeunes en état sont toujours d'un placement facile et gagnent quelques centimes, à l'inverse des vaches âgées ou moins bien démarrées.
Boucherie : L'ambiance reste calme sur un volume globalement stable. Les cours sont reconduits pour les animaux bien finis. Le placement est plus délicat pour les sujets manquant d'état, avec quelques baisses en type laitier et mixte.
Veaux : les semaines se suivent et se ressemblent, sans réelles perspectives. L'ambiance commerciale reste morose et les ventes sont toujours compliquées. Les cours sont globalement maintenus sur l'ensemble des places. On note une tendance baissière en type laitier. En veaux gras et d'Aveyron, le marché s'active un peu cette semaine.
Ovins : le commerce est toujours déséquilibré, en faveur des vendeurs. Les acheteurs ont des besoins importants que l'offre n'arrive pas à satisfaire. Les ventes sont fluides, totales, à des cours élevés et fermement maintenus. En brebis, l'écoulement est régulier à des tarifs stables.

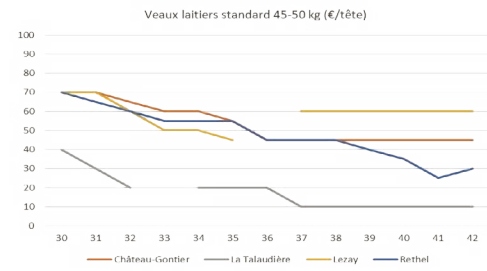
Vache Charolaise R -10 ans/+350 kg (€/kg carc)



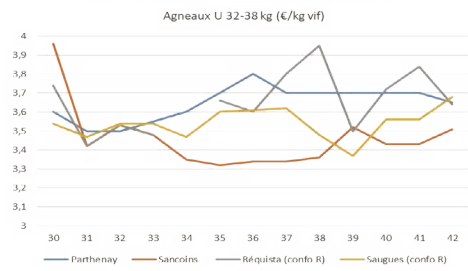
Broutards Limousins U 300-350 kg (€/kg vif)



Veaux laitiers standard 45-50 kg (€/tête)



Agneaux U 32-38 kg (€/kg vif)



FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés

Semaine 42 du 12 au 18 oct 2020

Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E		4,9									4,90	=
	Viande	U		3,85			4,12						3,99	=
	Viande	R		3,65			3,8						3,73	-0,01
	Mixte	O					3,2						3,20	=
	Laitier	O		2,95			3				2,97		2,97	-0,01
	Laitier	P		2,52									2,52	=
Génisses	Viande	E		5,4		5,15							5,28	=
	Viande	U		4,15	4,4	4,46		4			4,15	4,55	4,29	=
	Viande	R		3,85	3,9	4,04		3,6			3,9	3,9	3,87	=
	VML	U			4,3	4,46	4,52			2,12	3,85	4,55	4,34	=
	VML	R			3,45	4,04	4,13	3,25		1,81	3,4		3,65	=
	VML	O		3,2	3		3,3	3,1		1,31			3,15	-0,01
	Blondes	U				5							5,00	=
	Blondes	R				4,1							4,10	=
	Charolaises	U				4,22							4,22	=
	Charolaises	R				4							4,00	=
	Limousines	U				4,5							4,50	=
	Limousines	R				4,1							4,10	=
Jeunes Bovins	Viande	E				4							4,00	=
	Viande	U		3,7		3,66	3,69			1,72	3,66		3,68	=
	Viande	R				3,56	3,51			1,72			3,54	=
	Blonds	E				4,1							4,10	=
	Blonds	U		4,02		3,93							3,98	=
	Mixte	R								1,59				
	Mixte	O					3,28			1,51			3,28	=
	Laitier	O		2,98			2,96			1,44			2,97	-0,01
	Laitier	P								1,15				
Labels (St Christophe)	Génisse Viande	U												
	Vache Charolaise	U												
Taureaux	VML	URO		2,85	2,4		2,66	2,6				3,05	2,71	+0,08

Matériel

Tracteur

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

01 - Vends cause retraite tracteur Kubota modèle MGX110 année 2014, 2700 h, chargeur MXT410 tbé sans TVA
✆ **06 76 33 68 41**

01 - Vends cause retraite tracteur Ford 7740 Power Star SLE 6550 heures relevage avant + herse rotative 3m - semoir céréales comb.
✆ **04 74 50 17 84 hr ou 06 87 63 68 72 hr**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

18 - Producteur vend enrubannage de maïs, plante entière avec pommes de terre, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

Travail sol

01 - Vends herse rotative 3m RAU attelage semoir rouleau Packer très bon état
✆ **06 19 30 10 64 ou 04 74 30 73 98**

01 - Vends vibro Kongskilde 5,90 bon état et 1 vibra de 3m prix à débattre
✆ **04 79 42 00 95 hr ou 06 26 53 52 86**

26 - Vends semoir céréales et petites graines Amazone D7 super S 3M traceurs hydrau très bon état.
✆ **06 85 88 11 09**

38 - Vends déchaumeur 4 m 15 dents transport en longf 1500 euros tracteur IH 265 BE 1700 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

69 - Vends herse plate 4,20 m. renforcée avec treuil manuel 800 euros exo TVA - Pulvé Bertoud 800 l. 12 m. tout hydro coupures élec tronçons lave mains cuve aspirations.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Traitement

21 - Vends pulvérisateur traine Berthoud Major 32 3200L suspension Actiflex 27m de 2002: 9500 euros
✆ **06 63 58 44 69**

38 - Vends pulvé Amazone UF901 21m 2014 1050L Amaset DPA 5 tronçons buses anti dérive dévers hydro cse bio 12000 euros HT
✆ **06 10 98 40 33**

Arbo-viti

07 - Rogneuse Provitis commandes électriques mat MP20 coupe 1m56xOM65+retour OM50 état neuf
✆ **04 75 68 50 72**

Distribution

21 - Vends ditributeur engrais Amazone avec pesée bâche tamis limiteur bordure 2436 de 2010: 5500 euros
✆ **06 63 58 44 69**

42 - Vends cause retraite dessileuse pailleuse Girax 6500 recycleuse bon état
✆ **07 70 61 20 59**

Epandage

26 - Epandeur 4T Brimont BE 1000 euros
✆ **06 37 17 95 24**

Forestier

01 - Vends bois acacia à Chaneins + groupeur Mathiaud et palette hydraulique Bugnot
✆ **06 25 51 26 91**

Agri. divers

01 - Vends moutonnière tout en alu avec bâche roue de secours roue jockey état proche du neuf
✆ **06 63 37 70 09**

18 - Vends épandeur à fumier Gilbert 2 hérissons horizontaux benne et semoir à grains Nodet GC.
✆ **02 48 79 01 12 ou 06 07 11 15 78**

21 - Recherche Mois. Batteuses, tracteurs, presses moy. densite et à balles rondes Claas, John Deere, NH Deutz, MF Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Vends cause retraite Tracteur Case IH X100 Maxxum 3650 Heures, épandeur Rafal 1000 8 t hérissons verticaux - pailleuse Lucas Hulotte 425A, dérouleuse Altec DR160A - Bétaillère Ponge (état moyen).
✆ **06 78 86 46 81**

21 - Cause regroupement exploitation, vds benne Jeantil GM 130 CSE semi élévatrice de 2013 20500 euros
✆ **06 63 58 44 69**

21 - Vends JD7430 brabant Over Run 5 crops vari large hydro cuve fuel 8000L + pompe piquebottes 2 dents 1500kg
✆ **06 43 00 62 34**

38 - Vends cause retraite grue à fumier et bois avec 1 grappin à 4 dents + 2 godets + 1 botteleuse JD CB300 gros canal marque Dérées tout en état de marche
✆ **04 76 59 25 39**

38 - Vends charrue Bisoc / Couverture intégrale alu / Vibro / Bineuse à tabac / Herse plate ouverture hydraulique
✆ **06 22 01 86 88**

39 - Vends camion bétaillère 3.5 T Nissan NV 400 caisse 3.60m alu état neuf 07/2020 5000 km
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vends 1 épandeur à fumier Rock 7T hérissons verticaux PBE TB état, 2 faneuses six toupies Kuhn et Fela TB état, 2 nourrisseurs à veaux Galva état neuf, 1 herse rotative Kuhn 3m, 1 semoir Nodet 3m, 1 vis à grains galvanisé, 1 bineuse à maïs 4 rangs 1 godet désileur adaptation JCB
✆ **06 26 20 05 40**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

58 - Round-baller filets ficelles Kuhn 2160 TBE, pailleuse Silofarmer Herbivor distributrice 8m3 toutes options, faucheuse GMD 800 Kuhn 3,20m, herse de prairie Agram repliable 6m emousseuse plateau de 8m Leboulch 2013, (Tout TBE) remorque épandeur Agrimat hérissons horizontaux 7T, fanneuse 4 toupies 5.30m Mora repliable hydraulique, vibroculteur Ebra, vis sur chariots Denis, petits matériels rabot Lerin, épareuse broyeur Ferry à bras, broyeur Bromex à marteaux , semoir a maïs Monosem, semoir à grain 3m, semoir à grain 2m, une mule Kubota avec cabine 1650 heures 4RM TBE
✆ **06 36 50 16 41**

67 - Vends laveuse électronique asperge occasion - butteuse Griffes Asperge-plant de framboise - Groseille - Myrtille - Rhubarbe Plastique asperge - voile Covertran p19.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

68 - Rche Trieur-Séparateur. Matériel de stockage et manutention de céréales, Aplatisseur, Brosse à grains, Décortiqueuse. Rche pièces Mois Bat IH 431.
✆ **06 24 82 69 28**

70 - A vendre Cover crop Quivogne 24 disques, Déchaumeur 7 dents Quivogne 3m pointes anti-usure, Cornadis à veaux porte seaux, Désileuse-Pailleuse Lucas Castor 45 BE, Salle de traite barre droite 2x6. Tél.
✆ **06 87 39 13 53 ou 03 84 91 59 15**

71 - Vends Brabant Huard TR65, pulvérisateur 800 l, 12 m, réducteur Diversyteme, 400 kw.
✆ **03 85 44 84 93**

Elevage

26 - Vends nourrisseur veau 2M, ratelier bovin 14 places, ratelier rond 12 places, barrière 6M. Le tout 1550 euros
✆ **06 37 17 95 24**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vends 4x4 Nissan double cabine 2009 150km 10000 euros HT + bétaillère JP13 5500euros HT + Pulvé 800l 12m 800euros HT
✆ **06 87 43 44 08**

69 - Master utilitaire frigo année 2009 - 42 000 kms - Bon état prix 9 500 HT. Tél M. Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

38 - Vends Berlingo citröen de 2005, diesel, CT OK, bon état, prix à débattre.
✆ **06 82 79 50 87**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends bois de chauffage sec coupé à 30-40 CM ou en barre de 1M. Livraison possible selon quantité, prix allant de 50 à 60 euros le stère.
✆ **06 85 88 11 09**

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vends tritical 2ieme feuille
✆ **04 77 97 45 32**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, départ ferme, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

18 - Vends foin récolte 2020, balles cubiques et balles rondes et enrubannage, balles rondes, possibilité de livraison.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

26 - Vends foin balles rondes 120X120 au départ 150 euros / Tonne, et luzerne balles rondes 120X120 au départ 170 euros / Tonne.
✆ **06 83 48 29 67**

39 - Vends foin balles rondes nord Jura
✆ **06 15 26 60 79**

42 - Vends maïs épis - ms élevée - maïs type grain indice 400 - irrigué - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ou HD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **06 68 93 44 60**

70 - Vends foin et paille BC et BR livré F
✆ **06 30 26 07 04**

70 - Producteur en conversion bio C2, vend foin de luzerne BC deuxième coupe 2020. Luzerne enrubannée BR première coupe 2020. Bois déchiqueté pour litière. Possibilité de livraison.
✆ **06 86 18 91 95**

Bât. Pro.

01 - A louer 2 poulaillers label rouge 400m² l'un - Libres 01/04/2021 - GORREVOD 01190
✆ **06 77 02 63 28**

Divers

18 - Vends copeaux déchiquetage bois pour litière, départ du 18, livraison assurée.
✆ **06 03 07 54 83**

ETASARLBergeron
ROUTE DE BOISSET
42680 St Marcellin en Forez
VENDS BALLES
Filmées Enrubannées :
Maïs irrigué
plantes entières ou épi
Conventionnel ou Bio.
DEVIS GRATUIT
Tél. 04 77 52 80 87
Port. 06 11 05 86 45

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM MARABOUT GUERISSEUR
Retour affectif, chance aux jeux, protection, désenvoûtement etc.
07 51 92 92 20 Travail sérieux et efficace

Vends **PLAQUETTES FORESTIÈRES** pour litière.
20 à 30% d'humidité.
Pouvoir absorbant identique à la paille.
80 € HT/T, pont-bascule sur site, proximité autoroutes.
Sas JACQUAND Energie (21) - 06 87 21 21 00

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce www.central-pieces-agri.com

remorques Lambert Votre partenaire transport

Remorque Lambert
TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
18 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


Professeur **MARC** voyant-médium
Résout tous problèmes passé-présent-futur, quelque soit nature ou durée : amour, malchance, travail, santé, protection danger, justice, relance entreprise, mariage, timidité, jalousie, réussite affaires, problèmes familiaux, maladie inconnue et chronique, attraction clientèle, argent, succès et chance tous domaines, examen et concours, jeux, problème voisinage, etc.
Travail efficace, résultat surprenant, rapide
Sur rdv, par correspondance, se déplace
06 44 92 19 54 Discrétion absolue / Parle français et espagnol

Offre

Emploi

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

01 - Exp. avicole et culture recherche employé polyvalent bricoleur et autonome avec VL - CDI
✆ **04 74 55 64 35**

58 - Recherche salarié ferme polyculture élevage CDI possible reprise pour installation.
✆ **06 83 25 49 06**

69 - Cherche ouvrier agricole en pépinière CDD ou CDI.
✆ **06 80 64 41 81**

CHÂTEAU DE SAULON *****
Notre hôtel restaurant basé à Saulon-La-Rue
RECHERCHE UN PAYSAGISTE / RESPONSABLE ESPACES VERTS (H/F)
afin de veiller à la santé et à la beauté du parc de 27 hectares, qui entoure notre établissement.
Il sera en charge de :
- Répartir les tâches et consignes à l'équipe
- Préparer les sols
- Plantation
- Veiller à l'entretien des espaces verts : tonte, arrosage, taille arbustes, désherbage, nettoyage des espaces verts.
- Participation aux travaux de création, d'aménagement (terrassement, massifs, clôtures…).
- Réaliser la maçonnerie légère (bordures, dalles, pavés...)
- Assurer l'utilisation et l'entretien du matériel à moteur
Poste pouvant être à temps partiel, idéal pour un complément d'activité / Expérience demandée de 3 à 5 ans
Contact par mail - info@rinck.fr
et l'adresse de l'établissement 67, Rue de Dijon - 21910 Saulon la Rue

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

13 - Recherchons jardinier-ouvrier agricole temps plein pour entretien grand domaine dans un cadre très agréable sur Aix-en-Provence: plantations, élagage, arrosage, tonte, taille, entretien des abords, labours, semis, bricolage, gestion irrigation, conduite tracteur, entretien des animaux, polyvalence Qualités requises: sociable, dynamique, aimant le travail en extérieur, travailleur, sérieux, savoir s'intégrer dans une équipe. Références exigées. Envoyer motivation et CV au journal qui transmettra
✆ **PAY201001.**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Mariage

Rencontre

38 - M 74 ans sérieux gentil recherche Dame 65 à 74 ans environ sérieuse gentille, faire un couple définitif, vivre heureux et profiter de la vie à deux

✆ **06 45 95 72 15**

71 - Agriculteur 61 ans, recherche compagne 40-60 ans pour vie à deux. Ecrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, 71010 Mâcon cedex, qui transmettra.

✆ **avec la référence 802**

Animaux

Bovin

01 - Recherche génisses en pension sur la commune de Dompierre/Veyle, 60 places été comme hiver, 0,80 Đ par génisse – S'adresser Dimitri BRAZIER

✆ **06 29 64 64 11**

01 - Vends 1 Trx Repro Charolais HBC 20 mois RJC, 1 repro 21 mois HBC vêlage facile, 1 repro 21 mois non HBC vêlage facile, et 3 repro 10 Mois HBC prix raisonnable

✆ **06 88 76 67 81**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 16 à 19 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et reproducteurs. VEND génisses de l'année - Vend vaches pleines de LANORRE vel. novembre à mars

✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends 3 taureaux 18 mois HBC, TGS, issus IA (Gaston, Las Vegas). GAEC de Lepaud.

✆ **06 68 68 24 94**

18 - EARL Breton vends 4 taureaux charolais HBC 18-21 mois, dociles avec des qualités maternelles, dont un fils de Bourgogne et un fils de Lascar, super prix d'honneur Moulins 2015.

✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage Charolais Inscrit vend 15 Taureaux de 18 mois et veaux HZ sans corne vêlage facile TGS livraison assuree - Gaec Lechenault Frères.

✆ **06 24 24 69 93**



21 - EARL BOCCARD à Montigny Montfort (21) vend reproducteur Charolais d'un An. Père Dumas convient sur génisse. Croissance, finesse, docile.

✆ **06 56 89 71 88**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd 30 taureaux de 2 ans, 40 veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies, facilités de vélage, toute garantie apportée et livraison toute distance, selection de père en fils depuis longtemps

✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

26 - Vends taureau limousin 3 ans HBL TB origines, vêlage facile lait TB caractère.

✆ **06 20 33 10 49**

39 - Vends un petit troupeau de jeunes vaches pleines ou suitées rustique bio, 2 Ferrandaises, 1 Gascogne, 1 Villard de Lans, 1 Salers, une croisée, un taureau Ferrandais, plus 8 broutards Ferrandais bio indem IBR BVD poss liv

✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vends jeunes vaches limousines pleines ou suitées et jeunes taureaux limousins origine limoges indem IBR BVD poss liv

✆ **06 26 20 05 40**

39 - Vends taureau charolais et 14 génisses 18 mois en bio. Taureau 3 ans vêlage facile

✆ **06 74 57 57 12**

42 - Vends cse retraite troupeau Montbéliard génotypé - CL - VL taries - fraiches vêlées - pleines et au lait + génis. tt âge. Sur RDV au

✆ **06 88 15 55 44**

42 - Vends vaches au lait Mo et génisses prêtes Mo idem IBR BVD et CL

✆ **06 35 19 36 21**

42 - Vends génisses MO terme fin octobre CL pleines MO

✆ **06 72 27 51 41**

42 - Vends taurillons sans corne pour saillie - TBO - possibilité livraison

✆ **06 77 99 23 77**

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf, vends taureaux Prim'Holstein prêts à saillir. Livraison possible.

✆ **07 87 86 70 63**

58 - Vends TB veaux repro Charolais HBC, finesse et origines garanties sanitaires. 58 Ternant

✆ **06 50 30 32 26**

58 - Vends reproducteurs 20 mois et veaux mixte et viande prix raisonnable Gaec Pautet Savigny

✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends taureaux charolais HBC 8 de 2 ans, 2 de 3 ans, 2 de 5 ans - GAEC Marion - Luzy 58170

✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends taureaux charolais 20 mois type viande finesse d'os velage facile indemne IBR, Livraison possible

✆ **06 68 67 23 23**

69 - Elev. limousin HBL vend reproducteurs TBO et taureaux de 4 ans porteur du gêne sans corne, fils d'Atlas avec un caractère en or TGS. Produits visibles sur l'élevage. Prix raisonnable, possibilité livraison.

✆ **06 82 22 56 77**

70 - Vends génisses charolaises 2 ans Bio garanties sanitaires prête à saillir B Origines.

✆ **07 81 36 35 75**

71 - Portes ouvertes à Dompierre-les-Ormes, vendredi 23 et samedi 24 octobre 2020. Retrouvez 3 élevages sur leur site - EARL Benas – La Gare 06 87 41 16 23, EARL Gatille Laurent – Audour le haut 06 71 14 65 03 et Gaec Gatille Patrice et Estelle – Audour le bas

✆ **06 24 97 19 01**

71 - Vends taureaux 18 mois et veaux 1 an, charolais, type viande et élevage finesse et origine, livraison assurée, Bernollin Éric, Cluny.

✆ **06 15 13 18 50**

71 - Vends veau culard gros format, né 23/11/19, bons aplombs, conviendrait pour repro. 71220 Sivignon.

✆ **03 85 59 61 16**

71 - Vends taureaux HBC jeunes et adultes OR Alloiteau Bonnichon Bernardet Champeau Fassier Pigoury - Gaec Goulliard

✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 16 génisses charolaises gestantes, HBC, termes 01/2021, TGS, vaccins 8-4, 2 taureaux de 30 mois, Ducert Cl., Martigny.

✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends beaux taureaux 2 ans, HBC, dociles, facilités de naissance, bonne origine, région Charolles.

✆ **06 88 39 36 26**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories

✆ **06 07 96 23 40**

58 - Race ovine de la Charmoise - vds belliers- pour lutter agnelles

✆ **06 25 80 87 76**

71 - Achète agneaux gras, agneaux maigres, brebis et béliers de réforme, paiement comptant.

✆ **09 71 27 88 01**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ **06 08 06 98 65**

Equin

71 - Vends belle jument comtoise 4 ans, dressée, attelée, gentille.

✆ **06 88 59 16 46**

Chien

71 - Vends chiots border collie, portée 7, nés 26/09/2020, non lof, parents travail sur bovins, n° mère 250268600228778, siren 450 333 448.

✆ **06 33 30 80 95**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc adaptation garantie et livraison. Documentation : 06 82 28 12 19

✆ **06 82 28 12 19**

PORTES OUVERTES
élevage



Moins de Concours !!!
Gaec **CADOUX**
Ouvert tous les jours
Élevage charolais - HBC - TGS
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71

- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches

PORTES OUVERTES à l'étable
les 23, 24 et 25 octobre
— Présentation exceptionnelle —
e-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC

GAEC de BUCHELEUR
«Bas de Velle»
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10

GAEC MARÉCHAL
«Bousserain»
71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10

Vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 octobre 2020

PORTES OUVERTES à l'étable
(suite à l'annulation de Semur)
Les 30, 31 octobre et 1er novembre
30 veaux (dont certains vêlages faciles PP) et 5 taureaux 18 mois
1 lot offert à chaque acheteur
Toutes garanties sanitaires IBRA
PHILICOT
EARL GABORY - Jeux lès Bard (21) 06 87 43 40 33



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

SCPI IMMO-PLACEMENT

SCPI au capital de 75 784 570 Euros
Siège social : 15 place Grangier
21000 DIJON
320 182 991 RCS DIJON

Modifications
Suite au PV du CS en date du 25/10/2018, M. Olivier MARTIN, ancien vice-président du conseil de surveillance, demeurant 1 quai Antoine Riboud 69002 LYON a été désigné en qualité de président du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Jean BUTHIEAU démissionnaire ; et M. Frédéric ROUSSEL demeurant 26 B rue du Parc 71350 SAINT LOUP GEANGES a été nommé vice-président du conseil de surveillance.. Mention au RCS de DIJON.

AL214328882

DIVERS

SOCIETE D'EDITION ET DE PUBLICATION DE BOURGOGNE

SARL au capital de 139 231 €
Siège social :
1 rue des Coulots, 21110 Bretenière
351 475 504 RCS de Dijon

L'AG du 17/09/2020 a pris acte de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, M. COUREAU Jean-Pierre et la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES.
Modification du RCS de Dijon

AL214328463

NOMINATION

ARCOFA – ARCHITECTURE CONSTRUCTION FACADES

Société à responsabilité limitée
au capital de 850.000 euros
Siège social : Rue de Chevigny – Zone artisanale de l'Essart
21600 OUGES
499 253 219 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 2020, ont été nommés : Monsieur Michel COQUEL, 29, Rue Alfred Nobel - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et le CABINET COQUEL 3 Bis Grand Place - 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2025. Mention au RCS de DIJON.

AL214328284

CHADEGO

Société par Actions Simplifiée au capital de 45.734,70 euros Siège social : 31 et 37 Route de Seurre 21200 BEAUNE 326 134 566 R.C.S. DIJON L'AGO des associés du 30 juin 2020 a décidé : de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire la société SFC AUDIT dont le siège social est 18 Avenue Félix Faure à LYON (69007), en remplacement de la société SR AUDIT, non renouvelée. de ne pas renouveler aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Jean Pierre VUILLERMET et de ne pas procéder à son remplacement.

AL214328459

POLYCLINIQUE DU PARC DREVON

SAS au capital de 200.000 € Siège social : 18 cours du Général de Gaulle 21000 DIJON 791.752.124 RCS DIJON Suivant PV en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a nommé en qualité de nouveau Président M. Damien MICHON, demeurant 4 villa de la Prévoyance 93400 SAINT OUEN, en remplacement de la société LH TITAN BIDCO démissionnaire. Modification sera faite au RCS DE DIJON.

AL214328475

JURISAVOIE

CONIDIS

S.E.L.A.R.L. d'Avocats 2 avenue de Genève 74000 ANNECY CONIDIS SAS au capital de 1.000 € Siège social : 10 place Centrale Roger Edmond QUETIGNY (Côte d'Or) RCS DIJON 839 960 630 CHANGEMENT DE PRESIDENT Aux termes d'une A.G.O. du 13.10.2020, les associés ont nommé, à compter du même jour, la société BOGIDIS, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est situé à SAINT RAMBERT D'ALBON (Drôme) 1 allée les Terrasses du Rhône Route du Port de Champagne, RCS ROMANS 488 550 583, en qualité de Président, en remplacement de la société H2DMAG, Président démissionnaire. M. Damien DAMOUR a démissionné, au même jour, de ses fonctions de Directeur Général. Il n'a pas été pourvu à son remplacement. Dépôt RCS DIJON

AL214328479

TRANSFERT DE SIÈGE

V.A.M.P.

SARL à associé unique au capital de 15000euros, 18 B Avenue de Langres le Baccara 21000 Dijon, 822 574 489 RCS Dijon. D'une décision de l'associée unique du 01/08/2020, le siège social a été transféré au 5-7 Rue Docteur Stein 21000 Dijon, à compter du 01/08/2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL214328275

LES SALAISONS DE CAMPAGNE

SCOP ARL à capital variable
Siège social : 23 Rue de Messigny
21121 Hauteville-Les-Dijon
529 759 250 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2020, le siège social a été transféré au 6 Rue Romelet – 21600 LONGVIC, à compter du 30 septembre 2020. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214328349

ZE TACOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 200 euros
Siège social : 8, rue de Verdun
21600 LONGVIC
814 270 666 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2020, l'AGE de la société à responsabilité limitée ZE TACOS a décidé de transférer le siège social du 8, rue de Verdun - 21600 LONGVIC au 90 Rue Maxime GUILLOT - 21300 CHENOVE à compter du 01/09/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL214328386

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER DU PUITS ROLAND
société civile au capital de 100.616 €
21320 COMMARIN, 21320
327095311 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE en date du 18/09/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à 31 LE PETIT MONTOT, 21320 CREANCEY, à compter du 18/09/2017.
Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL214328454

T.S BTPPRO SAS

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
101 Rue De Sevres
75006 PARIS 06
879135150 RCS de PARIS

Par AGE du 01/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Chemin De La Noue 21600 LONGVIC, à compter du 01/10/2020.
Présidence : OZGUR TUNCDEMIR 4 Rue Georges Brassens 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de DIJON

AL214328474

SCI SANTE IMMO

SCI au capital de 250.000 € Siège social : 20 cours du Général de Gaulle 21000 DIJON 794.376.988 RCS DIJON Suivant PV en date du 30 septembre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS à compter de ce jour, et ont modifié l'article 4 des statuts en conséquence. Modification sera faite au RCS DE PARIS où la société sera désormais immatriculée.

AL214328477

Brune Expansion
Société coopérative agricole à capital variable
Siège social : 42 rue de Mulhouse – 21000 DIJON
306 424 417 RCS DIJON
Agréée sous le numéro 11729

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décision d'assemblée générale extraordinaire en date du 29 septembre 2020, les associés de la coopérative ont décidé le transfert du siège social du 42 rue de Mulhouse – 21000 DIJON au 149 rue de Bercy – 75012 PARIS au sein de la Maison Nationale des Eleveurs et de modifier corrélativement l'article 6§1 des statuts comme suit :
Ancienne rédaction :
« Article 6
Siège social
1. Le siège social est établi à Maison de l'Agriculture – 42 rue de Mulhouse – 21000 DIJON. »
Nouvelle rédaction :
« Article 6
Siège social
1. Le siège social est établi à Maison Nationale des Eleveurs – 149 rue de Bercy – 75012 PARIS. »
Pour avis
Le Président,
Pour le conseil d'administration

AL214328877

MODIFICATION DE CAPITAL

BRET BREMENS | AVOCATS

IM2P HOLDING

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON IM2P HOLDING SPFPL sous forme de SAS Au capital de 36.500 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 Dijon RCS DIJON : 879 831 485 L'assemblée générale réunie le 25 juin 2020 a décidé : d'augmenter le capital d'une somme de 600 euros pour le porter à 37.100 euros par l'émission et la création de 600 actions nouvelles d'un euro chacune d'augmenter le capital d'une somme de 700 euros pour le porter à 37.800 euros par l'émission et la création de 700 actions nouvelles d'un euro chacune Le 24 septembre 2020, les actions nouvellement créées ayant été entièrement souscrites et libérées en numéraire, le Président a constaté la réalisation définitive des 2 augmentations de capital. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL214328480

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me ROQUEL, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte-d'Or) 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert**, le 19/10/2020 a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :
M. Eric André Patrick **CLÉMENT**, né à NEVERS (58) le 14/09/1970, et Mme Christelle Annie **GIRARDOT**, née à AUXERRE (89) le 04/03/1971, son épse, ts deux enseignants, dmt à DIJON (21) 16 rue du Volnay.
Mariés sans contrat à la Mairie de DIJON (21) le 16/09/1995.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Thomas ROQUEL

AL214328876

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JULES

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 524,49 €
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD MAXIME LECOUVREUR LA MONTAGNE 21200 BEAUNE
419.752.837 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 12/10/2020, il résulte que :
- la dénomination sociale a été modifiée et devient SCI CARDIN à compter du même jour. L'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JULES
Nouvelle mention : SCI CARDIN
- le siège social a été transféré au 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en

AL214328464

MY SHARE SCPI

Modifications
SCPI à capital variable Siège social : 15 Place Grangier 21000 DIJON 834 460 156 RCS DIJON Suite au PV en date du 10/07/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social comme suit « Elle peut enfin contracter des emprunts, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme, dans la limite d'un montant maximum fixé par l'Assemblée Générale Ordinaires des associés » , l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL214328470

EPARGNE HABITAT

Société civile au capital de 2 582 500 Euros
Siège social :
15 place Grangier 21000 DIJON
494 640 410 RCS DIJON

Suite a un PV d'AGO date du 25/05/2016, Mr Primo BEACCO demeurant 47 ter rue Berlier 21000 DIJON a été désigné en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Mention au RCS de DIJON.

AL214328476

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 01 octobre 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1, le 13 octobre 2020, dossier 2020 00085959, référence 2104P01 2020 A 04216 la société FEU VERT, société par actions simplifiée au capital de 25 000 000 euros, dont le siège social est situé 11 allée du Moulin Berger 69130 ECULLY, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 327 359 980, représentée par son Président, la société FEU VERT, prise en la personne de Anne WINNIK, Responsable Juridique, déclarant être dûment habilitée aux termes d'un pouvoir en date du 21 septembre 2020, A CEDE à la société CENTRE AUTO MALADIERES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 14 rue des petits Chanterives 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 888 888 039, représentée par son président, Monsieur Thomas CACHAU HERREILLAT, Un fonds de commerce de « ventes et montage de pièces détachées et accessoires pour l'automobile en général «, connu sous l'enseigne « FEU VERT « et situé 129 route de Dijon 21200 BEAUNE, dont le numéro SIRET est 327 359 980 02763, moyennant le prix de 400 000 euros s'appliquant savoir : aux éléments incorporels, pour la somme de : 284 749 € aux éléments corporels, pour la somme de : 115 251 € Le transfert de propriété est intervenu le 01/10/2020 avec entrée en jouissance au 01/10/2020. Les oppositions devront être faites dans les dix jours de la dernière en date des publications légales prévues à l'article L141 12 du Code de commerce à l'adresse du Fonds, 129 route de Dijon 21200 BEAUNE où domicile est élu. Pour avis, le président

AL214328472

SARL THOMAS TISSANDIER
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

QUIROVET

SELARL de vétérinaires
au capital de 20.000 €
Siège social : 23 rue de Fontaine Les Dijon
21000 DIJON
RCS DIJON 790 214 506

AVIS
Suivant ASSP en date du 06/10/2020 enregistré à la recette des impôts de DIJON 1 le 13/10/2020, dossier : 2020 00085952, référence 2104P01 2020 A 04218, la SELARL QUIROVET au capital de 20.000 €, RCS DIJON n° 790 214 506 dont le siège social est 23 rue de Fontaine Les Dijon 21000 DIJON, a cédé un fonds libéral de vétérinaires exploité 23 rue de Fontaine Les Dijon 21000 DIJON (principal) et 17 rue Jean-François CHAMPOLLION 21200 BEAUNE (secondaire) à la SELARL CLINIQUE VETERINAIRE D'AHUY, au capital de 150.000 € dont le siège social est 70 rue du Clos des Aiges 21121 AHUY, RCS DIJON n° 792 946 063, moyennant le prix de 140.000 € réparti de la façon suivante :
- éléments incorporels : 137.000 €
- éléments corporels : 3.000 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/10/2020
Les oppositions seront reçues à la SARL 2T CONSEIL sise 2 b rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales.
Pour avis

AL214328481

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU CHENE

Au capital de 60 842 euros, siège social : 1 Route de Grenant 21540 GRENANT LES SOMBERNON, RCS DIJON 323 562 520, AG du 24/09/2020 : démission de M. Daniel MERCUZOT des fonctions de gérant à effet du 31/08/2020. Pour avis

AL214328401

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DU PUITS ROLAND
société civile au capital de 100.616 €
31 LE PETIT MONTOT, 21320 CREANCEY
327095311 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 18/09/2017, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 18/09/2017 :
- M. ANDRE VIRELY, demeurant 31 LE PETIT MONTOT, 21320 Créancey en remplacement de Adrien VIRELY
Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL214328455

SOCIETE DECHAUX DELPRAT

L'AGM du 3.10.2020 des associés de la SOCIETE DECHAUX DELPRAT, SARL au capital de 400.000 €, siège social à SEMUR EN AUXOIS (21140) 1, rue de l'Oeuvre, Zone Industrielle, 398 006 577 RCS DIJON a pris acte de la démission du gérant et a nommé pour le remplacer un nouveau gérant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES GERANT : M. Jean DELPRAT demeurant à TANLAY (89430) 48 Grande rue Basse. NOUVELLES MENTIONS GERANT : Mme Agnès DELPRAT, 3 ruelle Tour du Magasin 89200 AVALLON.

AL214328458

FILEAS

OTAYO HOLDING

Société civile au capital de 30 000 € Siège social : 22 Rue des Templiers 21121 FONTAINE LES DIJON RCS DIJON 432 466 225 Par une décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2020, il a été décidé de nommer à compter de ce jour en qualité de co gérant pour une durée indéterminée Monsieur Romain TAYEAU demeurant 6 Rue des Bons Enfants 1er étage 21000 DIJON. Pour avis. La co gérance.

AL214328467

FILEAS

CABINET R. LAURIN

SARL au capital de 38 112,25 € 3, rue du Docteur Chaussier 21000 DIJON RCS DIJON 016 850 265 Par une assemblée générale ordinaire en date du 30 septembre 2020, il a été décidé de nommer à compter de ce jour en qualité de co gérant pour une durée indéterminée Monsieur Romain TAYEAU demeurant 6 Rue des Bons Enfants 1er étage 21000 DIJON. Pour avis. La co gérance.

AL214328468

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Mohamed EL HOUMRI, demeurant 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES, immatriculé sous le n°530 872 480 à Madame Claire RODRIGUES-NOEL, demeurant 37 Quai Fleury - 21700 NUITS ST GEORGES, immatriculée sous le n°791 206 253, suivant acte sous seing privé du 13 février 2020, du fonds de taxi, comprenant l'autorisation de stationnement n°3 sur la commune de VIGNOLES (21) ainsi qu'un véhicule équipé taxi, prend fin le 31 octobre 2020 par résiliation amiable.
Pour avis.

AL214328874

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 14 octobre 2020, la société LE TAXI DU PAYS BEAUNOIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES, immatriculée sous le n°839 142 296 RCS DIJON, a confié Madame Claire RODRIGUES-NOEL, domiciliée 37 Quai Fleury - 21700 NUITS ST GEORGES, immatriculée sous le n°791 206 253,
L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de taxi comprenant l'autorisation de stationnement n°1153 de DIJON METROPOLE, voiture n°5 - LONGVIC (Côte d'Or) ainsi qu'un véhicule équipé taxi,
Pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.
Pour avis.

AL214328875

NON DISSOLUTION

FABIEN VITU IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000 euros 14 Place Ziem 21 200 BEAUNE RCS DIJON 792 266 405 Aux termes du procès verbal d'une assemblée générale ordinaire annuelle en date du 13 octobre 2020, l'assemblée générale, statuant conformément à l'article L223 42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON Pour avis

AL214328879

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
53 rue Albert Thomas
42300 ROANNE

M.A.N. DISTRIBUTION

Par décision du 30.07.2020, l'associé unique de la société M.A.N. Distribution - SASU au capital de 4000 euros - Siège social : 26 rue de Mayence 21000 DIJON - 842607400 RCS DIJON - statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS-Le Président.

AL214328881

DISSOLUTION LIQUIDATION

LE TRIANGLE DE L'HABITAT

SARL en liquidation au capital de 12 500 euros, siège social : 3, Rue Basse, 21170 AUBIGNY EN PLAINE, 509 798 237 RCS DIJON, décisions du 31/07/2020 : dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : Monsieur Julio José BARROS (3, Rue Basse, 21170 AUBIGNY EN PLAINE), siège de liquidation : siège social, Pour avis

AL214328402

SOCIETE CIVILE D.S.G.

Société civile immobilière
au capital de 3.048,98 euros
Siège social : 15 Rue Des Charrières
21800 QUETIGNY
383 336 286 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 30 septembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Antonio PARIGINO, demeurant 15 Rue Des Charrières - 21800 QUETIGNY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 15 Rue Des Charrières - 21800 QUETIGNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214328413

SOCIETE CIVILE D.S.G.

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 3.048,98 euros
Siège social : 15 Rue Des Charrières
21800 QUETIGNY
383 336 286 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 30 septembre 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Antonio PARIGINO, demeurant 15 Rue des Charrières – 21800 QUETIGNY et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214328414

TRIANGULAIRE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 13, Rue Auguste Frémiet
21000 DIJON
750 974 297 RCS DIJON

Clôture de liquidation
Le 12 octobre 2020, l'assemblée générale ordinaire a constaté la clôture des opérations de liquidation et approuvé les comptes de liquidation. Les actes et pièces relatives à la liquidation seront déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de DIJON.

AL214328457

SCI DANILINE

SCI au capital de 100 € Siège social : 14 Rue des Frères Montgolfier, 21300 Chenôve 433 313 673 RCS de Dijon L'AGE du 30/09/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2020, nommé en qualité de liquidateur M. JANISZEWSKI Daniel, demeurant 12 Rue des Frères Montgolfier, 21300 Chenôve, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon

AL214328473

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 23/10/2020
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COUCHEY : Terre à vigne AOP « Côteaux bourguignons- Crémant de Bourgogne » - Zone Ap du PLU de Couchey 24 a 36 ca - La macheree: AM-68-69-71-73
NORGES-LA-VILLE : Terre - Classification d'urbanisme : Zone A du PLU
3 ha 11 a 20 ca - Les rosieres: ZD-164
BARJON : Terre - Classification d'urbanisme : RNU.
37 a 80 ca - Commolot: ZD-24
GEVROLLES: Terre, bois - Zonage : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la partie occupée.
51 a 69 ca - Combe aux feves: YB-11 - Grimeu: ZY-55[11]
IZIER: Terre - Zonage : N - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle.
2 ha 80 a 47 ca - Lejoannot: ZI-6
MAGNY-SUR-TILLE: Terre - Zonage : A - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle.
54 a 80 ca - Aux pres varot: ZS-9
TORCY-ET-POULIGNY: Bois - Zonage : RNU
2 ha 33 a 31 ca - Bois saint pierre: C-250(A)-250(B)-251-252(A)-252(B)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/11/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214328878

EURL BONCAD

EURL au capital de 2000 € Siège social : 58 RUE DE LA MALADIERE, EURL BONCAD, 21610 Fontaine Française 535 205 611 RCS de Dijon L'AGE du 30/09/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2020,nommé en qualité de liquidateur M. BONVALOT Cédric, demeurant 17 Rue de la Maladière, 21610 Fontaine Française, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon

AL214328482

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Cabinet Elsa Haddad Avocats 25, rue Coquillière 75001 Paris Par acte SSP du 18/08/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ML CONCEPT Objet social : L'élevage, la production, le développement, la transformation et la distribution de tous produits agricoles (céréales,fruits,légumes et plantes) et d'élevage. Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. MAILLARD Pierre, demeurant 9 rue du Gué, 60300 CourteuilAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214328447

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée «EC HOSPITALITY» :

Capital : DIX MILLE EUROS (10.000 Euros), divisé en 1.000 actions de 10 Euros.

Siège social : 11 Chemin de la Grande Chaume - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE

Objet : -La prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprise, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement,

- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,

- La direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,

- Toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique, commercial,

- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil,

- L'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société,

- L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation,

- Toutes activités inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines industriel, technique, commercial, scientifique ou artistique,

- La gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux,

- La gestion centralisée de trésorerie et l'achat d'équipements, installations.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cession des actions : Les actions sont librement cessibles par l'associé unique.

Président : Madame Emilie OLIVIER demeurant 11 Chemin de la Grande Chaume à SAVIGNY LES BEAUNE (21420).

R.C.S. : DIJON

Pour avis

AL214328448

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/08/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : L'ARDENNAISE Objet social : L'élevage, la production, le développement, la transformation et la distribution de tous produits agricoles et d'élevage. Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. Pierre MAILLARD, demeurant 9 rue du Gué, 60300 CourteuilAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214328449

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/08/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LA BOURGUIGNONNE Objet social : L'élevage, la production, le développement, la transformation et la distribution de tous produits agricoles et d'élevage. Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. MAILLARD Pierre, demeurant 9 rue du Gué, 60300 CourteuilAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214328451

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/08/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LA VEXANE Objet social : L'élevage, la production, le développement, la transformation et la distribution de tous produits agricoles et d'élevage. Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. MAILLARD Pierre, demeurant 9 rue du Gué, 60300 CourteuilAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214328452

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/08/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LA VENDÉENNE Objet social : L'élevage, la production, le développement, la transformation et la distribution de tous produits agricoles et d'élevage. Siège social : 8 chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. MAILLARD Pierre, demeurant 9 rue du Gué, 60300 CourteuilAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214328453

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/10/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COMME A LA MAISON

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 20 route de Beaune – 21550 LADOIX-SERRIGNY

Objet : Activités de café, bar, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 5 000 €

Gérance : Mme Mélanie GELOT, 1 route de Dijon – 21550 LADOIX-SERRIGNY et M. Damien GELOT, 1

route de Dijon – 21550 LADOIX-SERRIGNY

Clause : Cession soumise à agrément

Immatriculation : R.C.S. DIJON.

Pour avis,

La gérance

AL214328456

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CORMOT-VAUCHIGNON du 13/10/2020, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL DES CHÊTELOTS

Siège : 1 rue du Bout du Monde – 21340 CORMOT-VAUCHIGNON

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée

Capital : 7 500 €

Objet : Gestion et exploitation de biens agricoles

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Cyprien ROY, demeurant 1 rue du Bout du Monde – 21340 CORMOT-VAUCHIGNON

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL214328460

ACTIGEST S.A.R.L

TG2P

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 15 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TG2P

Siège social : 2 rue des Champs Rémy, 21121 FONTAINE LES DIJON

Objet social : Marchand de biens

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Patrice GAUTHIER demeurant 12 Chemin de la Plage 83990 Saint-Tropez

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214328471

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à POUILLY EN AUXOIS du 02/10/2020 a été constituée une **SAS** nommée :

MERCES

Objet : Gestion et location de gites de tourisme

Capital : 120.000 € **Siège social :** 9 RUE DU TROP CHAUD, 21150 Flavigny-sur-Ozerain **Durée :** 99 ans **Admission aux assemblées – Vote :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Transmission des actions :** il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers **Président :** Mme Marie-Anne DURANCEAU épouse BELMONT, 9 rue du Trop Chaud, 21150 Flavigny-sur-Ozerain

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL214328478

NIÈVRE

➜ DIVERS

LPS IMMOBILIER

SAS au capital de 188.574 euros Siège social : 22 rue Edmé Laborde Parc d'Activités Nevers Saint-Eloi 58000 Nevers 441 363 728 RCS NEVERS Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30 septembre 2020, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats, arrivés à expiration, des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, à savoir, respectivement la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et M. Etienne BORIS.

AL584328650

➜ SUCCESSION

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes à
La Machine-Saint Saulge et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 08/10/1996, Mme Geneviève Mauricette Renée LAURENCEAU, Retraitée, demeurant à CHATILLON-EN-BAZOIS 1 rue Creuse, née à LE PERREUX-SUR-MARNE (94170), le 05/07/1933, célibataire, non liée par un PACS, décédée à DECIZE (58300) le 04/06/2020 a consenti des legs universels. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Marie-Hélène LAURENS-LAMBOLEY, Notaire à REMOULINS (30210) le 18/09/2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN, notaire à CHATILLON EN BAZOIS, référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de NEVERS de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584328626

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AAC - ANALYSE AUDIT ET COMPTABILITE
Ch. de Font-Sanoine
Le Grand Bosquet bât. C
13420 Gémenos

AG EUROPE

SASU au capital de 500 €, Siège social : La Frouste, 04150 Simiane la Rotonde, 539 710 483 RCS de Manosque. En date du 30/07/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 4 Rue des Canes, 58530 Dornecy, à compter du 01/10/2020; Président : M. EDDY Andrew, demeurant La Frouste, 04150 Simiane la Rotonde. Radiation au RCS de Manosque et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584328613

SCI LE KIOSQUE

Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 €
Siège social : 68 route de Moulins
58390 DORNES
421 995 887 RCS NEVERS

Il résulte de l'assemblée générale du 24 septembre 2020 que le siège social a été transféré du 2 avenue de la Gare – 58340 CERCY LA TOUR au 68 route de Moulins – 58390 DORNES.

Pour avis, la gérance

AL584328618

SASU PATRICK TUPHE

Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 771 750 EUROS
SIEGE SOCIAL : 19 rue Carnot
89 000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 789 319 365

AVIS DE PUBLICITE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 01 octobre 2020 et conformément à l'article 4 des statuts, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

Ancienne adresse du siège social : 19 rue Carnot – 89000 AUXERRE

Nouvelle adresse du siège social : 16 route des saulaies – 58000 NEVERS

L'article 4 des statuts a été modifié » en conséquence.

Pour avis

Le Président

AL584328643

SGIP G FUSLE

SARL 798715280.K: 1000€.Siège: 11r de la Mare Jussy Ciez.Assp 15/10/20 trans siège 66 Avenue des Champs-Élysées Paris.Modif rcs Paris

AL584328647

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «SCI 4J»
SCI au capital de 152,45 euros
Siège social : rue des Grands Près
58000 NEVERS
344 856 174 RCS NEVERS

Aux termes du PV de l'AGE du 30.09.2019 il résulte que le siège social a été transféré du «rue des Grands Près 58000 NEVERS» au «19 rue de Volleron 58660 COULANGES LES NEVERS» à compter du même jour. L'article 5 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance.

AL584328652

➜ ÉLECTIONS

SICAGEMAC

Les associés de la SICAGEMAC ont élu lors de l'Assemblée générale du 24 septembre 2020, les Administrateurs suivants :

- Pascal COLAS
- Jean François DUCROT
- Bertrand GIBE
- Fabien LOISY
- Alexis GILBERT

AL584328644

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL B PESCAGLINI

Société à responsabilité limitée
au capital de 13 000 euros porté à 5 000 euros
Siège social : 15 rue Saint-Agnan
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
830 161 774 RCS NEVERS

Modification du capital

Le 30.07.2020 l'associée unique a décidé de réduire le capital d'une somme de 8 512,36 euros par imputation sur les pertes antérieures pour le porter à 4 487,64 euros, puis d'augmenter le capital d'une somme de 512,36 euros pour le porter à 5 000 euros, et de modifier en conséquence les articles 9 et 10 des statuts. Pour avis.

AL584328614

SARL B PESCAGLINI

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros porté à 13 000 euros
Siège social : 15 rue Saint-Agnan
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
830 161 774 RCS NEVERS

Augmentation du capital

Le 15.07.2020 l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 8 000 euros par apport en numéraire pour le porter à 13 000 euros et de modifier en conséquence les articles 9 et 10 des statuts. Pour avis.

AL584328615

Etude de Me CHERAMY – notaire à NEVERS (58000)

FRANCE EXPANSION

Suivant acte reçu le 14 octobre 2020 par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse,

Il a été procédé à l'augmentation de capital de la société dénommée « **FRANCE EXPANSION**, Société civile immobilière au capital de 762,25 EUROS, ayant son siège social à FOURCHAMBAULT (58600), 22, rue Combeau, identifiée au SIREN sous le numéro 377793120 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, par l'apport de la nue propriété d'un bien sis à SAUVIGNY LES BOIS (58160) 3 rue du Clair Bassin, d'une valeur de 46.200 €, par Monsieur Stéphane DELZAIVE et Madame Arlette LETANG, portant ainsi le capital social à 3.110,75 €.

Ancienne mention : capital social de 762,25 €

Nouvelle mention : capital social de 3.110,75 €

Pour avis

AL584328623

➜ ADDITIF

AVIS DE CONSITUTION

Par ASSP en date du 14/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée : CBCR CONSEIL Siège social : 11, route de Marigny sur Yonne 58800 CHITRY-LES-MINES Capital : 1000 € Objet social : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Coaching personnalisé. Services de formation. Président : M LECUYER Grégoire demeurant 11, route de Marigny sur Yonne 58800 CHITRY-LES-MINES élu pour une durée de 5 ans ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584328639

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 6 octobre 2020,

Mr THEVENOT Michel Louis René, et Mme RENOUAT Brigitte Marcelle Janine, son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 71 route de Villorget, mariés à NEVERS (Nièvre) le 23/4/1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Julie PLANCON, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition les époux, peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me Julie PLANCON, Notaire.

AL584328625

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),

Place du Palais,

LE MARDI 15 DECEMBRE 2020
à 10h30

Commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre)

LOT UNIQUE

Une parcelle de terrain situé à SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre), rue Jeanne D'arc, sur laquelle est édifié un petit bâtiment à usage d'atelier.

L'ensemble cadastré Section B n° 391 et n°392 pour une contenance totale de 7 ares 65 centiares.

Sur la mise à prix de :

SEPT MILLE EUROS (7 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité d'un quart puis de moitié, pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 16/10/2020. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 23 novembre 2020 à 11h00 : S'adresser Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL584328475

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 20 avenue de l'Europe, 78000 VERSAILLES

Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),

Place du Palais,

LE MARDI 15 DECEMBRE 2020
à 10h30

Commune de NEVERS (Nièvre),

LOT UNIQUE

Un immeuble à usage commercial élevé sur cave situé à Nevers (58), 11 rue du Midi, comprenant :

- Au sous-sol : un laboratoire, dégagement, couloir, deux frigos

- Au rez-de-chaussée : une boutique, une cuisine et laboratoire

- Au premier étage : deux bureaux, un débarras, dégagement, et un cabinet de toilette

- Grenier, combles et dégagements au-dessus

L'ensemble cadastré Section BO numéro 42 lieudit « 11 rue du Midi » pour une contenance de cinquante centiares (50ca)

Sur la mise à prix de :

QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €)

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 16/10/2020. Me Olivier LEVOIR Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le

Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 19 novembre 2020 à 10h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL584328638

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SAS TAXI CERCYCOIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 26, avenue Louis Coudant
58340 CERCY LA TOUR
Nouveau siège social : 6 et 8, rue Edouard Vaillant
58160 IMPHY
805 334 141 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/04/2020 et d'un acte ssp du 01/07/2020, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Siège social à effet du 01/04/2020 :

- Ancienne mention : 26, avenue Louis Coudant – 58340 CERCY LA TOUR

- Nouvelle mention : 6 et 8, rue Edouard Vaillant – 58160 IMPHY

Administration à effet du 01/07/2020 :

Anciennes mentions :

- Présidente : Mme Nathalie PERROT

- Directeur Général : M. Thomas DAMIEN dt à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 7, rue des Robards

Nouvelles mentions :

- Président : M. Thomas DAMIEN susnommé

- Directeur Général : Néant

AL584328612

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MALVICHE DISTRIBUTION

EXTENSION OBJET SOCIAL

Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros Siège social : 1 Route de Chalaux 58140 ST MARTIN DU PUY 749 981 304 RCS Nevers Le 19 Septembre 2020, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités de fabrication de planches, chevrons et palettes et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

AL584328616

CAP HOLFI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000 € Siège social : 38 Rue Franchet d'Esperey 58000 NEVERS 525 221 396 RCS NEVERS _ Suivant décisions de l'associé unique du 01/10/2020, l'objet social de la société a été modifié, à compter du 01/10/2020, aux activités suivantes : la détention de parts ou d'actions de sociétés d'expertise comptable et toutes prestations qui en découlent ; la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt ; En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : La société a pour objet : la détention de

parts ou d'actions de sociétés d'expertise comptable et toutes prestations qui en découlent la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt ; Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL584328617

FIDUCIAL SOFIRAL

BATTERIES ACCUS TECHNOLOGIES

SAS Au capital de 10 000 €
8 Rue Denis Papin
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 509 948 659

Décision du 21/09/2020 : Extension de l'objet social : « Vente, négoce et distribution au détail et en gros de batteries, accumulateurs, piles, chargeurs et de tous matériels électriques afférent à l'automobile, aux véhicules industriels, agricoles et de loisirs et ce, par tous moyens (notamment par e-commerce) « à compter de ce jour et modification en conséquence de l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance

AL584328631

→ FUSION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE FUSION AUGMENTATION ET REDUCTION DE CAPITAL

SAS RIFFAULT Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 48.784 € Siège social : Zone Industrielle Le Champ Mâle 58640 VARENNES VAUZELLES 731 880 498 RCS NEVERS Suivant acte s.s.p en date du 28 Juillet 2020, la société « HOLDING RAFFIER MATUSSIERE », SAS au capital de 180.000 € dont le siège est à VARENNES VAUZELLES (58) – Rue Gay Lussac – Z.A. Le Champ Mâle, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 503.902.140 a fait apport, à titre de fusion, à la société « SAS RIFFAULT », de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux au 31 DECEMBRE 2019, pour une valeur de 801.779 € et moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif pour une valeur de 71.969 € soit un actif net de 729.810 €. Pour rémunérer cet apport, «SAS RIFFAULT » a augmenté son capital de 48.784 € pour le porter de 40.000 € à 88.784 € par l'émission de 3.049 actions nouvelles de 16 € chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés de « HOLDING RAFFIER MATUSSIERE » à raison de 1 ,69403 actions « SAS RIFFAULT » pour 1 action « HOLDING RAFFIER MATUSSIERE ». La société absorbante ayant reçu 2.500 de ses propres actions avec l'actif apporté, elle a décidé l'annulation desdites actions et la réduction corrélative de son capital d'une somme de 40.000 € le ramenant ainsi de 88.784 € à 48.784 € divisé en 3.049 actions de 16 € chacune. La prime de fusion globale de fusion s'élève à 681.026 €. Compte tenu de l'annulation des titres visée ci-avant, il a été imputé sur cette prime de fusion une somme de 369.704 €. La fusion est devenue définitive à la date du 5 Octobre 2020, avec effet, sur le plan fiscal et comptable au 1er Janvier 2020 et sur le plan juridique, au 5 Octobre 2020, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'associé unique de la société « SAS RIFFAULT » en date du 5 Octobre 2020 et du procès-verbal de la collectivité des associés de la société HOLDING RAFFIER MATUSSIERE », du même jour. A cette même date, il a été également décidé : - De nommer à compter de ce jour et pour une durée illimitée aux fonctions de Présidente, en remplacement de « HOLDING RAFFIER MATUSSIERE », dissoute par suite de son absorption par « SAS RIFFAULT », la société « HPT & COMPAGNIE », SAS au capital de 250.000 € dont le siège social est situé à VARENNES VAUZELLES (58) – Zone Artisanale Le Champ Mâle – Rue Gay Lussac, et immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 853.880.086 - De réduire, sous condition suspensive d'absence d'opposition formée par les créanciers, le capital social d'une somme maximale de 21.200 € par rachat de 1.325 actions de 16 € chacune émises au prix de 339,62 € - D'augmenter, sous condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital visée ci-avant, le capital d'une somme de VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS (22.416,00 €) afin de le porter à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €) par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves » et élévation de la valeur nominale de chaque action de 16 € à 29,00 €. - de modifier les articles 6 et 7 des statuts - de refondre en totalité le pacte social

AL584328636

→ CESSION

SCP DINET et Associés
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE SARL IMMOBILIER SAINT JEAN

Suivant acte reçu par : Maître Guillaume DINET, notaire CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT enregistré à NEVERS le 5 octobre 2020 sous les références 5804P01 2020 N 00481

La Société dénommée SARL IMMOBILIER SAINT JEAN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000,00 euros ayant son siège social à CORBIGNY (Nièvre) 24 Avenue Saint Jean identifiée sous le numéro SIREN 439209040 RCS NEVERS.

A CEDE A :

La Société dénommée IMMO SAINT JEAN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à CORBIGNY (Nièvre) 24 avenue Saint-Jean identifiée sous le numéro SIREN 885160069 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce d'Agence Immobilière qualité intermédiaire connu sous le nom de SARL IMMOBILIER SAINT JEAN situé et exploité à CORBIGNY (Nièvre), 24 Avenue Saint Jean

Prix : TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 euros) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT CINQ MILLE EUROS(25.000,00 euros)

- aux éléments corporels pour CINQ MILLE EUROS(5.000,00 euros)

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Guillaume DINET, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

RCS NEVERS

Pour avis unique

AL584328630

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique du 08 octobre 2020 enregistré le 13/10/2020 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS référence 5804P01 bordereau 2020 N 00502

Monsieur Garry Georges COPIN, commerçant, demeurant à DECIZE (58300), 43, rue de la République, Né à PANTIN (93500), le 28 septembre 1974.

A vendu à :

La société dénommée SNC EHRET ROBIN, Société en nom collectif au capital de 10000 EUROS, ayant son siège social à DECIZE (58300), 43, rue de la 2 République, identifiée au SIREN sous le numéro 889175691 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Son fonds de commerce de BAR - CAFE - VINS - LIQUEURS - JOURNAUX et ARTICLES DE DEBITANT DE TABACS - BIMBELOTERIE - JEUX - SNACKING, sous le nom « Café de l'Hôtel de Ville », exploité à DECIZE (58300), 43 rue de la République.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 180 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 146 525,00 euros et aux éléments corporels pour 33 475,00 euros

Avec entrée en jouissance au 08/10/2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à Maître Pierre JOURDIER, Notaire à DECIZE (58300), 8 Rue Carnot.

AL584328649

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL LE BOSSU DE ROUY

SARL au capital de 1.500 € Siège social : 19 ROUTE DE NEVERS, RESTAURANT LE BOSSU, 58110 Rouy 851 165 605 RCS de Nevers L'AGE du 01/09/2020 a nommé en qualité de gérant M. GUIMARD HERVE, demeurant 60 Av de St Quentin, 89470 Monéteau en remplacement de M. BONNOT FREDERIC, à compter du 01/09/2020. Modification au RCS de Nevers

AL584328629

SARL SANZ CONSTRUCTIONS

Au capital social de 24.800euros

Siège social : Le Carège 58700 SICHAMPS-491 817 219 RCS NEVERS- Par décisions unanimes du 25/07/20 les associés ont nommé Cogérante Mme Béatrice SANZ née BONGARD le 10/9/76 à NEVERS (58), dt La Fontaine du Bois-58130 POISEUX.

AL584328635

les avocats

B.V.F.D.
Berthéas, Vitrolles, Druenne, Sastre et Associés
Lexter Droit Des Affaires
Société d'Avocats
145 Rue de la Montat
42100 St Etienne

SARL ENTREPRISE CHABANNE

Par acte unanime du 22/09/2020, les associés de la SARL ENTREPRISE CHABANNE capital : 15 000€ siège : 8 rue des Gâtines 58150 TRACY SUR LOIRE 487.656.977 RCS NEVERS ont nommé M. François CHABANNE demeurant 45 rue des Rivières Saint Agnan 58200 COSNES COURS SUR LOIRE en qualité de co gérant à compter dudit jour. Pour avis

AL584328641

COSNE

Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 Euros
Siège social : Rue Henri Dunant
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 649 526 RCS NEVERS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 21 Août 2020, Monsieur Joffrey CAVAZZINI, demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 33, rue des 3 ponts a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er septembre 2020, pour une durée illimitée.

Pour avis,

AL584328642

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DES PLANCONS

Société civile en liquidation
au capital de 83 445 euros
« Les Plançons »
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
RCS NEVERS - N° 325 398 162

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2020, la collectivité des associés de l'EARL DES PLANCONS a décidé la dissolution de la société à compter du 1er octobre 2020.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs Madame Sylvie NOIR et Monsieur Pascal NOIR, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL DES PLANCONS en liquidation, 216 rue des Frères Gambon - 58200 COSNE SUR LOIRE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Les liquidateurs.

AL584328606

AGENCE RAMEAU

SAS au capital de 2.000 € Siège social : 25 RUE D ALSACE LORRAINE, 58000 Nevers 840 537 898 RCS de Nevers L'AGE du 12/10/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2020, nommé en qualité de liquidateur M. MOREL VINCENT, demeurant 25 RUE D'ALSACE LORRAINE, 58000 Nevers, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

AL584328608

JUDO SPORTS

Société par actions simplifiée
au capital de 144 000 euros
Siège social : Le Grand Champ
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Siège de la liquidation : 8 rue Honoré de Balzac
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
385 023 890 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 10/09/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jacques JUDEAU, demeurant 8 rue Honoré de Balzac 58200 COSNE COURS SUR LOIRE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue Honoré de Balzac 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

AL584328611

SCI LA TURQUOISE

Aux termes d'un PV de dissolution du 28 mars 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCI LA TURQUOISE, au capital de 90.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 71 rue Emile Combes, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 484 947 072,

A décidé la dissolution volontaire anticipée de la Société à compter du 28 mars 2020.

Est nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation s'il y a lieu : Mr BRUGNON Marc, dt à VILLENAVE D'ORNON (33140) 5 avenue du Parc de Courréjean, appart 105 B, lequel accepte ses fonctions.

Le siège de la liquidation est fixé à VILLENAVE D'ORNON (33140) 5 avenue du Parc de Courréjean, appart 105 B au domicile du liquidateur.

La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexes au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Le liquidateur.

AL584328624

JJMK

SCI au capital de 650 €
Siège social : 17 & 19 RUE SAINT-AGNAN
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
484 068 531 RCS NEVERS

Dissolution

Aux termes de l'AGE du 09/10/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 09/10/2020, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Jacques KONS demeurant 6 RUE DU BOIS MARTIN, 89240 ESCAMPS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 6 RUE DU BOIS MARTIN 89240 ESCAMPS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL584328632

LE RELAIS D'AUNAY

SARL au capital de 7 650 €
Siège social : le Bourg
58110 AUNAY-EN-BAZOIS
RCS de NEVERS 443 643 614

L'assemblée générale extraordinaire du 15/10/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur PÊCHE Lionel, demeurant le Bourg, 58110 AUNAY-EN-BAZOIS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Lionel PÊCHE

AL584328633

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE DISSOLUTION

HOLDING RAFFIER MATUSSIERE Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros Siège social : Rue Gay Lussac - Zone Artisanale Le Champ Male 58640 VARENNES VAUZELLES 503 902 140 RCS NEVERS Le 5 Octobre 2020, l'assemblée générale a approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de la société par la société « SAS RIFFAULT », Société par actions simplifiée au capital de 40.000 € dont le siège social est situé à VARENNES VAUZELLES (58) – Zone Industrielle Le Champ Mâle immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 731 880 498 établi le 28 Juillet 2020. L'assemblée générale a décidé : - que la société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la société « SAS RIFFAULT », effectuée au titre de la fusion ; - et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la société « HOLDING RAFFIER MATUSSIERE », le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société « SAS RIFFAULT » et les actions échangées à raison de 1,69403 actions de la société « SAS RIFFAULT » pour UNE (1) action de la société « HOLDING RAFFIER MATUSSIERE » La fusion et la dissolution de la société « HOLDING RAFFIER MATUSSIERE » sont devenues définitives, sur le plan juridique au 5 OCTOBRE 2020, et sur le plan fiscal et comptable au 1er JANVIER 2020 ainsi qu'il résulte de la décision de l'associée unique de la société « SAS RIFFAULT » en date du 5 Octobre 2020 qui a approuvé le projet de fusion et augmenté le capital de ladite société.

AL584328637

BENOIT MATHONAT SAS

SAS. Capital: 300€. Sise 3 rue des eglantines 58000 St-Eloi. 840 292 882 RCS Nevers. Le 16/10/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16/10/2020. Benoit Mathonat, 3 rue des eglantines 58000 St-Eloi, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Modification au RCS de Nevers.

AL584328651

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci de la poste,av. françois mitterrand 58230 Planchez. Cap:500€. Obj:immobilier. Grt:Sasu aequitas hotels,,av. françois mitterrand 58230 Planchez. 99 ans au rcs de nevers.

AL584328506

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 3/09/2020 constitution de la SCI: MARICOLINE. Capital: 1000€. Sise: Les Crocavins, 9 route de la Vernée 58440 La Celle Sur Loire. Objet: gestion immobilière. Co-Gérance: Aymeric Boussuge, 53 rue d'Alsace 92110 Clichy et Bénédicte Boussuge, Les Crocavins, 9 route de la Vernée 58440 La Celle sur Loire. Cession soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL584328509

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sasu:Ecobat du morvan,7 rue st christophe 58120 Chateau Chinon. Cap:1000€.Obj:bâtiment.Pdt:Bouchaib Bayar,7 rue st christophe 58120 Chateau Chinon.99 ans au rcs de nevers.

AL584328511

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CLEMATH Capital : 10000€ Siège social : 32 avenue Pierre Bérégovoy 58000 Nevers Objet : la société a pour objet principal la détention de titres des sociétés d'expertise comptable ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable. Elle peut avoir des activités accessoires en relation directe avec leur objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elles détiennent des participations (art. 7, ii de l'ordonnance du 19 septembre 1945). Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. elle peut notamment détenir et prendre des participations dans des entreprises de toute nature, dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables (ord., art 7 quater, al. 1er). Durée : 99 ans. Gérant : Mme Sonia Guyon demeurant 3 route de Jussy le Chaudrier 18140 La Chapelle Montlinard RCS : Nevers

AL584328587

Alciat-Juris SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la sté **GIRARD ANTHONY**, SARL à associé unique au capital de 1.000 euros, dt le siège social est à LORMES (58140), 41 Route d'Avallon, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet :

Tous travaux de plomberie, sanitaire et de chauffage : installation des réseaux de distribution d'eau et de gaz dans les locaux, montage et installation de systèmes de chauffage ou de climatisation, pompes à chaleur, dans les immeubles d'habitation ou de bureaux, l'installation et la maintenance des systèmes de régulation du chauffage ou de la climatisation dans ces immeubles, de systèmes de ventilation mécanique, le montage des tuyauteries, gaines et canalisations diverses pour réseaux ;

Dont le gérant est M. Anthony GIRARD, dmt à LORMES (58140), 41 Route d'Avallon.

Pour insertion : le Gérant

AL584328609

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12.10.2020, il a été constitué une SARL dénommée:

A.C.N PAYSAGISTE

Objet social : entretien et création de parcs, jardins et espaces verts, travaux d'élagage, d'abattage et autres prestations, activité de paysagiste, achat, production et vente de tous produits, y compris d'origine végétale, matériels et marchandises nécessaires à l'activité de paysagiste, aux travaux de jardinage, à l'ornementation et à la décoration, location de tous types de matériels et outillages, traitement et l'enlèvement des déchets verts.

Siège social : 12, rue des Morins 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE

Capital : 5 000 euros

Gérance : M. Sébastien JOSEPH demeurant 12, rue des Morins 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE.

Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584328610

Etude de Me CHERAMY – notaire à NEVERS (58000)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 14 octobre 2020 par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse,

Il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FRANCE EXPANSION 2.

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (89 400,00 €)

SIEGE SOCIAL : FOURCHAMBAULT (58600) 22 rue Combeau.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

RCS : NEVERS

ASSOCIES : Monsieur Stéphane Patrice **DELZAIVE**, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600), 22, rue Combeau,

Madame Arlette Léa **LETANG**, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600), 22, rue Combeau,

Gérance : Monsieur Stéphane DELZAIVE, et Madame Arlette LETANG,

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis

AL584328621

Etude de Me CHERAMY – notaire à NEVERS (58000)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 14 octobre 2020 par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse,

Il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « SCI GAMBETTA ».

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : QUARANTE DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (42.700 €)

SIEGE SOCIAL : FOURCHAMBAULT (58600) – 22 rue Combeau.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

RCS : NEVERS

ASSOCIES :

Madame Arlette Léa **LETANG**, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600), 22, rue Combeau,

Monsieur Stéphane Patrice **DELZAIVE**, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600), 22, rue Combeau,

Gérance :

Madame Arlette LETANG, et Monsieur Stéphane DELZAIVE

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis

AL584328622

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

LES ACCROCS DU LOTO

Siège social : LE CROT SAULOY 58450 ANNAY **Capital :** 150 € **Objet social :** ANIMATION LOTO EN LIVE POUR LE COMPTE D'ASSOCIATIONS ET FONDATIONS **Président :** Mme TERRIOU NEE DERKAOUI TAILA demeurant LE CROT SAULOY 58450 ANNAY élu pour une durée illimitée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584328628

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : B.C. BAILLY ; Siège social : 1, Chemin des Sables – 58440 LA CELLE SUR LOIRE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers – Acquisition, gestion, détention de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : M. Bruno BAILLY dt à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 1, Chemin des Sables ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584328634

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP, en date du 8 octobre 2020, à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS.

Dénomination : PHARMACIE DE CHATEAUNEUF.

Forme : SARL.

Objet : La société a pour objet l'exploitation d'une officine de Pharmacie sise à CHATEAUFNEUF VAL DE BARGIS (58350), grande rue.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 10000 euros

Siège social : Grande rue, 58350 Chateauneuf Val de Bargis.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Gérant : Monsieur Alexandre, Thierry, Fabien GUG, demeurant Grande rue, 58350 Chateauneuf Val de Bargis

Pour avis.

AL584328646

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/10/2020, il a été constitué une SPFPL sous forme de société par actions simplifiée à capital variable ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SPFPL du Dr Eric GENESTE Objet social : Prise de participations financières dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de Chirurgien Dentiste Siège social : 4 avenue Jean Jaurès, 58150 Pouilly sur Loire. Capital minimum : 5 000 € Capital initial : 5 000 € Capital maximum : 300 000 € Durée : 99 ans Président : M. GENESTE ERIC, demeurant 29 rue de Vignelle, 58200 Cosne Cours sur Loire Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession soumise à l'agrément préalable par décision collective des associés prise à la majorité des trois quarts des associés présents ou représentés. Immatriculation au RCS de Nevers

AL584328648

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

YONNE

DIVERS

SASU PATRICK TUPHE

**Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 771 750 EUROS
SIEGE SOCIAL : 19 rue Carnot
89 000 AUXERRE
RCS : AUXERRE 789 319 365**

AVIS DE PUBLICITE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2019, en application de la loi PACTE du 22 mai 2019 et du décret du 24 mai 2019, l'actionnaire unique a décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes qui arrivaient à expiration à l'issue de l'AGO du 19 juin 2019. Depuis cette date, la société EXCO SOCODEC représentée par Mme Christel SADOINE, commissaire aux comptes titulaire, et M Pierre VIEILLARD, commissaire aux comptes suppléant, n'exercent plus ces fonctions au sein de la SASU PATRICK TUPHÉ. Ils n'ont pas été remplacés.

Pour avis

Le Président

AL894328857

SUCCESSION

Notaires

**SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22 rue du Puits des Dames**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er novembre 2016,

Monsieur Georges Victor COUTANT, en son vivant retraité, demeurant à CHEU (89600) 15 rue de Jaulges, né à CHEU (89600), le 28 décembre 1930, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à MONTHOLON (89110) le 23 mars 2020, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), 26 rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 5 octobre 2020, duquelil résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis

Le notaire

AL894328836

**SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

**ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI
N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016**

Avis de saisine de légataire universel

Suivant testament olographe en date du 12 août 2010 Madame Dominique BILLON a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 19 mai 2020 et d'un acte de notoriété du 3 octobre 2020 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL894328862

NOMINATION

LEGA SPHERE

PACK COMMUNICATION EVENEMENTIEL

Dénomination : PACK COMMUNICATION EVENEMENTIEL. Forme : SAS. Capital social: 1200 euros. Siège social : 14 Place de la République, 71100 CHALON SUR SAONE. 853712610 RCS de Chalon sur Saone. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 octobre 2020, les associés ont décidé, à compter du 1 octobre 2020 : - de changer la dénomination sociale de la société qui devient PACK FACILITY MANAGEMENT et le sigle PFM, - de transférer le siège social à 13 bis rue d'Egleny, 89000 Auxerre, - de nommer en qualité de Directeur Général la société HOLDING BFA, SAS au capital de 699.994 euros, dont le siège social est 13 rue d'Egleny - 8900 AUXERRE, RCS AUXERRE 881815914. Les statuts sont modifiés en conséquence. Radiation du RCS de Chalon sur Saone et immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL894328835

TRANSFERT DE SIÈGE

EDILINE

SARL au capital de 100€. Siège social: 6 Square de l'Opéra-Louis Jouvet 75009 Paris 751388141 RCS Paris. Le 19/09/20 les associés ont décidé de transférer le siège social au 2 Rue Louis Perillier 89170 Ronchères à compter du 15/09/20. Objet: Conseil aux Entreprises en développement de projets informatiques, cahier des charges, architecture, conception, développement et intégration. Conception, réalisation et exploitation commerciale de sites internet et de logiciel. Gérance: Philippe Pezout 22 Rue de Caumartin 75009 Paris. Radiation au RCS de Paris. Inscription au RCS de Auxerre.

AL894328571

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA MALADIERE

Groupement foncier viticole au capital de 710 700 euros, siège social : 13, Rue Jules Rathier, 89800 CHABLIS, RCS AUXERRE 508 308 418, AGE du 01/08/2020 : transfert de siège social au 1, Rue de la Paix, Z.A. des Violettes, 89800 CHABLIS. Pour avis

AL894328663

DOMAINE SOUPÉ

SCEV au capital de 385 710 euros, siège social : 13, Rue Jules Rathier, 89800 CHABLIS, RCS AUXERRE 412 858 078, AGE du 01/08/2020 : transfert de siège social au 1, Rue de la Paix, Z.A. des Violettes, 89800 CHABLIS. Pour avis

AL894328659

SCEV DES TERRES ROUSSES

SCEV au capital de 100 000 euros, siège social : 13, Rue Jules Rathier, 89800 CHABLIS, RCS AUXERRE 538 646 928, AGE du 01/08/2020 : transfert de siège social au 1, Rue de la Paix, Z.A. des Violettes, 89800 CHABLIS. Pour avis

AL894328661

AUXERRE SPORTS

**Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 22, rue de Preuilly
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 442 684 171**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 30 septembre 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à 38, Boulevard Vaulabelle 89000 AUXERRE à compter du 30 septembre 2020.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis,

AL894328694

ESTAMPE H & B

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 500 euros
Siège social : 73, rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 490 297 116**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à 38, Boulevard Vaulabelle 89000 AUXERRE à compter du 30 septembre 2020.

L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis,

AL894328717

SARL ATELIER ART VITRAIL

L'AGE du 1.09.20 des associés de la SARL ATELIER ART VITRAIL, capital 50.000 €, siège social à GURGY (89250) 3, rue du Stade, 822 676 839 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social à compter de ce jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION PUBLIEE : GURGY (89250) 3, rue du Stade. NOUVELLE MENTION : GURGY (89250) 41, rue de l'Ile Chamond.

AL894328805

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LIGONNIERE JIMMY. Forme : SARL. Capital social : 5000 euros. Siège social : 8 Rue CHATEAURENARD, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. 753294834 RCS de Sens. Aux termes de l'AGE en date du 15 juin 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 15 juin 2020, de transférer le siège social à 15 Rue du Cedec, 89120 Charny Oree de Puisaye. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL894328815

MONSIEUR RENOVATION

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 RUE DES LYCENES
89290 AUGY
880 925 870 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée MONSIEUR RENOVATION a décidé de transférer le siège social du 3 Rue des Lycènes à Augy (892990) au 11 Allée des Violettes à Appoigny (89380) à compter du 1er juillet 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL894328819

LA BOUGIE D'UZES

Aux termes d'une décision en date du 3/07/2020, le Président de la SAS LA BOUGIE D'UZES, au capital de 100 000 euros, Siège social : 41 rue de l'Echiquier, 75010 PARIS, 828 589 390 RCS PARIS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social au 9 rue des Loisirs, 89150 La Belliole à compter du 3/07/2020 et de modifier l'article 4 des statuts. La Société, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS. Président : Mr Thomas ZAEPFFEL, demeurant 41 rue de l'Echiquier, 75010 PARIS

AL894328850

LES PRODUCTIONS MONTS ET MERVEILLES

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.500 €
Siège social :
52, boulevard des Batignolles
75017 PARIS
811 162 197 R.C.S. Paris**

Par décision de l'associé unique du 15/09/2020, la gérante Mme Géraldine LAMAMY 7, rue de la Liberté 89330 SAINT JULIEN DU SAULT a décidé de transférer le siège social au 7, rue de la Liberté 89330 SAINT JULIEN DU SAULT. Mention en sera portée au R.C.S de Sens

AL894328863

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

MAISON DE SANTE DE TERRE PLAINE

**Société civile de moyens
Au capital de 1 200 euros
porté à 1 600 euros
Siège social : 2, rue de l'Abreuvoir
89420 GUILLON
RCS AUXERRE 502 551 229**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 août 2020 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 400 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille deux cents euros (1 200 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à MILLE SIX CENTS EUROS (1 600 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL894328806

ALMA HERITAGE

**SAS au capital de 1 000 euros
Siège Social : 2, Rue de l'Eglise
89130 MEZILLES
881 736 953 RCS AUXERRE**

Le Président en date du 2 septembre 2020 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital, décidé par les Associés en date du 5 août 2020, d'un montant de 20 000 euros pour le porter de 1000 euros à 21 000 euros.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

AL894328456

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de classement d'une voie communale sur le territoire de la commune de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe

Par arrêté du 13 octobre 2020, le Maire de la commune de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe informe de l'ouverture d'une enquête publique du lundi 9 novembre 2020 à 9h au mardi 24 novembre 2020 à 17 h. Elle a pour objet le classement de la voie communale traversant le hameau de la Pommeraie Basse.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie durant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site www.treigny.com

Le public pourra déposer ses observations/propositions sur le registre prévu à cet effet.

Monsieur Michel Breuillé, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- le lundi 9 novembre 2020 de 9 h à 11 h ;
- le mardi 24 novembre 2020 de 15 h à 17 h.

AL894328808

RECTIFICATIF

Dans l'Annonce parue le 18/09/2020 dans Terres de Bourgogne concernant la société SCI NAFRALEX, il convient de lire le rectification suivant : Date d'effet au 29/07/2020 et non 14/09/2020 et transfert au 1 rue de la Gueulée VOLGRE 89710 MONTHOLON, Nadine BERTOMEU demeurant 1 rue de la Gueulée VOLGRE 89710 MONTHOLON

AL894328818

Rectificatif à l'annonce parue le»16/10/2020», concernant la société EARL DES COTEAUX DE RAMEAU. Il a lieu de lire : il a été décidé de proroger de 50 années la durée de la Société, soit jusqu'au 2 août 2070.

AL894328877

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Aude COLOMBO , Notaire associée de la société**

par actions simplifiée à associé unique « AUTHENTICIS », titulaire d'un Office Notarial

à FLOGNY-LA-CHAPELLE (Yonne), 4 avenue du Professeur Laubry, CRPCEN 89090, le

29 septembre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de

la **COMMUNAUTE UNIVERSELLE** avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :

Monsieur Fernando **DA COSTA FERREIRA**, ambulancier, é à TOUGUINHA (VILA

DO CONDE) (PORTUGAL) le 11 octobre 1970 et Madame Magalie **BERQUIN**, infirmière,

son épouse, née à AUXERRE (89000) le 15 avril 1980, demeurant ensemble à VEZINNES

(89700) 1 rue de l'Eglise, mariés à la mairie de VEZINNES (89700) le 8 juillet 2017 sous le

régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894328809

MODIFICATION DE STATUTS

JCL SIGNALISATION

**SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 10, allée du Colombier
Le Grand Longueron
89300 CHAMPLAY
524 726 692 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2020, les associés ont décidé : -d'augmenter le capital social de 45 000 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale ;

-statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social est fixé à 50 000 € divisé en 500 actions de 100 €.

Président : M. Jean-Christophe LEDUC demeurant à Champlay (89300), 10 allée du Colombier, Le Grand Longueron.

Cession d'actions : libres entre associés et soumises à l'agrément des associés pour les tiers.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL894328762

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dénomination : SODEP (SOCIETE D'ETUDES ET DE PARTICIPATIONS). Forme : SAS. Capital social : 30 000 euros. Siège social : 2 Boulevard du Pont de Fer, 89100 SENS. 497 881 102 RCS de SENS. Aux termes de l'AGO en date du 28/09/2020, les actionnaires ont pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes, à compter du 28/09/2020, et ont décidé de ne pas renouveler lesdits mandats : - Cabinet AUDIT PARTENAIRE CONSEIL (titulaire partant) - M DELATTRE Richard (suppléant partant) Mention sera portée au RCS de SENS.

AL894328803

SOCIETE DE BRUIN

**SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 71 Route de Paris
89320 CERISIERS
399247782 RCS SENS**

Aux termes d'une décision de l'Associé unique en date du 9 octobre 2020, il a été pris acte de ce que la société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L 823-1, I, alinéa 2 du Code de Commerce. Le mandat de la société « SOCIETE D'EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLE », en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, n'a donc pas été renouvelé. Pour avis. La Gérance.

AL894328807

CLINIQUE VETERINAIRE DU PONT PAUL BERT

SCP au capital de 373.149,45 euros Siège social : 1 rue de l'Ile aux Plaisirs 89000 Auxerre 379 068 703 R.C.S. AUXERRE Aux termes des délibérations en date du 30 aout 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant dans les conditions prévues par la Loi, a décidé, La transformation de la Société en Société Par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, ce qui a mis fin aux fonctions des co gérants, Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Président : M. Patrick GOVART demeurant 78 rue Gabriel Péri 78420 Carrières sur Seine Admission aux Assemblées Générales et exercice du droit de vote Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des Actions Le transfert des Actions s'opère sans restriction sous réserve des restrictions applicables aux AO et ADP B par des accords entre les associés de la Société. Les actions ne peuvent être cédées à un tiers non associé ou nanties qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la double majorité prévue par les statuts. RCS de AUXERRE

AL894328811

GUERNET COMPRESSEURS

**SARL au capital de 1 165 000 €
Siège social : 51 route de Montargis
89300 JOIGNY
RCS de SENS 500 068 812**

L'AGE du 12/10/2020 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Tous travaux de carrosserie, de tôlerie, de modification et d'aménagement de véhicules.

La décision sera effective à compter du 12/10/2020, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de SENS.

Le Gérant, Hervé GUERNET

AL894328841

ADAM TRANSPORT 89

**Forme : eurl Capital : 1500 €
Siège Social : 1 ROUTE DE LORMES
89200 AVALLON
Siret : 830 616 751 RCS : AUXERRE**

L'A.G.E. du 31/12/2018 a décidé du changement de forme sociale:

Ancienne forme : EURL

Nouvelle forme : SARL

Durée : 99 ans.

Modification au RCS de AUXERRE

AL894328843

SCI DU BIEF ET DU MOULIN

**Société civile immobilière
au capital de 213.500 €
Siège social :
7 Lieu-dit Le Moulin Rouge Saint Martin sur Ouanne
89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
448 394 957 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal en date du 2 septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la transformation de la société en SARL de Famille.

- pris acte de la démission de Mme Annie METOYER de ses fonctions de gérante ;

- nommé M. Sébastien METOYER, demeurant 7 Lieu-dit Le Moulin Rouge - 89120 SAINT MARTIN SUR OUANNE.

Mentions seront portées au RCS de Sens.

La gérance.

AL894328860

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Alexandre GUILPAIN, le 13 Octobre 2020, notaire à TONNERRE, 6 rue Saint Nicolas, en cours d'enregistrement au SIE d'AUXERRE, la société dénommée SARL PORTE, 7 rue Auxerroise, 89800 CHABLIS, RCS AUXERRE 404 445 660, a cédé à la société GHOUD BOUCHERIE, SASU au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est à TONNERRE (89700), 59 rue de l'Hôpital, RCS AUXERRE 889 559 944, représentée par Mme Madiha GHOUDDANI, le fonds de commerce de boucherie charcuterie traiteur, exploité à TONNERRE, 59 rue de l'Hôpital, 89700, connu sous le nom de «BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR Eric PORTE», n° SIRET 404 445 660 00032 depuis le 01/05/2005, moyennant le prix de 20.000,00 euros, s'appliquant pour 16.220 euros pour les éléments incorporels et 3.780 euros pour le matériel et mobilier. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales e l'étude du notaire susnommé où domicile a été élu à cet effet.

AL894328810



TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Marie Claudette GRONDIN Epouse BROSSET** 10 rue de la Gare 89600 VERGIGNY. RCS Auxerre 434186052. CIP 2212.

AL894328824

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LICC** 87 rue Bourneil 89000 Auxerre. RCS Auxerre 481114825. CIP 3956.

AL894328825

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique LE SMART** 8 place des Cordeliers 89000 Auxerre. RCS Auxerre 810119396. CIP 4109.

AL894328826

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique M.S.C.L.** 8, Rue des Ballets 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 799118229. CIP 4084.

AL894328827

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Jacqueline Louise DE BEAUCHAMP** Centre Commercial Zac Saint-Simeon, parc du Levant 89000 Auxerre. RCS Auxerre 428886584. CIP 4091.

AL894328828

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS FRANCE VINS-COURTAGE** 74 grande-rue 89800 Maligny. RCS Auxerre 404002073. CIP 4094.

AL894328829

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS S.A.S. ENAEL-Services** 17 rue Pesant et Bombert 89350 Champignelles. RCS Auxerre 812493898. CIP 4097.

AL894328830

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique CAN I PLAY** 1 Impasse du Centre 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 845322858. CIP 4404.

AL894328831

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Philippe CARREAU** 29 A boulevard Vaulabelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 411545510. CIP 4290.

AL894328832

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl CHOCOLATERIE GREGORY FERET** 1 rue de l'Horloge 89000 Auxerre (fabrication, vente de chocolats). RCS Auxerre 513363804. CIP 4440. Administrateur : Maître Marlène LOISEAU 12 Bd Thiers 21000 Dijon avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894328821

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl CYDEM** 17 rue du Temple 89000 Auxerre (articles d'équipement de la maison). RCS Auxerre 830436614. CIP 4441. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894328822

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2020 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS à associé unique FIGEAC AERO AUXERRE** Zone Industrielle Plaine des Isles 89000 AUXERRE (usinage de pièces aéronautique). RCS Auxerre 824264030. CIP 4442. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre, avec mission de surveillance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894328823

SIVE

Suivant acte reçu par **Maître Clotilde TATAT , notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou,** le 30 septembre 2020, enregistré à AUXERRE (89000), le 08 octobre 2020 sous la référence 8904P01 2020N00981.

Madame Odile Françoise Pauline **HALLIER**, Pharmacien, épouse séparée de biens de

Monsieur Jean-Michel Henri **BIAUD**, demeurant à CERISIERS (89320) 2 Route de Laroche.

Née à TULLE (19000), le 25 janvier 1959, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

de SENS (89100), sous le numéro 437 545 031

A cédé à :

La Société dénommée **SELAS CAMPHRIER NOVAE**, Société d'Exercice Libéral par actions simplifiée (société à associé unique) au capital de 55000 €, dont le siège est à VERON (89510), 7 avenue de la Gare, identifiée au SIREN sous le numéro 884 749 672 et immatriculée au

Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Représentée par sa présidente et unique associée :

Madame Marie MARTIN de LASSALLE, docteur en pharmacie

Un fonds de Commerce d'Officine de Pharmacie sis et exploité à VERON (89500), 7 avenue de la Gare, comprenant tous les éléments incorporels et corporels dudit fonds, moyennant le prix en principal de **HUIT CENT TRENTE ET UN MILLE EUROS (831 000.00 EUR), s'appliquant :**

- aux éléments incorporels, pour la somme de HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE EUROS (823 000.00 EUR),

- aux éléments corporels, pour la somme de HUIT MILLE EUROS (8 000.00 EUR),

> Marchandises en sus, suivant inventaire, avec entrée en jouissance au 1er octobre 2020, conformément aux certificats d'inscriptions à la section A délivés par M. le Président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de BOURGOGNE FRANCHE COMTE, pour lesquels Madame Marie Catherine MARTIN de LASSALLE est inscrit sous le numéro national d'identification RPPS 10100656577, et la SELAS CAMPHRIER NOVAE inscrite sous le numéro 15275 au tableau de la section A.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion

Le notaire

AL894328820

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, Notaire associé à SENS, 1 Place des Héros, le 28 septembre 2020, enregistré à SPFE AUXERRE 1, le 2 octobre 2020, Dossier 2020 00028310 référence 8904P01 2020 N 00959, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Claude Marcel Victor DEBOUT, et Madame Michelle LOISY, son épouse, demeurant à COLLEMIERS (89930) 19 Rue des Prés Verts.

A l'entreprise EIRL ANTHONY DEBOUT, dont le siège est à SENS (89100), 6 avenue Lucien Cornet, identifiée au SIREN sous le numéro 883 543 563 et immatriculée au RCS de SENS.

Désignation : fonds de commerce de LIBRAIRIE, PAPETERIE, JOURNAUX BIMBELOTTERIE, ARTICLES POUR FUMEURS, SOUVENIRS, DEBIT DE TABAC sis à SENS (89100) 6 avenue Lucien Cornet, dénommé TABAC-JOURNAUX DES DEUX PONTS, immatriculé au RCS de SENS, sous le numéro 348 602 814.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu au jour de la signature de l'acte, entrée en jouissance le même jour.

Cession au prix principal de 240.000,00 €, s'appliquant :

- éléments incorporels : 200.000,00 €,

- matériel : 40.000,00 €.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL894328867

Maître Sophie GARNIER
Notaire
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire à SEIGNELAY le 9 octobre 2020, enregistré au SPFE AUXERRE, le 14/10/2020 Dossier 2020 00029473 référence 8904 : La SARL BOULANGERIE DA COSTA dont le siège est à CHENY (89400), 2 rue du Pont, RCS AUXERRE N° 753669977 a CEDE à la SARL LE FOURNIL DE CHENY dont le siège est à CHENY (89400), 2 rue du Pont, RCS AUXERRE N° 888891413, un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, glaces, confiserie, restauration rapide sis à CHENY (89400), 2 rue du Pont lui appartenant et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'Auxerre sous le n° 753669977, moyennant le prix de 280.000,00€ payé comptant. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. Oppositions en l'office notarial de SEIGNELAY dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C. Pour insertion. Le Notaire.

AL894328875

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC DU CHÂTEAU

GAEC au capital de 11 433,68 euros agréé le 27 août 1989 Siège social : 18 Grande rue - 89290 VINCELLES 343 257 028 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre GUILLY de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL894328844

GARAGE DESBLACHES

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : Route de Châtillon - 89430 TANLAY RCS AUXERRE 325 723 732 Aux termes d'une délibération en date du 20 Septembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a : - pris acte de la démission de M. Gérard DESBLACHES en tant que gérant au 1er octobre 2020 - nommé M. Loïc DESBLACHES demeurant Rue Recorbe 89430 TANLAY, en tant que gérant à compter du 1er octobre 2020 Mention sera faite au Rcs d'AUXERRE. Pour avis, La Gérance

AL894328851

SCI MICHEL ET JEAN DELPRAT

L'AGO du 3.10.2020 des associés de la SOCIETE IMMOBILIERE MICHEL ET JEAN DELPRAT société civile au capital de 1.524,49 Euros, ayant son siège social à TANLAY (Yonne) Grande rue basse, 305 909 871 RCS AUXERRE, a pris acte de la démission du gérant et a nommé pour le remplacer deux nouveaux gérants. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES GERANT : M. Jean DELPRAT demeurant à TANLAY (89430) 1 route de Commissey. NOUVELLES MENTIONS GERANTS : Mme Christine DELPRAT épouse GUILLET, 1 rue du Port 89430 TANLAY et Mme Valérie DELPRAT, 48 Grande Rue Haute 89430 TANLAY.

AL894328854

SCI DELPRAT

L'AGO du 3.10.2020 des associés de la SCI DELPRAT GRANDE RUE BASSE, au capital de 123.483,70 Euros, siège social à TANLAY (Yonne) 1, Grande Rue Basse, 392 005 336 RCS AUXERRE, a pris acte de la démission du gérant et a nommé pour le remplacer deux nouveaux gérants. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES GERANT : M. Jean DELPRAT demeurant à TANLAY (89430) 1 route de Commissey. NOUVELLES MENTIONS GERANTS : Mme Christine DELPRAT épouse GUILLET, 1 rue du Port 89430 TANLAY et Mme Valérie DELPRAT, 48 Grande Rue Haute 89430 TANLAY.

AL894328855

NON DISSOLUTION

GRENAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 Chemin du Nord
89460 BAZARNES
519 046 403 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 9 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL894328837

LES JARDINS DE BENJAMIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue des Saulers
89240 ESCAMPS
809815582 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 5 octobre 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL894328838

GDB

Avis

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, Siège social : Chemin du Nord - 89460 BAZARNES, 498 992 023 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 9 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894328839

DISSOLUTION LIQUIDATION

SB BUSINESS

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 5000€. Siège: 95 chemin de Breandes 89000 AUXERRE 847.977.204 RCS AUXERRE. L'AGO du 30/09/2020, après avoir entendu le rapport du liquidateur Samir BENYAHIA, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 29/02/2020 Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL894328677

INGENIUM NUTRITION

EURL au capital de 5000 €
Siège social : 1 ter A rue de Vezeau
89270 Sacy vermenton
89270 SACY
RCS AUXERRE 823149372

Par décision de l'associé Unique du 27/12/2019 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme Henry Florence demeurant 1 ter A rue de vezeau 89270 SACY pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/12/2019 . Radiation au RCS de AUXERRE.

AL894328801

CUMA DE FONTENOY

Société en liquidation
N° d'agrément 89-375
N° RCS Auxerre 788 115 152
Siège social : Mairie 89520 Fontenoy

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 9 octobre 2020 à Fontenoy a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 9 octobre 2020 et désigné aux fonctions de liquidateurs M. Bernard RAIGNEAU domicilié 6 bis les Bréchots 89130 Toucy et M. Yvan GEOFFROY domicilié 13 les Desplats 89520 Levis, lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à la Mairie de Fontenoy (89520), siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis

Les liquidateurs

AL894328812

J.A.M.

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 15 244,90 euros
Siège : Rue des Brûleries,
89250 MONT SAINT SULPICE
334 611 605 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 12 octobre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Francis MASSON, demeurant 22 Rue des Rouges Gorges, Laborde 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL894328840

MECANIQUE PRECISION ET SYSTEMES

Dénomination : MECANIQUE PRECISION ET SYSTEMES. Forme : EURL société en liquidation. Capital social : 500 euros. Siège social : 3 bis avenue Haussmann, 89000 Auxerre. 793197567 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 07 octobre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Rachid AISSANI demeurant 6 rue Simon Legouge, 89210 Brienon sur armancon et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL894328814

SCI DE TUBIE

Société civile en liquidation
au capital de 100 €
Siège social :
2 Avenue du Tertre
89290 CHAMPS-SUR-YONNE
484 495 338 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 14 juillet 2020, l'assemblée générale extraordinaire a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 14 juillet 2020.

- nommé en qualité de liquidateur : Mme Florence DOMENECH, demeurant 42 Avenue Jeanne 95230 Soisy-sous-Montmorency

- fixé le siège de la liquidation au 2 Avenue du Tertre 89290 Champs-sur-Yonne, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre

Le liquidateur.

AL894328833

DISTRILASER NORD

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 2 500 euros Siège social : 17 route de Voulx, 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE Siège de liquidation : 17 route de Voulx 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE 830 513 735 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018 au 17 route de Voulx, 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Julien FLEURY, demeurant 17 route de Voulx 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateu

AL894328834

LA BUCHETTE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
en liquidation au capital de 500 EUROS
Siège social : 12 RUE DES PONTS AILLANT SUR THOLON 89110 MONTHOLON (YONNE)
497 531 806 RCS SENS

L'assemblée générale des associés du 18 septembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société, Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, Le liquidateur

AL894328848

Maître Yann OGOR
Notaire à BRIEC
82, rue du Général de Gaulle

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant acte reçu par Maître Yann OGOR, notaire à BRIEC, le 1er octobre 2020,

L'assemblée générale des associés de la société dénommée SCI L'ODALHE, société civile immobilière au capital de 900,00 €, dont le siège est à BLENEAU (89220), 12, rue des Chapelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 535 368 583,

- A approuvé le compte définitif de la liquidation.

- A donné à Monsieur DROUHIN, liquidateur, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat.

- A décidé la clôture de la liquidation de ladite société à la date du 29 septembre 2020 avec toutes conséquences de droit.

En conséquence, la personnalité morale de la société cessera d'exister à l'issue de sa radiation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS ET MENTION

AL894328865

SG CONSEIL FORMATION COACHING

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : 26 les Avenières,
89130 TOUCY
819 739 053 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Sophie GAY, demeurant 26 les Avenières - 89130 TOUCY, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. e siège de la liquidation est fixé 26 les Avenières - 89130 TOUCY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS. Pour avis

AL894328873

EARL FRANCOIS GIBIER

EARL au capital de 128 000 €. Siège social : 1 route de Béru - 89700 COLLAN. 801 995 317 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 1er octobre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant. M. François GIBIER, demeurant à COLLAN (Yonne), 1 route de Béru, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 1 route de Béru - 89700 COLLAN, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894328876

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PC2

FORME : Société à responsabilité limitée

CAPITAL : 7 000 euros

SIEGE SOCIAL : 12 rue des Fontenilles 89700 TONNERRE

OBJET : Travaux de plomberie, installation de sanitaires, réalisation et installation de systèmes de chauffage et de climatisation, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

DUREE : 99 ans

GERANCE : M. Philippe COLLIN, 12 rue des Fontenilles 89700 TONNERRE

IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE.

AL894328813

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON (89), le 13 octobre 2020, enregistré à AUXERRE, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : CROC

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital social : MILLE EUROS (1000 euros)

Siège social : SAINT PERE (Yonne) 8 ruelle du Puits

Objet social : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : Monsieur Joffray CHOQUET et Madame Fanny LECHEVALLIER demeurant ensemble à VEZELAY (89) 18 route de l'Etang.

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

Cession de parts sociales - agrément : toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour avis, Me Gérard LEGUY.

AL894328816

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/10/2020, il a été constituée une SCI dénommée :

SCI OMSK

Siège social : 105 Rue des Mignottes - 89000 AUXERRE

Capital : 1000€

Objet : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation,la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Gérance : Monsieur KARIM KHABOUZE, 45 RUE DE CHAMPLYS 89000 AUXERRE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894328465

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 10/10/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

ARYOME

Siège social : Route De La Fontaine 89116 LA CELLE ST CYR

Capital : 500 €

Activités principales : conseil aux entreprises

Durée : 99 ans

Président : M. FLEURY Jérôme Route De La Fontaine 89116 LA CELLE ST CYR

Directeur général : Mme RAKOTOMALALA Chantal Route De La Fontaine 89116 LA CELLE ST CYR

Cession d'actions : Soumise à agrément

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix

Immatriculation au RCS de SENS

AL894328842

AVIS DE CONSITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Caroline LAMBERT, notaire à JOIGNY (89300), 33 Avenue Gambetta, en date du 15 octobre 2020

Dénomination : SCI LE 4/6.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 2 Ruelle Naudin, 89410 Cezy.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,

l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 400 euros

Montant des apports en numéraire : 400 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Vincent Claude POISSON, demeurant 2 ruelle Naudin, 89410 Cezy

Gérant : Madame Nathalie Marie-Claire Gilberte BULTEAU, demeurant 2 ruelle Naudin, 89410 Cezy

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis.

AL894328845

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/10/2020, il a été constitué une SCI dénommée : SCI SAGOS

Siège social : 49 GRANDE RUE, 89580 MIGÉ

Capital : 1.000€

Objet : Acquisition, location, gestion, administration et transactions d'immeubles et fonds de commerce

Gérance : M. PHILIPPE SAGOS, 49 GRANDE RUE, 89580 MIGÉ, Mme NATHALIE SAGOS, 49 GRANDE RUE, 89580 MIGÉ

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894328846

CODIA STRUCTURES

CODIA STRUCTURES Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 4 Grande rue, 89300 CHAMVRES AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMVRES du 14 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : CODIA STRUCTURES Siège : 4 Grande rue, 89300 CHAMVRES Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : Bureau d'études

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Madame Solène PRADINC, demeurant 4 Grande rue, 89300 CHAMVRES La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. POUR AVIS Le Président

AL894328847

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée à associé unique dénommée TB IMMOBILIER au capital de 1000 euros, le siège social est fixé 42 Rue Saint-Martin à Saint-Fargeau (89170), ayant pour objet : l'activité d'agence immobilière, la négociation, l'achat, la vente, la location de tous biens ou droits immobiliers ainsi que l'achat, la vente, la location-gérance de fonds de commerce. La présidence est assurée par Thomas BUTTNER demeurant 22 Grande Rue – Bailly à Saint-Bris le Vineux (89530). Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE

Pour avis

Le Président

AL894328849

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 16 octobre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MÉTALLERIE RÉMI MALTA

Siège social : 20 Avenue de la Puisaye, 89000 AUXERRE

Objet social : Serrurerie, métallerie, chaudronnerie et fabrication de portails.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Rémi MALTA, demeurant 20 Avenue de la Puisaye 89000 AUXERRE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

AL894328852

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/10/20, constitution d'une SARL :

Dénomination : NEW ECO CONCEPT

Capital social : 1 000 €

Siège social : 13, rue Jules Ferry 89000 Auxerre

Objet : Rénovation énergétique

Durée : 99 ans

Président : Diadié DRAMÉ

18, rue Coursive Georges Méliès 93300 Aubervilliers

RCS Auxerre

AL894328853

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 octobre 2020, à Sens. Dénomination : AVEC LES COMPLIMENTS DE LA MAISON. Sigle : ALCDLM. Forme : SARL. Siège social : 41 Rue de la République, 89100 Sens. Objet : Courtage et accompagnement en travaux, étude de projets. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Madame Julie CAMUS, demeurant 89 rue d'Alsace Lorraine, 89100 Sens Gérant : Monsieur Laurent SIINO, demeurant 89 rue d'Alsace Lorraine, 89100 Sens La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL894328861

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 15/09/2020, constitution SCI dénommée: LA NOBLE TERRE 2. Capital: 1000€. Siège: 6 Place du champ de foire 89450 VÉZELAY. Objet: acquisition, vente, administration, gestion par location en meublé de tous immeubles ou biens immobiliers. Gérance: M. Antonio SOAVE, 57 av Maréchal JOFFRE 06000 NICE. Cession de parts: Libre entre associé, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants. Agrément des 3/4 en cas de cession à des tiers. Durée: 99 ans. RCS AUXERRE.

AL894328864

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DES GRANDS CHENES

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), le 16 octobre 2020 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et

droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est dénommée : SCI DES GRANDS CHENES.

Le siège social est fixé à :TANNERRE-EN-PUISAYE (89350)14 route de Septfonds

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR).

Les apports sont :

- des apports en numéraire par Monsieur RAPIN Fabrice de 750,00 euros

- des apports en numéraire par Madame SADLER Marcie de 750,00 euros,

Toutes les cessions de parts quelquesoit la qualité du ou des cessionnaires sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Monsieur RAPIN Fabrice et Madame SADLER Marcie demeurant à Tannerre en Puisaye (89350) 14 route de Septfonds.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis

Le notaire.

AL894328866

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/10/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

MAC FOOD

Siège social : 5a, Avenue Edmé Pierre Chauvot De Beauchêne 89100 PARON

Capital : 1000 €

Activités principales : restauration rapide pizzeria vente sur place et en livraison sans vente de boisson alcoolisée.

Durée : 99 ans

Président : M. SALAMI HAFID 52 Rue Des Moissons 77140 NEMOURS

Immatriculation au RCS de SENS

AL894328869

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 7 octobre 2020 il a été créé une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Les Maisons de Puysaye

Forme Juridique : Société par Actions Simplifiée

Siège Social : 2, Rue e l'Eglise 89130 MEZILLES

Capital : 100 euros

Durée : 99 ans

Objet :Acquisition, rénovation et exploitation à des fins de tourisme d'immeubles situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Puisaye Forterre

Président : Madame Marie DUCORNET demeurant 247, Avenue de Daumesnil 75012 PARIS

Transmissions des actions : conformément aux dispositions statutaires

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

AL894328870

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERGIGNY du 12/10/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : EQUIPEMENT TECHNIQUE THERMODYNAMIQUE - Sigle : E2T - Siège social : 7 Rue du Souvenir - Rebourseaux, 89600 VERGIGNY - Objet social : Installation et maintenance dans les activités de pompe à chaleur, climatisation et thermo-régulation - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 5 000 euros - Gérance : M. Jérôme QUIGNARD, demeurant 7 Rue du Souvenir - Rebourseaux 89600 VERGIGNY - Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Pour avis - La Gérance

AL894328874

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 28 septembre 2020, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination : MANOIR DE LA CROIX SAINT LOUIS

Capital : 1 000 Euros

Siège social : 4 rue Pierreuse 89560 TAINGY - LES HAUTS DE FORTERRE

Objet : hébergement en chambre d'hôte

Durée : 99 ans

Chaque action donne droit à une voix

La cession d'actions sauf entre fondateurs doit être autorisée par une décision extraordinaire des associes

Président : GERARD MERIC 4 rue Pierreuse 89560 TAINGY - LES HAUTS DE FORTERRE

Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894328879

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1601
VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

Maréchal-ferrant: Un métier qui a traversé les époques

C'est un métier qui a presque disparu. Pourtant le maréchal-ferrant a longtemps occupé une place centrale dans les villages ruraux. Rencontre avec Maurice Misery, qui a pratiqué la ferronnerie à Éclassan (Ardèche) pendant de longues années.



Photo: Mylène Coste

Maurice Misery a exercé le métier de maréchal-ferrant à Éclassan jusqu'à la motorisation du métier.

Dans la famille Misery, la ferronnerie est une longue tradition. *« Elle a débuté dès 1868 avec mon arrière-grand-père Ambroise, puis s'est perpétuée avec mon grand-père Maurice, mon père Clément, puis est venu mon tour ! Au fil des ans, le métier a beaucoup évolué et les Ets Misery se sont adaptés aux changements. Aujourd'hui, l'histoire continue avec mon fils Jean »*. Né à Éclassan, Maurice Misery avoue *« n'avoir jamais pensé faire autre chose que maréchal-ferrant »*. Formé à bonne école auprès de son père, il a appris patiemment le métier et obtenu haut la main son CAP. *« À l'époque, c'était un travail très pénible. Tout se faisait manuellement ! Mon grand-père fabriquait lui-même ses outils à la main, de la pioche à la bêche en passant par la hache. On découpait le fer à chaud, à la tranche. L'installation de l'électricité nous a changé la vie dans les ateliers, avec l'arrivée des ventilateurs, des meules et des perceuses »*.



Photo: Mylène Coste

Pendant le XVIIIe et le XIXe siècle, la plupart des forgerons de village étaient équipés d'un soufflet à deux compartiments.

Un lien étroit avec les animaux d'élevage

Jusqu'aux années 1960, le ferrage des animaux occupait une place centrale du métier. *« Nous ferrions les bœufs, les vaches, les chevaux, les mulets… Nous étions systématiquement deux : quelqu'un pour tenir le pied de l'animal, et le ferreur qui s'appliquait à tailler tout doucement la corne, puis à chauffer le fer dans la forge pour l'ajuster au sabot avant de le fixer avec des clous »*. Un travail à la fois physique et délicat, qui demande de s'adapter à l'animal pour ne pas le brusquer. *« Je n'ai jamais pris de coup de sabot, mais c'était parfois difficile avec certains animaux récalcitrants. Le métier demande d'avoir de bons réflexes, qui viennent avec l'habitude. Nous avions aussi un appareil pour ficeler les bêtes trop agitées »*. À cette époque, presque chaque village comptait son maréchal-ferrant. *« Nous venions le consulter à la moindre question, et il y avait parfois la queue devant les Ets Misery »*, se souvient Maurice Ribes, ancien éleveur à Éclassan. Outre la pose des fers, l'artisan réalisait aussi la tonte des animaux. Parfois, il remplissait même le rôle de vétérinaire : *« Lorsqu'une bête se blessait ou boitait, on nettoyait le pied et le sabot avec une rainette. Il fallait parfois percer l'abcès et brûler la plaie avec un fer chaud pour désinfecter, puis appliquer un peu de grésil sur la chair… »*

Un métier bouleversé par la motorisation

Maurice Misery s'en souvient parfaitement : *« En 1957, alors que j'étais en permission au village durant la guerre d'Algérie, une démonstration de labour avec plusieurs tracteurs Mac-Cormick avait eu lieu à Éclassan : c'était le début de la motorisation »*. Et le début d'une mutation irréversible du monde agricole. *« Les animaux étaient peu à peu remplacés par les tracteurs. Il a fallu s'adapter,* souligne Maurice Misery. *Mon père avait déjà diversifié l'activité en fabriquant des bineuses, décavaillonneuses, charrues vigneronnes, et j'ai participé à ce travail. Nous faisions également de la serrurerie, puis de l'entretien des matériels adaptables à l'arrière du tracteur. Nous nous sommes aussi formés à l'entretien des installations de traite. Le ferrage des animaux s'est fait de plus en plus rare »*. Aujourd'hui, il reste très peu de maréchaux-ferrants dans les villages. En Ardèche, il se compte sur les doigts d'une main.

MYLÈNE COSTE

Ets Misery Une tradition qui se perpétue

Après une carrière durement menée, à laquelle se sont ajoutées diverses responsabilités au sein du conseil municipal d'Éclassan ou encore au sein des pompiers volontaires, Maurice Misery a fait valoir ses droits à la retraite. Il a passé le flambeau à son fils Jean, 5ème génération des Ets Misery, qui a travaillé un temps avec son oncle Bernard. Plus intéressé par les équipements de ferme, Jean décide de céder la partie mécanique à la société Mécagri pour se consacrer pleinement aux installations de traite. Il commercialise aujourd'hui le matériel Delaval… Un fournisseur bien connu de la famille Misery, avec lequel il travaille depuis les années 1910 ! *« À l'époque, les entreprises Alfa Laval vendaient notamment des écrémeuses »*, indique Maurice Misery. Un joli clin d'œil à l'histoire !